

## RAPPORT ANNUEL

### Mise en œuvre du contrat de ville 2017



# Table des matières

1. Introduction .....	3
2. L'Observatoire des quartiers.....	4
3. Les 2 leviers d'intervention du Contrat de Ville : le plan d'actions partenarial et l'appel à projets.....	7
3.1 Le plan d'actions partenarial :.....	7
3.2 L'appel à projets 2017.....	8
4. Le pilier Cohésion sociale.....	11
4.1 Le plan d'actions partenarial.....	11
4.2 Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS.....	13
4.3 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets .....	14
5. Le Pilier Emploi-Développement Economique .....	17
5.1 Le plan d'actions partenarial.....	17
5.2 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets .....	19
6. Le pilier Urbain-cadre de vie.....	21
6.1 La mise en œuvre du Protocole de préfiguration .....	21
6.2 La Gestion Urbaine de Proximité (GUP).....	21
6.3 La convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....	25
7. La gouvernance.....	26
8. Les conseils citoyens.....	29
9. La Dotation de Solidarité Urbaine.....	36
10. Avis des partenaires exprimés sur le rapport annuel .....	37
11. Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis sur le rapport annuel .....	63
12. ANNEXES .....	66

# 1. Introduction

**La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014** a déterminé le nouveau cadre de la politique de la ville sur la période 2015-2020, qui reflète des ambitions fortes et implique la mobilisation d'outils renouvelés, à travers notamment :

► Une géographie redéfinie au cours de l'été 2014 à partir des critères de concentration urbaine de pauvreté, mesurant l'écart de développement économique et social des quartiers par rapport au reste de l'agglomération. Il en résulte trois quartiers prioritaires : le Pontreau-Colline St André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot Gavacherie, soit 5 480 habitants.

► Le Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 par 22 partenaires souhaitant s'engager, au côté de la Communauté d'Agglomération du Niortais et des services de l'Etat, dans cette démarche de réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de notre territoire.

Ce contrat comporte trois piliers : le cadre de vie et renouvellement urbain, la cohésion sociale et l'emploi- le développement économique accompagné des axes transversaux qui suivent : la jeunesse, la prévention des discriminations et l'égalité femme/homme.

► Un plan partenarial des piliers cohésion sociale et emploi-développement économique adopté un an plus tard et permettant de passer d'une logique de projet à une logique d'actions. Suite à différentes étapes de concertation et de diagnostic, ce plan définit les engagements et les priorités partagés par les 22 partenaires signataires qui se sont engagés à mobiliser dans le cadre d'une démarche volontariste, au bénéfice des habitants de ces quartiers prioritaires, les moyens et les outils relevant de leur responsabilité, au titre de leurs politiques publiques.

► Un rapport annuel qui doit décliner annuellement la mise en œuvre du Contrat de ville, conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015. Dans ce cadre, un premier rapport a été établi pour 2016. A la suite, le présent document décline la même démarche pour l'année 2017, ainsi c'est l'occasion de :

- rappeler les principales orientations du Contrat de ville,
- donner à voir l'évolution de la situation des quartiers prioritaires,
- retracer les actions menées au bénéfice de leurs habitants, sur les piliers urbain, cohésion sociale et emploi-développement économique, à travers les initiatives impulsées dans le cadre de l'appel à projet et les actions inscrites par les signataires dans le cadre du plan d'actions partenarial 2015-2020 dont nous pouvons souligner **un taux de mise en œuvre opérationnelle de 82 %**.
- indiquer les différentes instances qui ont fait vivre la gouvernance du dispositif
- présenter la participation des habitants à travers notamment les conseils citoyens

Ce rapport a été soumis à l'ensemble des partenaires, et les avis recueillis y sont intégrés et pris en compte dans la conclusion du document.

## 2. L'Observatoire des quartiers

Les données qui suivent, présentées par l'observatoire des quartiers permettent d'objectiver les chiffres clés des périmètres prioritaires. Ces informations reprennent les thématiques et la trame proposées, au niveau national, par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Par ailleurs, l'observatoire des quartiers concourt à l'ingénierie, l'animation et au suivi des initiatives inscrites au plan d'actions annexé au Contrat de ville (cf. tableau d'avancement de l'ensemble du plan d'actions partenarial).

### Chiffres clés de la population



5 842 habitants vivant dans un des 3 quartiers prioritaires de Niort

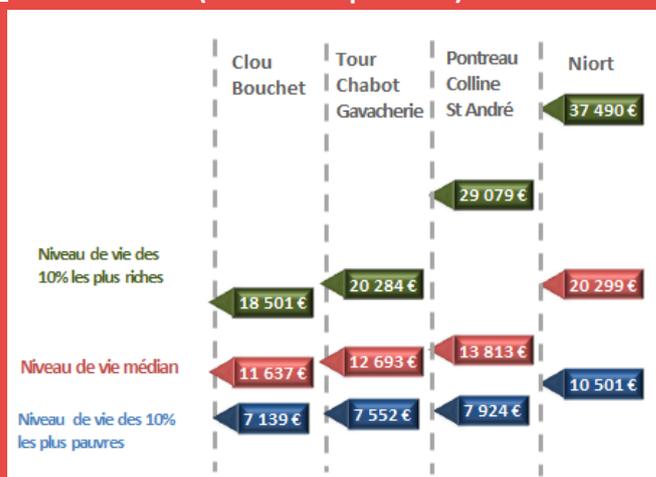
Clou Bouchet 2 791 habitants  
Tour Chabot Gavacherie 1 320 habitants  
Pontreau Colline Saint André 1 731 habitants

*Insee RP 2013*

*Insee - RP 2013*



### Niveau de vie (revenus disponibles) en 2014



### Taux de pauvreté\* (2014)

Clou Bouchet	56.5%
Tour Chabot Gavacherie	45.5%
Pontreau Colline St A	39.4%
CAN	11.1%
Niort	15.5%

\* à 60% du revenu médian métropolitain

## Famille



### Part de la population jeune (0-14 ans)

Insee 2011

Clou Bouchet	●—————	22.3%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	19.6%
Pontreau Colline Saint A	●—————	17.1%
CAN	●- - - - -	17.3%
Niort	●- - - - -	15.4%

### Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires CAF

CNAF 31/12/2014

Clou Bouchet	●—————	23.0%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	26.9%
Pontreau Colline St A	●—————	20.2%
Niort	●- - - - -	17.3%

## Santé

### Consultation



#### Taux d'assurés ayant consulté au moins 1 fois un médecin généraliste dans l'année

CPAM 2016

	2016	Ecart à la moyenne de Niort
Clou Bouchet	79%	-3.5%
Tour Chabot Gavacherie	80%	-2.6%
Pontreau Colline Saint A	76%	-7.1%
CAN	85%	
Niort	83%	

#### Taux d'assurés ayant consulté au moins 1 fois un chirurgien dentiste dans l'année

CPAM 2016

	2016	Ecart à la moyenne de Niort
Clou Bouchet	30%	-6.9%
Tour Chabot Gavacherie	27%	-9.9%
Pontreau Colline St A	28%	-8.5%
CAN	39%	
Niort	37%	

### Prévention



#### Taux de femmes de 50 à 74 ans ayant eu recours à une mammographie dans l'année en 2016

CPAM 2016

		Ecart à la moyenne de Niort	
Clou Bouchet	●—————	16%	-4%
Tour Chabot Gavacherie	●—————	14%	-5%
Pontreau Colline St A	●—————	15%	-4%
CAN	●- - - - -	21%	
Niort	●- - - - -	19%	

## Emploi



### Part des personnes de 15-64 ans ayant un emploi

Insee 2010



### Taux d'emploi des femmes

Insee 2010

Clou Bouchet	42.4%
Tour Chabot G	38.8%
Pontreau Col. S	51.1%
CAN	65.3%
Niort	62.0%

### Part des emplois précaires parmi les emplois

Insee 2010



### Nombre de demandeurs d'emploi

de catégories A,B,C au 31/12/2017

Clou Bouchet	561
Tour Chabot Gavacherie	232
Pontreau Colline St André	276
<b>Total QPV</b>	<b>1 069</b>

11% des demandeurs d'emploi de la CAN habitent un QPV



### Evolution sur 1 an

des demandeurs d'emploi de cat A

QPV	CAN	Niort
-6.0%	-1.4%	-0.5%

Cat ABC : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ou ayant exercé une activité réduite

Cat A : DE sans emploi (sans activité réduite)

Pôle Emploi - Demandeurs d'emploi en fin de mois

## Formation



### Part de la population sans diplôme ou diplôme inférieur au BAC

Insee 2010



### 3. Les 2 leviers d'intervention du Contrat de Ville : le plan d'actions partenarial et l'appel à projets

Les objectifs du Contrat de Ville signé le 6 juillet 2015 (présentés dans le détail en annexe) ont servi de base :

- à l'élaboration du **plan d'actions partenarial** qui présente les engagements de chacune des 22 institutions signataires du contrat,
- et de manière complémentaire, à l'**appel à projets** du Contrat de ville.

#### 3.1 Le plan d'actions partenarial :

##### ■ Rappel du cadre réglementaire et méthodologique

Conformément à la loi du 21 février 2014, ces objectifs généraux du Contrat de ville signé le 6 juillet 2015, devaient être détaillés dans un plan d'actions sur les piliers cohésion sociale et emploi-développement économique. Ce plan qui doit permettre de passer d'une logique de projet à une logique d'actions, doit répondre à des attentes réglementaires nouvelles et précises.

Ainsi, l'article 6 de la loi Lamy fixe pour l'ensemble des signataires du contrat, le cadre de ce plan d'actions qui doit comprendre :

- les objectifs notamment chiffrés que les signataires s'engagent à poursuivre sur les thématiques déclinées dans chacun des piliers,
- la nature des actions à conduire et leurs modalités opérationnelles,
- les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun d'une part et spécifiques d'autre part,
- les moyens d'ingénierie pour conduire et évaluer le plan d'actions,
- les indicateurs (locaux et nationaux) permettant de mesurer les résultats obtenus,
- l'ensemble des plans et schémas ainsi que les politiques thématiques concernées par la politique de la ville devront être intégrés au Contrat de ville.

■ Afin de répondre à ces attentes, de l'automne 2015 au printemps 2016, la CAN a sollicité l'ensemble de ses partenaires et souhaite souligner leur mobilisation et leur engagement.

Un plan d'actions a été annexé au Contrat de Ville 2015-2020. La CAN a délibéré dans ce sens le 27 juin 2016.

Vous trouverez en annexe à la fin du document, **un tableau synthétique qui présente un point d'avancement des actions qui composent ce plan pour l'année 2016 et 2017.**

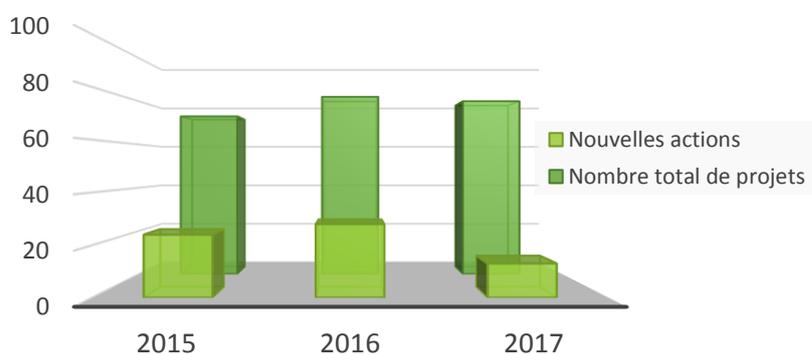
## 3.2 L'appel à projets 2017

### Quelques données clés :

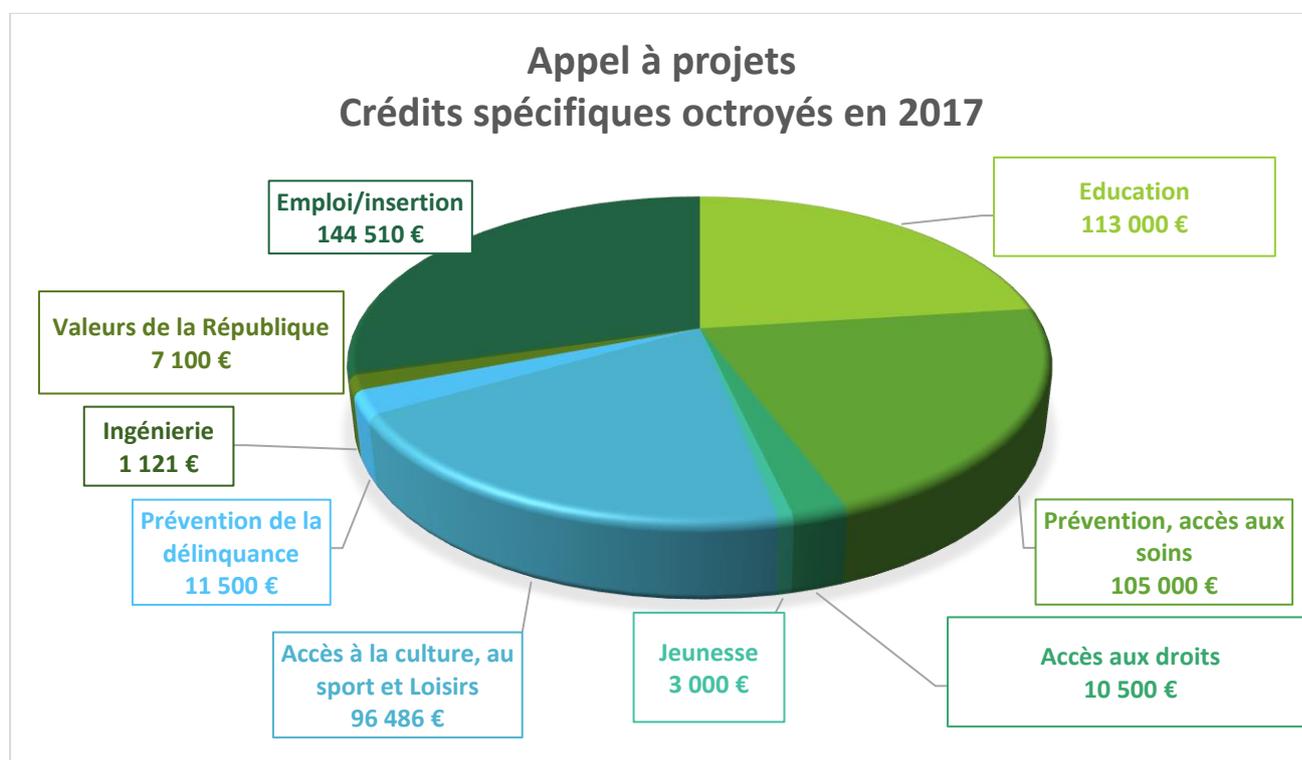
L'appel à projets du Contrat de ville a été lancé du 7 décembre 2016 au 20 janvier 2017.

En 2017, 80 projets ont été reçus. Les reconductions d'actions sont plus nombreuses, cependant les projets continuent d'évoluer pour répondre aux besoins des habitants.

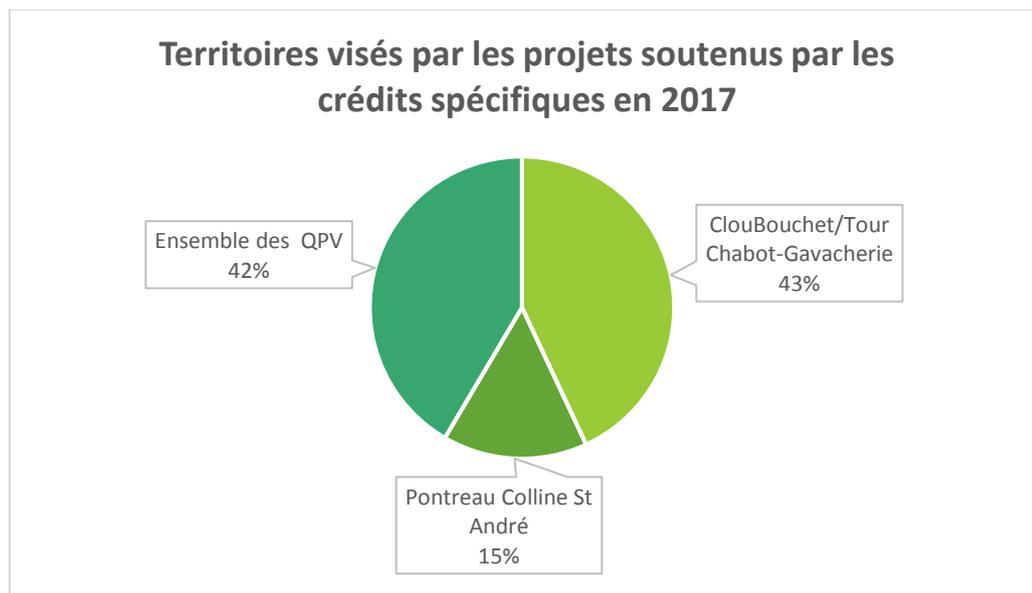
### Retour de l'appel à projets 2017



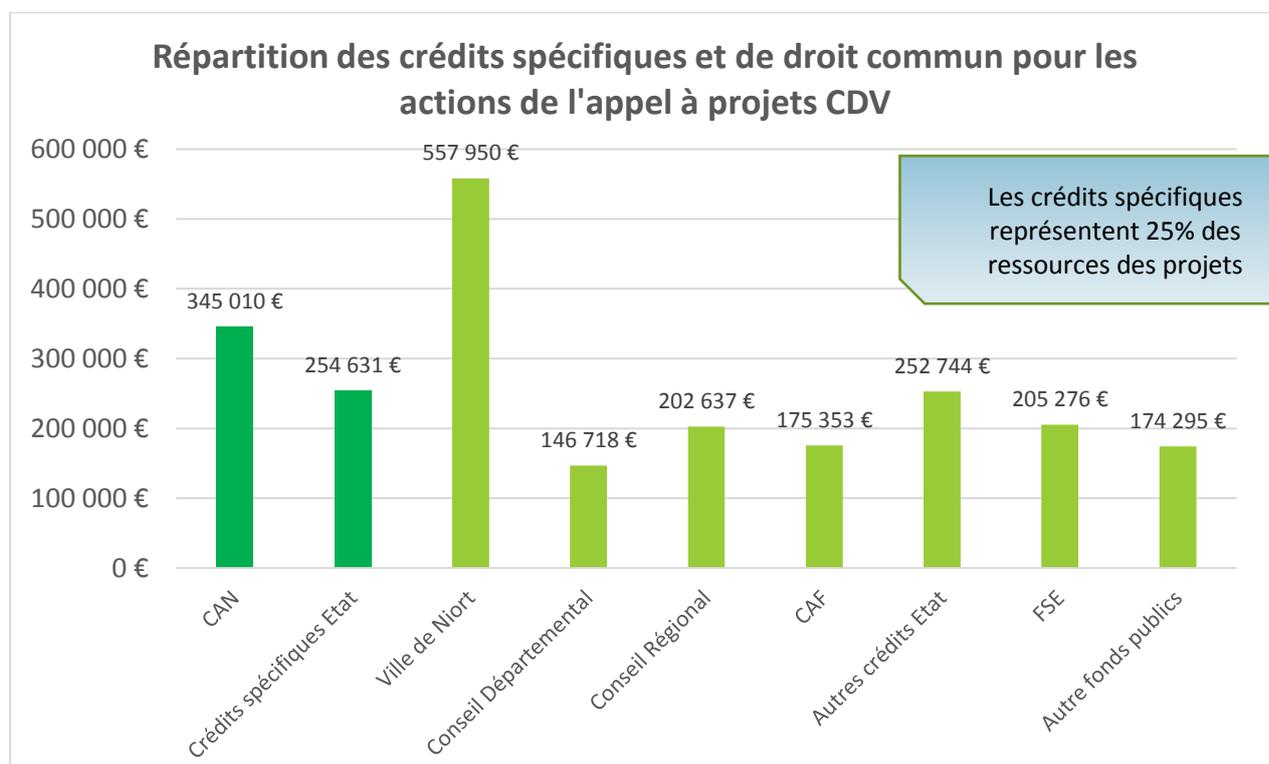
Les membres du comité technique se sont réunis à trois reprises pour instruire les dossiers reçus : le 8 mars, le 12 avril et le 13 septembre 2017. Ils ont ainsi réparti comme suit les crédits spécifiques de la CAN et de l'Etat s'élevant respectivement à 345 010€ et 254 631€ :



En réponse à la demande des conseils citoyens, il a semblé important de mettre en évidence la répartition territoriale des actions soutenues par les crédits spécifiques de la politique de la ville. Ci-après un graphique montre la répartition des projets par conseil citoyen.



L'objectif du Contrat de ville est de flécher et mobiliser les financements de droit commun pour les quartiers prioritaires. Le graphique suivant montre la mobilisation financière des signataires du Contrat sur les actions de l'appel à projets CDV.



Données : Informations issues des bilans financiers transmis par les opérateurs et communiqués aux signataires du contrat de ville.

*NB : Les signataires du Contrat de ville soutiennent d'autres actions sur les quartiers prioritaires pour lesquelles les porteurs de projets ne sollicitent pas de financements de la politique de la ville et qui ne sont donc pas prises en compte sur ce graphique.*

→ En 2017, l'Etat a mobilisé 263 156 euros de crédits spécifiques (BOP 147). Ce montant intègre, outre les crédits de l'appel à projets, au Programme de Réussite Educative de Niort ainsi qu'à l'Ecole de la deuxième chance (cf. graphique ci-dessus), les crédits affectés par l'Etat au parrainage et aux Cordées de la réussite. En outre, l'Etat a mobilisé également 3 postes adultes relais, employés par des associations œuvrant sur le territoire niortais, soit une enveloppe de 53 967 euros ainsi que 4 postes FONJEP pour un financement de 20 272 euros.

## 4. Le pilier Cohésion sociale

### 4.1 Le plan d'actions partenarial

Les partenaires se sont encore mobilisés en 2017 et ont pu mettre en œuvre plusieurs actions du plan partenarial. Ces projets nécessitent pour une grande majorité, l'association de différents signataires du Contrat de ville pour voir le jour.

**Vous trouverez en annexe un tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial**, nous détaillons ici quelques-unes d'entre elles :

- OS1, OP6 Parentalité- Réussite éducative : **Ouvrir l'école aux Parents, Education Nationale**

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » est un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo-arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire. Ce dispositif permet, dans une logique de coéducation (école famille), d'aider les parents à accompagner au mieux leurs enfants dans leur scolarité. Durant 30 semaines, des parents participent à des séances visant l'apprentissage du français, les valeurs de la République, le fonctionnement et les valeurs de l'école. Le principal estime cette action intéressante. Les parents se sont réunis 2h/semaine, le mardi de 14h à 16h au collège Jean Zay.

En 2017, 15 parents sont accompagnés par une intervenante formée (diplôme de formatrice en Français langue étrangère), expérimentée dans la lutte contre l'illettrisme et spécialisée dans la construction de progressions pédagogiques adaptées aux apprenants pour l'apprentissage du français. La conseillère pédagogique départementale laïcité et citoyenneté assure l'enseignement des valeurs de la République avec l'intervention du député de circonscription afin de donner du sens à cet apprentissage. Au niveau des valeurs de l'école, la conseillère principale d'éducation du collège ainsi que l'équipe de direction et une directrice de l'école REP voisine assurent les séances en évoquant le fonctionnement de l'École, les exigences et les accompagnements proposés au sein des établissements. Au-delà de l'ouverture de l'établissement à des familles qui jusque-là n'osaient pas franchir les portes du collège, les premiers retours sont une grande satisfaction de la part des parents accompagnés et des progrès réels au niveau des apprentissages.

- OS3, OP10, Accès aux droits : **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Au cours de l'année 2017, deux travailleurs sociaux du CCAS ont initié une démarche d'animation partenariale sur le Clou Bouchet sur la dimension de l'accès au droit. Plusieurs thématiques de travail ont été identifiées, dont celle du numérique, désormais incontournable dans les démarches d'accès aux droits. Les intervenants professionnels et bénévoles œuvrant sur cette thématique constatent parmi les publics accueillis, des difficultés à maîtriser l'outil informatique notamment dans l'accès aux droits. Il existe bien des actions sur le quartier mais on observe un manque de visibilité de cette offre. Au vu de ce constat, un groupe de travail a été mis en place pour travailler sur la médiation numérique dans l'accès aux droits.

Sous le pilotage du CCAS de Niort, le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises entre juillet et décembre 2017 pour :

- Une mobilisation des partenaires des quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot. Des conseillers citoyens ont été associés dès le démarrage du groupe.
- Un partage des constats sur les difficultés rencontrées par les habitants/usagers en matière d'accès aux principaux sites institutionnels (CAF, Pôle emploi, CPAM, Préfecture ....)
- Un repérage des lieux d'accès et d'accompagnement au numérique sur les quartiers Clou Bouchet et Tour Chabot
- Une enquête auprès des structures qui proposent une action numérique.

Un livret listant l'ensemble de l'offre proposée sur le Clou Bouchet et la Tour Chabot-Gavacherie verra le jour en 2018.

■ OS2, OP6, Santé, **Grandir Ensemble, Education Nationale et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS)**

L'IREPS de Nouvelle-Aquitaine en accord avec les membres du comité de suivi santé du Contrat de ville (CGET, Préfecture, ARS, Communauté d'agglomération du Niortais) et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale a souhaité réaliser une évaluation du programme de développement des compétences psychosociales (CPS) « Grandir Ensemble » mis en place au sein des écoles du Réseau d'Education Prioritaire de Niort.

Ce programme fut instauré au cours de l'année scolaire 2008/2009 par le CODES 79 (ex IREPS) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération niortaise. Les services de l'Education nationale sont ensuite devenus porteurs du projet en 2009/2010.

En 2017, pour la première fois dans l'histoire de « Grandir Ensemble », une cohorte d'élèves a pu suivre des séances de développement des CPS de la grande section au CM2. Il s'agit des élèves de CM2 de l'école J. Zay.

L'existence de cette première promotion d'élèves ayant bénéficié de l'ensemble du programme a constitué une opportunité pour tenter de compléter l'évaluation en abordant les représentations de l'impact des actions et l'évolution perçue par les acteurs de « Grandir Ensemble ». Ainsi, une série de rencontres et d'entretiens se sont déroulés au printemps 2017.

Les résultats ont montré que le projet contribue indéniablement à l'amélioration des rapports entre l'équipe enseignante et ses partenaires.

Les professionnels perçoivent des améliorations chez les enfants bénéficiant du programme. Ces derniers semblent plus en capacité que leurs aînés à mobiliser les CPS quotidiennement. Ces améliorations concernent principalement la gestion des émotions et la gestion du stress.

Des points d'amélioration ont été repérés et seront travaillés en 2018.

■ OS2, OP8, Santé, **Dépistage M'tes dents, CPAM et Ville de Niort**

Pour la 2ème année, la CPAM a mis en place en partenariat avec l'USBD (Union pour la Santé BuccoDentaire) des dépistages buccodentaires directement organisés au sein des écoles. Cette action a

été déployée sur toutes les classes de CP des écoles des quartiers prioritaires du département pour augmenter la participation au dépistage M'tes dents proposé aux enfants de 6 ans.

Sur 133 enfants sensibilisés, 101 ont été dépistés. Les soins nécessaires ont ensuite été réalisés par les parents auprès de dentistes de leurs choix. La CPAM est très satisfaite des résultats de cette action.

Dans le même temps, la Ville de Niort, lors des temps périscolaires, a pu développer des actions en résonnance. Ainsi, les temps de brossage des dents pour les CP ont été relancés sur la pause méridienne dans chacune des écoles du Contrat de ville. Des brosses à dents ont été distribuées. Les plus grands pouvaient également se laver les dents en autonomie (et en apportant leur matériel).

Les enfants ont fabriqué des outils pour stocker les brosses à dents : valise, meuble...

## 4.2 Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS

Outre les actions collectives portant sur la Parentalité et la Réussite Educative décrites dans les pages qui précèdent, l'accompagnement à la réussite scolaire s'appuie sur un suivi individualisé des enfants, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE), porté par le CCAS de Niort et ceci depuis 2007.

Un bilan complet des actions conduites dans ce cadre est consultable en annexe.

### 1- L'inscription de ce programme au sein des principaux dispositifs de la thématique Education

Temps	Principaux dispositifs	Porteurs	Financiers	
<b>Familial</b>	REAPP (Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)	CSC	CAF-Etat-CAN	<p><b>Programme de Réussite Educative</b> Les objectifs du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagnement individuel des parcours :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérage des difficultés de l'enfant en EAJE/ accompagnement vers le soin</li> <li>- Médiation parents/école</li> </ul> </li> <li>• <b>Participation des partenaires au dispositif</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation de l'équipe pluridisciplinaire</li> <li>• Financement de séjours vacances</li> </ul> </li> </ul>
<b>Scolaire</b>	Moyens et Actions Educatives Spécifiques (MAES)	VDN/EN	VDN-CAN-EN	
<b>Péri ou extra-scolaire</b>	<b>Programme de Réussite Educative (PRE)</b>	CCAS	Etat (crédits spécifiques politique de la ville-CGET)-CCAS	
	Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	CSC	CAF-Etat-CAN	
	Projet Educatif De Territoire (PEDT)	VDN	VDN-CAN-CAF-Usagers	
<b>Dispositif Grandir Ensemble</b>	s'inscrivant sur les différents temps	EN En partenariat : CAN, Etat, VDN, CCAS, IREPS	VDN-CAN- Etat-CAF-ARS-FIPD	

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

## 2- La complémentarité de ce programme avec les actions collectives du plan d'actions du Contrat de Ville 2015-2020

### Actions individuelles du PRE

#### ➤ Extension sur le nouveau périmètre

Intégration de 2 nouvelles écoles sur le Pontreau/Colline St André

- Constitution de l'équipe pluridisciplinaire pour le nouveau quartier
- Extension des dispositifs Coup de Pouce, de l'accès aux soins et aux loisirs dans le cadre des parcours individualisés

#### ➤ Optimisation des moyens

- Déploiement sur le terrain du poste de coordination sur la prise en charge des dispositifs Coup de pouce sur une école
  - Expérimentation du dispositif Coup de Pouce Clem
- Recrutement de 5 volontaires en service civique
- Harmonisation des temps du Coup de pouce Clé avec le temps des activités périscolaires

### Actions collectives issues du Plan d'actions du Contrat de ville 2015-2020

#### ➤ Extension sur le nouveau périmètre

- Extension des actions : « M'tes dents », les petits déjeuners, « découverte des métiers »
- Attribution de dotations de fonctionnement supplémentaires
- Renforcement de l'encadrement sur les temps périscolaires

#### ➤ Mise en œuvre d'actions nouvelles

- Expérimentation Médiation par les pairs sur Pérochon

#### ➤ Développement des moyens

- Coordination périscolaire renforcée sur les 5 écoles
- Recrutement de 2 apprentis CAP petite enfance sur les maternelles de Ferry et Coubertin
  - Une plus forte implication dans le projet Grandir Ensemble par des projets spécifiques
- ½ poste d'enseignant coordination pour missions politique de la ville sur écoles et collèges du quartier Pontreau/Colline St André (= 30 000 €).

## 4.3 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel à projets 2017, 64 dossiers ont été reçus sur le Piler Cohésion Sociale et parmi eux, 52 ont reçu une réponse favorable. **L'ensemble de la programmation de ce pilier est détaillé en annexe.**

Quelques actions cependant sont à relever et montrent le dynamisme des associations sur les territoires prioritaires :

- Objectif Parentalité- Réussite éducative : **Cycle Locaux d'Accompagnement à la scolarité, CSC Grand Nord**

Selon la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001, l'aide à la scolarité désigne « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur le rôle du parent et les

*apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'Ecole.*

Le CSC Grand Nord accompagne 24 élèves dont 12 collégiens. Les enfants sont issus des écoles Ferry et Coubertin et du collège J. Zay. 2 séances hebdomadaires d'1h30 sont mises en œuvre. En plus d'ateliers pédagogiques et de de l'acquisition d'outils méthodologiques, un projet est proposé intitulé "Londres, nous voilà!". Ce projet a été construit avec les familles et les bénévoles du CLAS au printemps. Les enfants découvrent ainsi la langue anglaise, la culture, la cuisine lors d'ateliers parents-enfants.

■ **Objectif Santé : Mieux Vivre sa scolarité, Collège Pierre et Marie Curie**

Le collège et les écoles du Pontreau-Colline St André ont souhaité initier des actions autour du développement des compétences psychosociales en 2017-2018.

Les enseignants, les animateurs et les ATSEM ont pu participer aux séances d'analyse de pratique, ainsi qu'aux formations Espaces Ludiques.

Les enseignants ont bénéficié d'une demi-journée de formation en octobre 2017 avec l'intervention de l'IREPS

Les parents ont participé à l'organisation de 2 soirées parentalité en mai et décembre qui ont réuni un public important.

Cette action se poursuivra en 2018 avec la mise en place d'interventions à destination des enfants sur le temps scolaire prenant en compte les résultats de l'évaluation de Grandir ensemble dont les objectifs sont similaires.

■ **Objectif Accès aux droits : Aide aux démarches, Association Aide Familiale Populaire (AAFP)**

L'association a souhaité mettre en place à partir du printemps un accompagnement des personnes pour leurs démarches en ligne tous les mardis matin à la mairie de quartier du Clou Bouchet. Ces permanences sont tenues par un salarié et des bénévoles de l'association. Un partenariat avec la mairie de quartier permet d'avoir la mise à disposition d'ordinateurs et au besoin d'un bureau pour un accueil individuel et confidentiel. Les personnes sont réorientées vers les partenaires compétents pour les situations plus complexes.

Deux ateliers thématiques ont aussi été proposés en fin d'année 2017 au sein des locaux de l'association. 81 personnes ont été reçues (sur 9 mois de mise en œuvre) sur les permanences et 10 sur les ateliers.

■ **Objectif Accès à la culture, au sport et aux loisirs : Excursions d'OPUS, Moulin du Roc**

L'association a l'habitude d'accueillir le public des quartiers prioritaires via un accompagnement des centres socioculturels sur les spectacles qu'elle propose. Elle souhaite aller plus loin et proposer avec la Compagnie Opus des "excursions" sur chacun des territoires. 1 excursion a eu lieu dans chaque quartier en 2017, et 2 autres sont prévues en 2018. Il s'agit de représentations théâtrales dans les appartements des habitants. Les habitants peuvent convier leurs connaissances, et l'association mobilise également son public pour une mixité des participants lors des excursions.

Les habitants sont impliqués dans l'organisation : accueil du théâtre à domicile, participation à la communication, à la préparation de la soirée en amont... Un partenariat fort est noué avec les 3 CSC des quartiers prioritaires pour la recherche et l'accompagnement des hôtes.

- Objectif Accès à la culture, au sport et aux loisirs : **Les goûters Philo, CSC de Part et d'Autre**

4 goûters philo ont été organisés par le CSC de Part et d'Autre en partenariat avec le service Lecture publique de la CAN d'avril à juin 2017. Des adolescents et des adultes ont pu y prendre part. Ces temps ont permis des échanges et des débats autour de thèmes d'actualité ou bien de sujets de société.

Un temps fort a eu lieu le 3 mai 2017 avec une matinée d'échanges avec l'auteure des ouvrages "Goûters philo" pour les élèves de CM des écoles J. Zay et Zola, L'après-midi : des ateliers pour les parents, une expo photo des habitants du quartier du Clou Bouchet, des expositions d'élèves du groupe scolaire E. Zola sur le thème du Vivre ensemble, des jeux coopératifs, des projections de bandes annonces avec débat, lecture-discussion. Le soir, une conférence-débat avec Mme Labbé, auteure des Goûters philo était organisée.

Une centaine de personnes ont pris part aux ateliers et au temps fort.

## 5. Le Pilier Emploi-Développement Economique

### 5.1 Le plan d'actions partenarial

A l'instar du Pilier Cohésion sociale, le Pilier Emploi-développement économique couvre un champ important de thématiques : de l'accompagnement des publics en insertion à la création d'entreprises que vous retrouverez à travers le **tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial, en annexe** .

Afin d'illustrer ce large prisme, nous avons choisi de mettre l'accent sur les actions qui suivent :

- OS6, OP 18 Développer l'insertion des demandeurs d'emploi en difficulté : **La création d'une cellule d'appui au développement des clauses d'insertion en direction des services de la CAN, des communes membres de l'agglomération et des bailleurs sociaux.**

La Communauté d'Agglomération du Niortais a exprimé sa volonté, dans le respect du code des marchés, de mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Consciente de la nécessité de développer à terme une politique globale et partenariale qui pourrait s'exprimer, à l'image d'autres territoires, par la création d'un guichet unique associant les différents donneurs d'ordre (CAN, Ville de Niort, Conseil départemental, Conseil régional, bailleurs...), l'agglomération a choisi de conduire préalablement au cours des années 2016 et 2017, une expérimentation, à travers la création d'une cellule d'appui pour le développement et le suivi des clauses d'insertion au sein des marchés publics.

Les principales missions de cette cellule ont porté sur :

- L'assistance technique aux donneurs d'ordre,
- L'assistance aux entreprises,
- La mobilisation et la coordination des partenaires de l'emploi.

A l'issue de cette année d'expérimentation, les chiffres clés du bilan de l'action de la cellule sont les suivants :

	Programmation 2017 et années à venir		Réalisation 2017	
	Total tous donneurs d'ordre	Dont services de la CAN, communes et bailleurs	Total tous donneurs d'ordre	Dont services de la CAN, communes et bailleurs
Nombre d'opérations (marchés de travaux ou services avec une clause d'insertion)	30	15	42	17
Nombre de marchés avec une clause d'insertion	91	56	89	46
Nombre d'heures d'insertion	22 965	9 555	27 459	9 189
Nombre de bénéficiaires			117	

En 2017, 117 personnes ont bénéficié de missions dans le cadre des clauses d'insertion, à travers 341 contrats de travail : 52 étaient bénéficiaires du RSA et 12 personnes habitaient un quartier prioritaire.

Début 2018, à l'issue d'une expérimentation jugée positive, l'agglomération a choisi de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 un guichet territorial clauses d'insertion à l'échelle de son territoire, dans l'objectif de renforcer la lisibilité de l'action et simplifier les démarches pour les donneurs d'ordre, les entreprises et l'ensemble des partenaires, au bénéfice des publics en insertion.

■ OS7, OP19 Lever les freins à l'emploi : **Une expérimentation favorisant la mobilité**

Identifiée comme un des freins majeurs du retour à l'emploi, cette thématique a fait l'objet d'une concertation étroite avec le service transport de l'agglomération dans le cadre du renouvellement de sa délégation de service public. L'objectif était de prendre en compte les difficultés particulières d'accès ou de dessertes rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, et afin de définir plus précisément les besoins et de coordonner au plus près l'ensemble des réponses proposées (location de deux roues, transport en commun ou achat de véhicule individuel) une expérimentation sur le conseil en mobilité a été engagée.

Les attendus de cette expérimentation visent, à travers un diagnostic Mobilité, à :

- repérer les freins à la mobilité dès l'entrée dans un accompagnement pour le retour à l'emploi, afin d'anticiper le plus possible,
- vérifier que toutes les solutions ont bien été proposées et identifier les difficultés persistantes,
- développer un partenariat renforcé entre les référents de parcours et les conseillers emploi des quartiers prioritaires, et la Plateforme Mobilité de AIVE.

Ces diagnostics approfondis ont permis d'identifier des segments de réponses à développer sur les quartiers prioritaires et plus largement à la Communauté d'agglomération du Niortais, sur le court, moyen et long terme, afin de construire des parcours mobilité.

Les segments de réponses en question sont les suivants :

- Augmenter le temps consacré au conseil et au diagnostic mobilité, notamment sur les quartiers Politiques de la ville
- Réflexion relative à une auto-école sociale.

En attendant, des projets intermédiaires sont possibles :

- Ateliers d'apprentissage au code de la route
- S'appuyer sur des partenariats d'auto-école, à titre d'exemple : l'École de Conduite Française propose des leçons gratuites de février à juillet. Autre exemple : l'Automobile Club de l'Ouest qui développe une pédagogie adaptée.
- Une offre de location de voitures sans permis, notamment pour des personnes travaillant dans le secteur de l'aide à domicile. Le passage au permis devra se travailler en même temps.

Autour de la Plateforme Mobilité d'AIVE et après avoir approfondi la connaissance des besoins des publics en lien avec ses partenaires, la CAN a proposé fin 2017-début 2018, aux services de l'Etat, du CD79 et du Conseil régional Nouvelle Aquitaine de faire converger leurs démarches. Ainsi autour de l'opérateur, un groupe de travail a été créé, dans l'objectif de développer les segments de réponses identifiés, en articulant les possibles soutiens financiers.

Il est important de souligner que cette démarche a toujours bénéficié de l'expertise d'usage des conseils citoyens.

## 5.2 Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel à projets, les 10 dossiers déposés sur le Pilier Emploi-Développement économique, ont reçu une réponse favorable. L'ensemble de la programmation de ce pilier est détaillé en annexe.

Les actions qui suivent, viennent illustrer les initiatives proposées par les acteurs du territoire :

- Objectif Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté :

### a) L'accompagnement renforcé vers l'emploi

La CAN propose sur l'ensemble de son territoire, à travers le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, un accompagnement renforcé auprès des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, des bénéficiaires du RSA et des jeunes sans qualification. Cet accompagnement également soutenu par le Conseil départemental des Deux-Sèvres, permet des étapes de parcours qui facilitent l'accès à la formation et/ou à l'emploi.

Afin d'aller au-devant des habitants en difficulté, ce service est proposé au sein ou en proximité des quartiers prioritaires :

- Sur le quartier du Clou Bouchet, par l'Association Intermédiaire Niortaise (AIN) ou à proximité par la MIPE (Mission Pour l'Insertion et l'Emploi)

- Sur le quartier du Pontreau-Colline St André, par l'ASFODEP (Association pour la Formation professionnelle et le Développement de l'éducation Permanente) et le CSC du Marais

Ainsi, en 2016, parmi les 406 personnes qui ont bénéficié d'un parcours, 26% étaient issus des quartiers prioritaires.

**Dans ce cadre, 85 personnes ont bénéficié d'une sortie positive en CDI, CDD> 6 mois ou formation qualifiante. Parmi elles, 21 personnes habitaient les périmètres prioritaires.**

### b) L'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance Vienne et Deux-Sèvres

Cette structure s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle. Elle a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en privilégiant les sorties vers la formation qualifiante. Fondée sur une pédagogie innovante, cette école propose un parcours d'accompagnement individualisé sur plusieurs mois, organisé autour de trois volets : l'acquisition des savoirs de base, les stages en entreprises (clé de voûte du dispositif) et le développement des compétences personnelles et sociales.

Ouverte officiellement au public en novembre 2015, l'effectif est monté en charge progressivement tout au long de l'année 2017, jusqu'à atteindre **120 jeunes** :

- **41% d'entre eux étaient issus des quartiers prioritaires,**
- **35 d'entre eux évolueront vers une sortie positive sur emploi et/ou formation (23 sorties sur formations qualifiantes ou diplômantes ; 3 en CDI ; 1 en CDD+ de 6 mois ; 3 en CDD de 2 à 6 mois et 5 en contrat de travail en alternance sont constatées).**

Pour 2018, l'opérateur propose de reconduire l'opération sur les mêmes objectifs.

### **c) L'action Passerelle proposée par la Mission Locale du Sud Deux-Sèvres**

La Mission Locale Sud Deux-Sèvres intervient sur un territoire composé de 166 communes réparties au sein de 5 Collectivités dont la Communauté d'Agglomération du Niortais. Elle déploie également une attention particulière au sein des quartiers prioritaires, en proposant 3 permanences de proximité qui ont accueilli et accompagné 398 jeunes.

En complément, la Mission Locale développe son action Passerelle qui vise notamment la « mise en dynamique » de jeunes en développant leur savoir-être et leur connaissance des entreprises. Cette action préparée par des jeunes, à l'attention d'autres jeunes du territoire, est formalisée par la création et le développement d'un guide des entreprises situées sur la CAN. Dans ce cadre, en 2017, **32 jeunes des quartiers prioritaires ont participé à l'action avec 81% de sorties positives sur emploi ou sur formation.**

- Objectif Promouvoir l'attractivité économique: « **Encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers et offrir un appui aux entreprises** » conduit par l'Association pour le Droit à l'Initiative économique (ADIE) en lien avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat (CMA) et la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI).

Cette action conduite au sein de permanence de proximité sur les quartiers prioritaires, vise tout au long de l'année à : identifier les porteurs de projets au sein des quartiers prioritaires, le plus en amont possible, les accompagner dans la structuration de leur projet et dans la sollicitation d'aides financières.

L'accompagnement est le « leitmotiv » de tous les partenaires de cette action et pour cause : les chances de pérennité à 3 ans d'une entreprise sont doublées lorsque le chef d'entreprise a été accompagné.

Il est important de souligner que près de **101 personnes issues des quartiers prioritaires** ont été accompagnées dans ce cadre en 2017, dont 35% avaient moins de 30 ans, ce qui est 3 ans plus jeune que la moyenne des créateurs d'entreprises. Souvent, les difficultés de ces quartiers sont mises en avant, aussi il est également important de souligner les potentiels et les ressources des habitants. Le concours « Trophées des quartiers » est le temps fort de cette action. Il vient récompenser 3 projets qui se distinguent par l'implication de leur porteur au sein du quartier.

## 6. Le pilier Urbain-cadre de vie

### 6.1 La mise en œuvre du Protocole de préfiguration

Après l'établissement du protocole en 2016, des études visant à établir le programme des interventions sur les équipements et espaces publics se sont poursuivies en 2017 pour en préciser diverses composantes. Par ailleurs, il a été souhaité compléter le projet de programme selon deux axes : la revitalisation commerciale d'une part et la création d'une **Maison de Services Au Public (MSAP)** d'autre part.

En complément, le programme d'actions de l'intervention communautaire sur le parc privé (habitat) a été précisé en 2017 sous la forme d'une étude pré opérationnelle. A partir de ce socle, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)**, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, permettra de poursuivre et de développer la réhabilitation des îlots à enjeux identifiés précédemment.

En matière d'Habitat social, **Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS)** a poursuivi le programme de réhabilitation conformément à son Plan Stratégique de Patrimoine. Pour ce qui concerne les logements des 6 tours du Pontreau (242 logements), le bailleur a engagé la procédure sans attendre la signature de la convention de renouvellement urbain de façon à engager les travaux au plus tôt avec un objectif de haute qualité.

La prochaine étape est donc la signature de la convention

### 6.2 La Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

Il est important de poser en introduction que la GUP est conduite par la Ville de Niort dans le cadre d'une prestation Ville/CAN. Aussi, les lignes qui suivent ont été transmises par les services communaux.

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité a pour objectif d'améliorer la gestion des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la qualité et la cohérence d'intervention des services publics et ainsi d'améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Elle mobilise les moyens de proximité des services de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Niortais, de la commune de Niort, des bailleurs sociaux et du CCAS de la ville de Niort.

Elle permet de déterminer les objectifs prioritaires pour chacun des quartiers de la politique de la ville et de mettre en place un plan d'actions pluriannuel partagé par l'ensemble des acteurs sur un mode coopératif.

Cette démarche et le plan d'actions se structurent autour de 3 orientations :

- conforter le cadre de vie et pérenniser les investissements : pérenniser les investissements réalisés lors du projet de rénovation urbaine et améliorer le cadre de vie des quartiers nouvellement concernés par la politique de la ville,

- mobiliser les habitants au respect du cadre de vie par la mise en place de procédures de concertation et de participation,

- entretenir la dynamique partenariale : par la mise en réseau des acteurs, la complémentarité d'intervention des services gestionnaires et une veille de terrain sur ces quartiers.

Il s'agit de promouvoir le travail en réseau des acteurs de proximité, de rechercher en permanence la qualité du service rendu aux habitants, d'assurer la continuité et la complémentarité d'intervention des partenaires dans le respect des compétences de chacun.

## 1. Les chiffres clés de l'année 2017

- Plus de 800 requêtes relayées – travail du quotidien,
- 90 demandes instruites dont :
  - 35,5% en cours de traitement,
  - 61,5% réalisées, 3% sans suite,
  - 16,6% classées niveau 1 (principal), 38,5% classées niveau 2 (important), 44,9% classées niveau 3 (à mener),
  - 48% QPV Clou Bouchet, 20,5% QPV PCSA, 23,5% QPV TCG, 8% les 3 QPV.
- > *Montée en charge des démarches projet GUP et qui concernent les trois quartiers prioritaires.*
- 19 fiches d'instruction GUP pour les cas les plus complexes concernant le cadre de vie,
- Trois diagnostics en marchant menés : CB (10/03), PCSA (29/03), TCG (14/04),
- Des financements mobilisés.

## 2. Outils utilisés et organisation en place

La GUP s'appuie sur un réseau d'acteurs composés d'environ 25 services différents (Ville de Niort, CAN, État, Bailleurs sociaux, CCAS). Au cœur du dispositif, le comité de coordination (inscrit dans la gouvernance du Contrat de ville) a pour objet de coordonner l'ensemble des actions. Cette instance se réunit une fois par trimestre. Elle a pour objet de valoriser le travail mis en place de connaissance (reconnaissance) de chacun des acteurs par une présentation des missions en comité et met à jour les actualités des quartiers politique de la ville sur les différentes thématiques traitées au quotidien.

Plusieurs outils sont utilisés par le réseau GUP et, en premier lieu, le rôle clé du coordinateur GUP.

Huit principaux sont à mettre en avant :

- Le tableau de suivi des demandes (tableur de suivi d'activités),
- Le label GUP qui permet de prioriser les demandes. Une boîte mail dédiée est principalement utilisée.
- Le mémo des bonnes pratiques (outil utilisé sur les phases chantier des bailleurs avant et après travaux).
- Le plan gradué de lutte contre les incivilités pour adapter le niveau d'intervention à l'incivilité commise.
- L'annuaire des référents GUP. Le « cœur du système » avec un annuaire qui évolue régulièrement.
- La découverte des métiers. Dans le cadre des activités périscolaires, les référents GUP font découvrir leurs métiers aux enfants des groupes scolaires des quartiers prioritaires. Travail pédagogique qui permet de créer un lien entre services/agents publics et les enfants donc les familles.
- La communauté IntraNiort qui est un outil numérique partagé (documents clés-forum, coordonnées...).

- Le diagnostic en marchant qui reste l'un des outils les plus connus de la GUP. Une fois/an/QPV, une visite terrain est menée avec les élus/les services/les conseillers citoyens pour faire un état des lieux de chaque quartier Politique de la Ville.

### 3. Temps fort « directeurs/agents » du 23 mars 2017

Ce temps de rencontre, co-piloté par les DGS CAN et Ville de Niort, visait à :

- Valoriser le travail mené par le réseau GUP et maintenir la mobilisation de l'ensemble de la ligne hiérarchique (du niveau DG au niveau terrain),
- Rappeler la signature des conventions GUP/TFPB et les engagements qui en découlent,
- Aborder la nouveauté 2016 : la création des conseils citoyens (acteur de la veille et du Contrat de Ville).
- Revenir sur quelques données chiffrées après 2 ans de pratique (relance GUP en avril 2015),
- Avoir un temps d'échanges pour l'amélioration des pratiques (cf témoignages « grands témoins »),
- Entrevoir les perspectives à venir.

Cette rencontre menée au siège de la CAN le jeudi 23 mars a été très appréciée des participants. Elle a permis de rappeler que la transversalité est l'affaire de tous. La veille et la coordination activées dans le cadre de la GUP ont été mises en avant. Grâce à l'optimisation et la réactivité des processus d'intervention, à la transmission et au partage des informations, des résultats concrets sont constatés sur la bonne gestion des quartiers prioritaires. Les résultats sont incontestables et il convient de les mettre en avant. La GUP tend à devenir une politique publique à part entière (il est rappelé que la GUP n'est pas obligatoire dans les Contrats de ville). Chaque acteur a été remercié pour son engagement et son implication.

Suite aux témoignages d'acteurs témoins et aux échanges, des pistes d'amélioration sont partagées. Principalement des actions sur la propreté et la collecte des déchets, sur la gestion des troubles mentaux de certains habitants, sur la stratégie de sécurité publique et de prévention de la délinquance.

En conclusion de ce temps, qui a permis de renforcer la légitimité du dispositif, il a été rappelé que l'arbre des objectifs de la GUP (annexe 1 de la convention GUP) devait désormais être décliné. A ce titre, les services de la CAN reviendront vers les partenaires afin de réaliser un point d'avancement du plan d'actions et maintenir la feuille de route 2017/2018. Dernier point évoqué : il a été proposé d'inscrire ce temps fort GUP « directeurs/agents » de manière annuelle.

### 4. Perspectives à venir

Un temps GUP à destination des conseillers citoyens et des conseillers de quartier des périmètres cibles (Clou Bouchet, Tour Chabot-Gavacherie et Centre-Ville) serait à programmer en 2018. L'idée serait de pouvoir mettre en avant les réussites de la Gestion urbaine de proximité sur les quartiers prioritaires, d'explicitier le dispositif notamment pour les conseillers de quartier, de mener une présentation publique qui serait complémentaire de celle, professionnelle, réalisée en mars 2017. A ce titre, il conviendrait de mobiliser les élus pilotes du Contrat de Ville mais aussi thématiques

(espaces verts, voirie/éclairage,  
Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

tranquillité publique, médiation sociale...) sur ce temps avec les habitants et acteurs des quartiers prioritaires et « vécus ».

Un suivi de la déclinaison du plan d'actions (arbre des objectifs) GUP sera mené en 2018. Des rencontres vont ainsi être organisées avec les directeurs/porteurs de fiches actions.

En 2018, trois nouveaux diagnostics en marchant seront menés sur les quartiers prioritaires. A noter que celui du Pontreau/Colline St André sera traité sur le volet « marche exploratoire ». Le coordinateur GUP/CC mobilisera un public plus large et en adéquation avec la démarche, c'est-à-dire un public féminin. La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité participera à cette rencontre. Le contenu recueilli viendra donner des éléments à celle-ci tout en enrichissant les études urbaines du Contrat de Ville sur ce QPV. Le parcours retenu sera celui du squelette du programme urbain validé par les élus.

La GUP contribue également de manière régulière au travail de remontées d'informations terrain auprès du renseignement territorial. Le travail d'enquête concernant les quartiers prioritaires en est donc facilité (cf actions menées en 2017 sur les QPV). A noter qu'en 2018, un temps de sensibilisation sur la radicalisation (historique et signaux d'alerte) va être proposé au réseau élargi GUP. Proposition de Madame Le Préfet pour qu'une culture commune sur le sujet soit partagée et qu'un réseau de veille active, terrain, soit constitué. Formation assurée par le SDRT.

A noter enfin que la GUP atteint un stade de maturité permettant de l'aborder sous l'angle de la démarche projet sur plusieurs cas relativement complexes qui ont été/sont à mener :

- Gestion de la problématique de dégradation des espaces publics par les véhicules avec la réponse les potelets amovibles sur le Clou Bouchet avec réalisation d'un prototype par la régie voirie (prototype qui pourrait être utilisé sur le site Boinot),
- Sécurisation des abords du parking du collège P et M Curie avec un travail partenarial entre plusieurs collectivités concernées,
- Gestion des ordures ménagères sur la colline St André avec l'expérimentation de collecte des ordures ménagères par sacs et la suppression de bacs ventouses,
- Un lien tissé avec des associations actives dans les quartiers prioritaires et notamment auprès de la population jeunes (12/18 ans) que les collectivités ne « captent » pas...

A ce titre, la Gestion urbaine de proximité est emblématique de la démarche agilité que promeut la collectivité avec des actions de transversalité, d'expérimentation, d'adaptabilité.

A ce stade il peut être utile de réaliser un point d'étape analytique du fonctionnement de la GUP

<b>Forces</b>	<b>Points de vigilance du dispositif</b>
Dispositif connu, reconnu par les différentes parties prenantes (habitants, élus, partenaires,...) Présence importante des élus (plusieurs adjoints) lors des diagnostics en marchant	Dispositif qui repose sur une très forte implication du coordinateur GUP, sur sa capacité à faire vivre et à animer le réseau Difficultés de mener une action efficace et pertinente sur le volet prévention de la délinquance.

Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
 Date de télétransmission : 14/12/2018  
 Date de réception préfecture : 14/12/2018

Opportunités	Points de vigilance liés au contexte
Capacité de la GUP à passer à l'étape démarche projet dans la prise en charge des signalements / projets.	Un dispositif qui reste facultatif et qui nécessite par conséquent de toujours prouver ses impacts positifs sur les quartiers

### 6.3 La convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La convention d'abattement TFPB est conduite par les services de la Direction Départementale des Territoires qui ont transmis les éléments qui suivent.

La convention d'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) sur les patrimoines situés dans les quartiers prioritaires, signée courant 2016, permet, aux bailleurs, en contrepartie de son abattement de financer des actions bénéficiant directement aux locataires. Elle se décline à partir d'un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible, en cohérence avec les objectifs de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP). Elle doit faire l'objet d'un bilan annuel par les services de l'État auprès des membres du comité de pilotage.

Le bilan 2017 montre que les deux quartiers politiques de la ville (Le Clou-Bouchet et Tour Chabot/Gavacherie), quartiers faisant partie du premier programme de rénovation urbaine et sociale (PRUS), bénéficient du maintien des actions menées, malgré une diminution des investissements financiers réalisés. Le principal bailleur a sollicité et obtenu, au titre de 2016, auprès des services de l'État la fongibilité financière afin d'apporter au nouveau quartier prioritaire du Pontreau – Colline St André un complément.

Pour le quartier du Clou Bouchet, la baisse des dépenses en 2017 porte sur la formation du personnel de proximité et la gestion des déchets, en raison d'une réduction des besoins sur ce dernier poste.

En outre, pour le quartier de la Tour Chabot-Gavacherie, les actions à l'attention des jeunes et l'axe sur la tranquillité résidentielle ont bénéficié de financements moindres qu'en 2016 s'expliquant par un non démarrage du chantier.

Le nouveau quartier prioritaire du Pontreau-Colline St André a vu, suite à la signature de la convention d'abattement, les actions se mettre en œuvre courant 2016. L'axe 1. *Renforcement de la présence du personnel de proximité*, avec la mise en place du gardiennage, n'avait pas pu être honoré en 2016, compte-tenu du temps de recrutement d'un agent et de la date de signature. Cet axe a été, avec les axes 3. *Sur-entretien* et 5, *Tranquillité résidentielle*, les trois qui ont été abondés en 2017.

Globalement, le montant des dépenses, en matière de sur-entretien et d'action spécifique en 2017 a été largement supérieur sur l'ensemble des trois quartiers à ce qui été prévu sur la convention.

Néanmoins au regard des dépenses sur la partie du Pontreau Colline St André, le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres est amené à demander la fongibilité des dépenses au profit de ce quartier.

Cet abattement est prolongé jusqu'en 2020 par la loi de finances 2015 et vise spécifiquement à financer des actions mises en place par les organismes HLM au service des locataires résidant dans les OPV.

## 7. La gouvernance

### **La conduite politique et technique du Contrat de ville, transversale aux 3 piliers**

Le pilotage de la mise en œuvre du Contrat de ville nécessite une gouvernance tout à la fois réactive et décisionnelle. Il repose, dans le respect des prérogatives des assemblées élues, pour les collectivités partenaires, sur les instances décrites ci-dessus.

#### ■ **Le comité de pilotage**

Instance politique de pilotage composée des signataires du contrat, ce comité est co-présidé par le Préfet et par le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Cette instance s'est réunie le 28 novembre 2017.

A cette occasion, ont été présentés :

- Les principes d'aménagement retenus sur le pilier Cadre de vie/renouvellement urbain. Sur ces points, le Président de la CAN a souhaité souligner que le contexte du projet est marqué par des incertitudes financières et que le projet qui sera soutenu, nécessitera le soutien financier de l'ANRU. Deux pistes de réflexion à la croisée du pilier urbain et du pilier cohésion sociale ont été validées, à savoir une Maison de Services Au Public (MSAP) et une Evaluation d'Impact en Santé (EIS).
- Un point sur la convention d'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPB).
- La concertation en continu sur les piliers cohésion sociale et emploi-développement économique et la préparation de l'appel à projets 2018 avec les conseils citoyens.

#### ■ **Le comité de coordination du Contrat de ville**

Ce comité composé des Directions Générales de la CAN et de la Ville de Niort, du Secrétaire Général de la Préfecture et des directeurs de la DDT et de la DDCSPP, associe dans sa forme élargie, le Conseil départemental, le Conseil régional et les bailleurs sociaux. Il permet de suivre la mise en œuvre du contrat et de prendre de façon réactive les décisions nécessaires au bon déroulement des actions prévues pour l'ensemble des piliers du contrat.

En 2017, le comité de coordination s'est réuni le 10 novembre dans le cadre de la préparation du comité de pilotage du 28 novembre.

#### ■ **Le comité technique**

Ce comité est une instance de conduite technique de la mise en œuvre du Contrat de ville, composée des représentants des signataires du contrat. Il est co-présidé par le Directeur de la DDCSPP et par le DGS de la CAN ou leurs représentants.

Il met en œuvre les orientations retenues par le comité de pilotage, dans un souci de réactivité et a pour rôle :

- d'animer et suivre la mise en œuvre du projet,
- d'arrêter le programme annuel à partir des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets (cf paragraphe 3.2 de ce document),
- de proposer des adaptations aux actions envisagées.

Le comité technique s'est réuni à trois reprises en 2017 : le 8 mars, le 12 avril et le 13 septembre. Les tableaux de programmation des piliers Cohésion sociale et Emploi-développement économique joints en annexes, rendent compte des travaux de l'instance.

## ■ Les instances spécifiques de réflexion et de proposition

### Sur le pilier Cadre de vie-renouvellement urbain

**Le comité de coordination de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)** : la composition et les travaux de cette instance sont présentés au paragraphe 6.2.

### Sur le pilier Cohésion sociale

#### Le pôle social

Le pôle social est composé d'agents de niveau intermédiaire et d'acteurs de terrain qui sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des orientations institutionnelles, qui assurent la bonne intervention continue des partenaires signataires et qui proposent des actions concrètes au bénéfice de la population cible. Le pôle social s'est réuni à 5 reprises en 2017.

Les conseils citoyens issus des collèges d'acteurs socio-économiques, sont conviés au pôle social.

#### Le comité de suivi santé

Cette instance s'est réunie à 2 reprises en 2017 : le 31 janvier et le 28 septembre. Elle réunit les professionnels des signataires et partenaires du Contrat de ville œuvrant sur le champ de la santé : ARS, Ville de Niort, Education Nationale, CPAM, Centre hospitalier, Conseil départemental, CAF, CCAS, IREPS, DDCSPP et CAN.

En plus d'une instruction des dossiers de l'objectif santé, le comité suit et accompagne les actions partenariales mises en œuvre. Ses membres se tiennent également informés des événements importants touchant la population sur cette thématique.

### Sur le volet Parentalité-réussite éducative

Sur le volet éducatif interviennent :

- un comité d'Animation Départemental Enfance Famille (CADEF) qui a compétence dans le domaine de la parentalité.
- l'équipe pluridisciplinaire du dispositif Réussite Educative qui se réunit pour étudier les situations individuelles : la Ville de Niort, le CCAS, le Conseil départemental, les Centres socioculturels, la DSDEN et la DDSCPP.

### Sur le volet Citoyenneté-prévention de la délinquance

La loi n° 2007- 297 DU 5 MARS 2007 consacre la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition de nouveaux moyens d'actions. L'animation de cette politique est assurée au sein du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, présidé par le Préfet.

Ce conseil veille à l'articulation de l'ensemble des actions mises en œuvre en matière de prévention par les différents acteurs du département.

La stratégie nationale 2013-2017, objet de la concertation interministérielle, a arrêté trois programmes d'actions, qui représentent les orientations prioritaires de cette politique :

- Le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales ainsi que l'aide aux victimes
- Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

Principal levier financier de l'Etat, le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est mobilisé pour mettre en œuvre les trois priorités identifiées dans la stratégie nationale et déclinées au plan départemental et local.

Sur la commune de Niort où sont situés les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la mise en œuvre de cette politique de prévention de la délinquance s'appuie notamment sur le conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD). Présidé par Mr le maire de la commune, ce conseil constitue l'instance de concertation et de pilotage rassemblant l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans cette politique.

En 2017, le CLSPD s'est réuni en comité restreint le jeudi 21 décembre 2017 et l'ordre du jour a porté sur :

- Le bilan de la convention de coordination de la Police municipale de la commune de Niort et des forces de sécurité de l'Etat de la commune de Niort
- L'Extension de la vidéo protection
- La lutte contre le trafic de stupéfiants
- Le bilan d'activités des trois groupes de travail
  - o Débit de boisson
  - o Squats et logements insalubres
  - o veille
- Le dispositif d'aide aux victimes
- Les travaux d'intérêt général
- Le dispositif de réinsertion
- Le CISP

### **Sur le pilier Emploi-développement économique**

#### **Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP)**

Le Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) de l'arrondissement chef-lieu, constitue le cadre dans lequel les thématiques propres à l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération niortaise sont régulièrement examinées. Réuni par le Préfet de l'arrondissement chef-lieu selon une périodicité trimestrielle, il associe l'UT DIRECCTE, Pôle Emploi, la Mission locale Sud Deux-Sèvres, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Communauté d'Agglomération, le Comité de Bassin d'Emploi du Niortais, ainsi que les organismes consulaires. La situation de l'emploi dans les quartiers, la mobilisation par les opérateurs de l'Etat des instruments des politiques de l'emploi dans ces territoires y seront systématiquement examinées, conformément à une décision prise au SPEP du 5 mai 2015. Cette instance s'est réunie le 16 mars 2017.

## 8. Les conseils citoyens

Il est important de poser en introduction que le suivi des conseils citoyens est conduit par la Ville de Niort dans le cadre d'une prestation Ville/CAN. Aussi, les lignes qui suivent ont été transmises par les services communaux.

### 1. Des temps de formation et d'appropriation de l'action des partenaires du Contrat de Ville

#### Formation « acteurs-habitants » - École du Renouvellement Urbain d'Aubervilliers

Les quatre représentants titulaires des 2 conseils citoyens ont participé à une formation dédiée « acteurs habitants » via l'École de la Rénovation Urbaine (ERU) d'Aubervilliers, sur la session de septembre 2016 (pour l'un d'eux) et sur la session de mars 2017 (les trois autres). Contenu détaillé de la formation sur : <http://www.ecoledurenouvellementurbain.com/project/8-1-la-formation-a-destination-des-acteurs-habitants/>

#### Des temps de rencontres ont été organisés avec les signataires du Contrat de Ville

- 15 décembre 2016 : Point sur pilier « urbain » du Contrat de Ville  
Représentants du conseil citoyen Pontreau-Colline St André, responsables techniques Ville de Niort et CAN.
- 12 janvier 2017 : Point médiation sociale avec le conseil citoyen Pontreau-Colline St André (commission « cohésion sociale »).
- 23 janvier 2017 : Temps de rencontre entre le bailleur social Habitat Sud Deux-Sèvres et le conseil citoyen Pontreau-Colline St André (commission « cadre de vie/urbain »).
- 27 janvier 2017 : Point sur pilier « développement économique/emploi » du Contrat de Ville  
Représentants du conseil citoyen Pontreau-Colline St André, responsables techniques Ville de Niort et CAN.
- Temps d'échanges Direction départementale de la sécurité publique/ Police Municipale/ Conseil citoyen Pontreau-Colline St André (30/01) puis Conseil citoyen Clou Bouchet-Tour Chabot/Gavacherie (2/02).
- 6 février 2017 : Point sur pilier « développement économique/emploi » du Contrat de Ville : représentants du conseil citoyen Clou Bouchet-Tour Chabot/Gavacherie, responsables techniques Ville de Niort et CAN.
- 13 mars 2017 : Temps d'échanges entre les représentants du conseil citoyen Pontreau-Colline St André et A.BAUDIN, Vice-Président CAN en charge de la Politique de la Ville.

Sur l'ensemble des rencontres, ville et CAN ont été représentées au minimum par le coordinateur GUP/Conseils citoyens (à l'exception du rdv avec HSDS). Sur certaines rencontres plus stratégiques, le coordinateur a été accompagné de la responsable du service Proximité et Relations aux citoyens et de la direction de projet Politique de la ville.

Appropriation du plan d'actions cohésion sociale et développement économique (hors investissement) - ARESS

Cette prestation a été proposée fin 2016 faisant suite à un appel à projets national (crédits CGET, Etat). Cette formation a été pilotée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Le cabinet ARESS (<https://www.aress-etudes.com/>) a été retenu avec comme objectif de permettre aux conseils citoyens Niortais de :

1. S'approprier, } le plan d'actions cohésion sociale et
2. Apprécier, } emploi/développement économique
3. Amender.

Il convient de préciser que ce pilier du Contrat de Ville n'avait pas été encore été porté à la connaissance des conseillers citoyens (contrairement aux deux autres piliers). Leur demande était forte de pouvoir appréhender ce document complexe. Cette proposition d'accompagnement répondait donc à un besoin affirmé.

Rappel des dates principales :

- 11/01/17 : présentation du contenu de l'accompagnement et des enjeux par M. DITCHARRY d'ARESS, sur maîtrise d'ouvrage DDCSPP, aux élus, cabinet et directions générales Ville et CAN.
- 17-18/01/17 et 13-14/02/17 : 2 sessions pour les conseils citoyens (thème « santé » pour un CC et thème « développement économique/entrepreneuriat » pour l'autre CC).
- 14-15/03/17 : session n°3 pour les conseils citoyens (thèmes aux choix avec final de la thématique « culture » pour PCSA et « organisation interne » pour CBTCG).
- 29/03/17 : restitution de l'accompagnement par M. DITCHARRY d'ARESS, sur maîtrise d'ouvrage DDCSPP, aux élus, cabinet et directions générales Ville et CAN. Des préconisations sont formulées et communiquées aux participants à la réunion ainsi que, dans un second temps, aux conseillers citoyens.

NB : sur les trois sessions, des représentants CPAM, IREPS, ADIE, Mission Locale, Chambres consulaires, Conservatoire, Service culture... sont intervenus pour expliciter les fiches actions engagées dans le plan d'actions du Contrat de Ville et échanger avec les habitants sur le contenu de ces dernières.

A la suite de cette action, les conseillers citoyens ont travaillé en lien avec plusieurs partenaires du Contrat de Ville. Un groupe de travail, piloté par le CCAS et intégrant des représentants des conseils citoyens a été constitué sur les modes de garde atypique (fiche n°46 du plan d'actions).

## 2. Un travail mené en fonction des thématiques : accompagnement, concertation en continu, information

A partir de mai, plusieurs rencontres ont été organisées avec les conseils citoyens (CC) :

<b>RAPPEL DU CADRE RÉGLEMENTAIRE</b>	
<p><b>Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine dite « loi LAMY ».</b></p> <p><b>Loi « égalité – citoyenneté » du 27 janvier 2017</b>  <b>Circulaire ministérielle « Politique de la Ville » du 26 janvier 2017</b>  <b>Circulaire ministérielle « conseils citoyens » du 2 février 2017</b></p> <p><b>+ Discours du Président de la République à Tourcoing (14/11/17) : « Appel à une mobilisation nationale pour les villes et pour les quartiers ».</b></p>	
<b>Formation</b>	
Appropriation du plan d'actions cohésion sociale et développement économique Action détaillée en 1. pour chaque conseil citoyen.	
<b>Temps d'accompagnement / appropriation / association</b>	
Janvier – mars 2017 : Démarche création jardin fruitier du Pontreau en lien avec les acteurs du QPV dont les groupes scolaires.	CC Pontreau – Colline Saint-André : accompagnement de l'action via le dispositif GUP.  Aménagement d'un espace vert en pied d'immeubles (préfiguration projet ANRU).  Forte mobilisation des groupes scolaires en lien avec l'Education nationale.
19 juin 2017 : matinée "santé : accès aux droits et prévention" avec le CCAS. Participation du CC CBTCG.	Temps d'appropriation du thème qui constitue la priorité d'action pour le CC Clou-Bouchet Tour-Chabot Gavacherie.
Été 2017 : travail des CC sur le projet de rapport annuel 2016 « Politique de la Ville » et construction d'avis collectifs par chaque CC. Avis pris en compte et annexés au rapport annuel délibéré en CM et CCAN.	Temps de partage et d'appropriation de l'action globale Politique de la ville.
Septembre – octobre 2017 : ateliers pilier cohésion sociale (2 ateliers/CC soit 4 réunions).  Travail à partir des données de l'observatoire des solidarités. Préconisations formulées sur l'appel à projets 2018 / recommandations exprimées sur plan d'actions partenarial.	Appropriation et association des CC pour le pilier cohésion sociale, via l'appel à projets.
1 <sup>er</sup> décembre 2017 : consultation organisée par le Préfet sur la police de sécurité du quotidien. Représentants CC présents et mobilisés.	Association des CC sur le volet sécurité.

14 décembre 2017 : Réunion d'échanges CC CBTCG avec ARS/CAN/IREPS : la santé et l'accès aux droits	Temps d'appropriation et d'association du CC Clou-Bouchet Tour-Chabot Gavacherie sur le thème santé et accès aux droits.
Association des conseils citoyens sur les « cafés entreprendre » portés par l'ADIE sur les quartiers prioritaires (temps récurrents).	Temps d'association des CC sur le pilier développement économique
<b>Information</b>	
22 juin 2017 : réunion d'information CC/Conseils de quartier sur le nouveau réseau de transports TanLib.	
5 et 6 juillet 2017 : temps d'échanges entre élus, services et conseillers citoyens sur le Contrat de Ville : partage pour chaque pilier du contrat de ville du niveau d'association des CC retenu par les élus.	
14 et 22 novembre 2017 : réunions d'information tenues par les élus (en présence des services techniques), sur le volet urbain/développement économique : présentation des projets à venir sur 2018-2025.	
28 novembre 2017 : 2ème comité de pilotage « Politique de la Ville » en présence des représentants des CC. Prise de parole et valorisation du travail effectué par les conseillers ces derniers mois.	
25 janvier 2018 : temps d'information pour CC PCSA sur l'habitat privé ancien dégradé avec DDSP, service communal d'hygiène et santé VDN, DDT et CAN	
14 février 2018 : rencontre HSDS/représentants CC suite questions formulées lors du comité de pilotage du 28/11.	

### 3. Point d'étape sur les deux conseils citoyens

Officiellement, chaque conseil citoyen est composé de 41 membres :

- > Clou Bouchet/Tour Chabot-Gavacherie (22 acteurs locaux / 19 habitants – 22 femmes / 19 hommes),
- > Pontreau/Colline St André (20 acteurs locaux / 21 habitants – 24 femmes / 17 hommes).

Dans les faits, les conseils citoyens s'appuient sur des noyaux durs d'une quinzaine de membres.

#### Clou Bouchet/Tour Chabot-Gavacherie

Le conseil citoyen œuvre avant tout via sa commission « cohésion sociale » qui se réunit de façon régulière (contrairement aux autres), à la maison des associations, et qui est impliquée sur les différentes démarches engagées. Ce sont tout particulièrement les membres de ce groupe qui ont participé à l'accompagnement ARESS. Cette commission exprime de fortes attentes sur l'accès aux droits en termes de santé et soutient l'implantation d'une maison de santé sur le quartier prioritaire de la Tour Chabot-Gavacherie, sous doté de leur point de vue. La rencontre avec l'ARS en décembre 2017 était un moment fort pour ce conseil citoyen. Autre axe de travail du conseil citoyen : le suivi et la veille menée sur le quartier : GUP et cadre de vie.

Les projets privés/publics d'envergure qui vont être menés sur le quartier (relooking galerie Carrefour et restructuration du complexe Venise Verte) sont très bien accueillis par les conseillers pour qui c'est une chance d'avoir les deux « emblèmes » du quartier qui renforcent leur positionnement sur site.

L'autonomie de cette instance est relative et reste fragile.

La composition du conseil citoyen est représentative du quartier prioritaire.

Un travail est à mener sur la visibilité de l'instance et son rôle d'interface avec les habitants du QPV.

# Thèmes de travail privilégiés : santé et accès aux droits, transports/mobilité, gestion urbaine de proximité.

# Le conseil citoyen CBTCG a évoqué fin 2017 une autonomie (statut associatif) à moyen terme.

A noter enfin, qu'au sein de ce conseil citoyen, on retrouve des membres des 2 conseils de quartier Clou-Bouchet et Tour-Chabot Gavacherie. Malgré la porosité potentielle entre les 2 instances, les prérogatives de chacune semblent mal appréhendées par certains membres.

### Pontreau/Colline St André

Le conseil citoyen œuvre via ses 4 commissions qui se réunissent au Centre Du Guesclin. Il demande régulièrement à être associé aux instances qui construisent le Contrat de Ville. A ce titre, les représentants n'hésitent pas à utiliser leur droit d'interpellation, et ce, directement auprès de l'État, de la CAN ou des autres signataires du Contrat de Ville. Le volet urbain est plus marqué sur ce quartier qui est un nouvel entrant (en 2014). Les attentes sont fortes sur la refonte des espaces publics constitués par l'axe principal du quartier : Pontreau/rue Ferry/ilot Denfert/rue St Gelais. La prise d'autonomie est affirmée depuis le début d'année 2017. Celle-ci a été renforcée par les principes d'une charte de fonctionnement qui a été validée par les membres en mai 2017.

L'association au pilier cohésion sociale se fait sans difficulté particulière. Des tensions sont vécues sur le pilier urbain où les conseillers souhaiteraient être plus associés et que les réalisations avancent plus rapidement (gestion temps habitants/temps projet). La question de l'emplacement d'un espace ludique cristallise les discussions. L'implantation d'une Maison de Services Au Public est, elle, très bien accueillie et porteuse de sens pour les habitants et acteurs du quartier (visibilité services publics). Sur le pilier développement économique où l'année 2017 a enregistré 4 fermetures de commerces sur l'axe Pluvialt/St Gelais, le conseil citoyen souhaiterait être force de propositions, accompagner des actions afin d'éviter les situations sans issue. Les conseillers citoyens vivent mal le fait d'être habitants et contributeurs sur un quartier dit « prioritaire » et de constater que les cellules commerciales de proximité ferment les unes après les autres. Même si des démarches à long terme sont engagées (EPARECA, FISAC...), elles ne sont pas en lien avec le temps habitants, qui se vit au quotidien. A noter, pour conclure sur ce pilier, qu'une démarche intéressante a été engagée par le conseil citoyen en milieu d'année avec la réalisation, la distribution et l'analyse (en lien avec le manager centre-ville CAN) d'un questionnaire auprès du personnel du Conseil départemental 79. En effet, l'enquête Equalitys (2016) avait mis en avant une contradiction sur le quartier Politique de la ville avec un potentiel d'actifs conséquent (1 500) sans ruissellement sur les commerces de proximité du quartier. 80 questionnaires ont été retournés. La demande d'une restauration le midi (47%) et d'un distributeur automatique de billets (16%) étaient clairement les deux besoins prioritaires en termes de services.

Les projets privés/publics d'envergure qui vont être menés sur le quartier vécu (redynamisation Intermarché, travaux conservatoire, navette centre-ville/place Chanzy et projet piscine Pré-Leroy à une échelle plus large) sont très bien accueillis par les conseillers. Ils souhaitent cependant que l'axe structurant Pluvialt/St Gelais soit pris en compte. L'attente du lancement du projet urbain qui le prend en compte s'avère longue.

Un sujet prioritaire pour le conseil citoyen est le traitement de l'habitat privé ancien dégradé sur le haut de colline St André. Les conseillers souhaitent que les leviers soient actionnés pour lutter contre « les marchands de sommeil » et contre « la vacance / habitat indigne ». Pour eux, c'est une lutte essentielle en termes d'image du QPV. A ce titre, les outils coercitifs tels que les ORI (opération de restauration immobilière) ou le permis de louer sont encouragés.

Le conseil citoyen n'est pas forcément représentatif de la population du quartier prioritaire notamment des locataires du parc d'habitat social et locatif privé sur la partie Colline St-André.

Un travail est à mener sur la visibilité de l'instance et son rôle d'interface avec les habitants du QPV.

# Thèmes privilégiés : urbain/habitat, développement économique/emploi, gestion urbaine de proximité.

# Le conseil citoyen PCSA envisage une autonomie (statut associatif) à moyen terme.

*A noter que des dissensions internes existent au sein de l'instance – vie de groupe compliquée parfois.*

La mobilisation au sein des CC est essentiellement menée par les habitants et les acteurs associatifs.

Les acteurs économiques restent membres des conseils citoyens pour être informés mais se mobilisent peu (à l'exception de certains : pharmacie Pontreau, bar l'Alternateur place Denfert-Rochereau, boulangerie rue Henri Sellier, Mac Donald's avenue de La Rochelle...).

Le lien entre les deux conseils et ceux des autres quartiers politique de la ville du département reste marginal (ex : échange avec l'ARS, réunion d'information sur le nouveau réseau de transports TANlib). Il conviendrait de renforcer les connexions. Les rencontres menées par l'État peuvent y contribuer : rassemblements départementaux des conseils citoyens...

Au regard du déploiement des actions du Contrat de Ville, volonté de la part du :

- Conseil citoyen Clou-Bouchet Tour-Chabot Gavacherie d'aller vers les acteurs qui mènent les politiques publiques sur le quartier politique de la ville,
- Conseil citoyen Pontreau – Colline St André d'aller à la rencontre des habitants du quartier politique de la ville pour les informer du projet (notamment volet urbain). En 2017, le conseil citoyen Pontreau – Colline St André a également mené un travail de recensement des différents services publics ou privés ainsi que des commerces accessibles sur le quartier formalisé sous la forme d'une plaquette d'information diffusée aux habitants.

#### 4. Perspectives

##### **Maintenir le niveau d'association des conseils citoyens selon les engagements pris par les élus en 2017**

- Prolonger le niveau d'information des conseils citoyens sur le pilier urbain, en fonction de l'actualité des projets, résidentialisation des pieds d'immeuble du Pontreau, requalification des logements, aménagement des places du secteur Denfert-Rochereau, création d'un espace ludique PCSA, tri et gestion des déchets, requalification des ilots du Clou Bouchet, reprise des voiries sur la Tour Chabot-Gavacherie...),
- Concertation en continu sur l'appel à projets des piliers cohésion sociale et emploi-développement éco (hors investissement) lors des phases d'élaboration et d'évaluation,
- Élaboration d'un avis collectif sur le rapport annuel « Politique de la Ville » par chaque CC

- Implication au quotidien dans les démarches et expérimentations GUP (ex. collecte des ordures ménagères par sacs avec suppression des bacs ventouses, veille tranquillité publique, jardin fruitier du Pontreau...),

**Approfondir le travail avec les conseils citoyens sur deux projets validés en comité de pilotage :**

- La Maison de Services Au Public (MSAP) sur le Pontreau/Colline St André,
- L'évaluation impact santé (EIS) pieds d'immeubles du Pontreau et, peut-être, îlot Langevin au Clou Bouchet.
- Poursuivre l'organisation de temps de formation/ appropriation des politiques publiques mises en œuvre.
- Gestion du temps nécessaire à la maturation du projet urbain/ temps habitants

Les conseillers citoyens expriment leur satisfaction quant au dialogue relancé avec les élus et à la reconnaissance de leur implication (sentiment d'utilité qu'il est nécessaire de préciser et de partager avec les élus). Il convient désormais de maintenir cette dynamique de mobilisation dans le temps.

L'autonomie des conseils citoyens s'affirme (statut associatif envisagé) et des attentes s'expriment en termes de reconnaissance et de visibilité donnée, au moins, à moyen terme. Il sera nécessaire de définir précisément les modalités d'accompagnement administratif, technique et financier des pouvoirs publics (Etat, CAN, VDN) pour que la prise d'autonomie des conseils citoyens se poursuive dans de bonnes conditions et constitue une plus-value dans leur capacité à « pouvoir agir ».

Un renouvellement des conseils citoyens (collège « habitants » - par tirage au sort) est envisagé pour l'automne 2018 conformément à l'arrêté préfectoral pris en avril 2016 – article n°4.

Enfin, 2 fois par mois le groupe de travail « Conseils citoyens – Gestion urbaine de proximité » réunit la déléguée au Préfet Politique de la ville de la Préfecture (I. Nau), les agents du service Cohésion sociale CAN (S. Renaud, J. Joly), le service Développement économique CAN (M. Caulat), la direction de projet Politique de la ville VDN (F. Guillemet) et le service Proximité et Relations aux citoyens VDN (B. Gabriel, M. Monnerie) pour traiter des dossiers et problématiques communes (soient environ 40 heures de réunions de travail en 2017).

A ce stade il peut être de réaliser un point d'étape analytique du fonctionnement des conseils citoyens

<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <p>Feuille de route claire et partagée en termes d'association et d'implication des conseillers citoyens dans les projets des quartiers politique de la ville.</p> <p>Mobilisation notoire des élus (plusieurs adjoints) sur les projets politique de la ville</p>	<p style="text-align: center;"><b>Points de vigilance du dispositif</b></p> <p>Niveau d'implication des conseils citoyens retenu sur le volet urbain faible au regard des obligations légales</p>
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <p>Des conseils citoyens mobilisables sur de nombreux champs d'action</p> <p>Des conseils citoyens avec la volonté d'aller à la rencontre des autres habitants du quartier.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Points de vigilance liés au contexte</b></p> <p>Des conseils citoyens sont demandeurs d'une plus forte implication (notamment sur le volet urbain), d'un niveau d'association assimilable à de la co-construction.</p>

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

## 9. La Dotation de Solidarité Urbaine

La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Elle est répartie en tenant compte d'un indice synthétique de charges et de ressources calculé en fonction :

- du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de 10 000 habitants et plus et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- du rapport entre la part des logements sociaux de la commune dans son parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total de logements des communes de 10 000 habitants et plus ;
- du rapport entre la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion de personnes couvertes par ces mêmes prestations ;
- du rapport entre le revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune

Le montant de la DSU pour l'année 2017 est **de 998 546 €** soit une progression de près de 14 % par rapport à l'année 2016 (876 377 €).

### Investissement

- Investissements réalisés dans les équipements municipaux en quartiers prioritaires : 142 771 €
- Gestion urbaine de proximité - ajustement des dysfonctionnements urbains : 30 400 €

### Fonctionnement

Vous trouverez en annexe des éléments d'appréciation de l'usage de cette dotation par la commune de Niort pour améliorer la cohésion sociale et réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le reste du territoire niortais dans les domaines suivants :

- l'éducation
- la parentalité
- la santé
- l'accès au sport, à la culture et aux loisirs
- la prévention de la délinquance
- la citoyenneté
- ...

# 10. Avis des partenaires exprimés sur le rapport annuel

Accusé de réception de la préfecture en date du mercredi 19 septembre 2018

DEPARTEMENT  
DES  
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17/09/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/09/2018

Délibération n° D-2018-328

Projet de rapport annuel 2017 de mise en œuvre du Contrat de  
Ville - Avis du Conseil municipal

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

**Excusés :**

Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de Projet de Politique de la  
Ville

**Projet de rapport annuel 2017 de mise en œuvre du  
Contrat de Ville - Avis du Conseil municipal**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est engagée aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Niortais à réduire les écarts de développements sociaux, économiques et urbains sur les trois quartiers prioritaires de la politique de la Ville de Niort (le Clou Bouchet, la Tour Chabot - Gavacherie et le Pontreau/Colline Saint André).

Ces engagements sont inscrits dans le contrat de ville portant sur la période 2015-2020 signé le 6 juillet 2015 par 22 partenaires.

En application de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) signataires d'un Contrat de Ville, le Maire de Niort et le Président des EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions menées sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

L'article 3 du décret n°2015 - 118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville dispose que le projet de rapport est soumis pour avis aux Conseils municipaux concernés et aux Conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

Les Conseils citoyens présents sur les quartiers concernés ont été consultés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avis, joint en annexe, relatif au projet de rapport annuel 2017 de mise en œuvre du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

## **RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE**

### **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NIORT**

#### **I - ELEMENT DE CONTEXTE**

La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 poursuivait six axes de réforme :

- Une simplification de la géographie prioritaire ;
- Un portage et un pilotage des nouveaux contrats de ville par les établissements publics de coopération intercommunale afin d'affirmer une meilleure solidarité territoriale ;
- La mise en œuvre de nouveaux contrats de ville qui couvrent l'ensemble des aspects de la politique de la ville, la cohésion sociale comme la rénovation urbaine ;
- La nécessité de mobiliser les crédits de droit commun et de n'utiliser les crédits spécifiques de la politique de la ville qu'en complément et non comme substitution des crédits de droit commun ;
- L'affirmation d'un nouveau principe en matière de participation des habitants : la co - construction ;
- Une réforme des structures d'évaluation.

Le contrat de ville du territoire niortais signé le 6 juillet 2015 acte les engagements des 22 partenaires qui se proposent de mobiliser les moyens, outils et ressources de leur politique publique au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2017 est la seconde année de mise en œuvre effective du contrat de ville 2015-2020 sur trois quartiers prioritaires exclusivement niortais : le Pontreau - Colline Saint André, le Clou Bouchet et la Tour Chabot - Gavacherie.

Le décret n°2015 - 1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.111-2 et L.1811-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que le maire est tenu de présenter, à son assemblée délibérante un rapport annuel, qui est débattu au sein du conseil municipal.

## II - NOTE DE LECTURE

Le rapport annuel de mise en œuvre du contrat de ville 2017 élaboré par les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et les partenaires signataires se décline en plusieurs parties :

**Page 4 à 6** : Présentation des données de l'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui détaille les chiffres clés sur :

- la population : 5 842 habitants vivent sur l'un des 3 quartiers prioritaires (Clou Bouchet : 2 791 H, Tour Chabot-Gavacherie : 1 320 H, Pontreau/Colline saint André : 1 731 H)
- Niveau de vie : le niveau de vie médian se situe entre 11 637 € (Clou Bouchet) et 13 813 € (Pontreau) - (Niort = 20 299 €)
- la famille : la part des familles monoparentales allocataires de la CAF est de 22,3 %, au Clou Bouchet alors qu'elle n'est que de 17,3 % sur la commune de Niort,
- l'emploi : 48,26% des personnes de 15 - 64 ans habitant un QPV ont un emploi (67,1 % sur la CAN et 63,4 % sur Niort) dont 29,33 % en emploi précaire. En 2017, on constate une baisse de 6 % des demandeurs d'emploi des QPV alors qu'elle est de - 0,5 % sur Niort (- 1,4 % sur la CAN),
- la formation : 75.36 % de la population des QPV est sans diplôme ou dispose d'un diplôme inférieur au BAC (57 % sur Niort, 59 % sur la CAN).

**Page 7 à 10** : Présentation de données clés de l'appel à projet 2017 et des actions retenues et financées.

**Page 11 à 16** : Présentation des actions symboliques du plan d'actions partenarial du pilier cohésion sociale illustré par le projet « ouvrir l'école aux parents » de l'Education Nationale, le projet « Accès aux droits » du CCAS de Niort, le projet « Dépistage M'tes dents » de la CPAM, le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS.

**Page 17 à 20** : Présentation du plan d'actions partenarial du pilier Emploi - Développement économique hors investissement. Ce plan est illustré par quelques actions phares telles « L'accompagnement renforcé vers l'emploi », « L'école de la 2<sup>ème</sup> chance Vienne et Deux-Sèvres », « L'action passerelle » proposée par la Mission Locale du Sud Deux-Sèvres.

**Page 21 à 25** : Présentation des actions du pilier renouvellement urbain et cadre de vie avec un focus sur la mise en œuvre du protocole de préfiguration ANRU, la démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) et la convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

**Page 26 à 28** : Présentation de la gouvernance du contrat de ville et des instances de pilotage politique et technique pour chacun des piliers.

**Page 29 à 35** : L'activité des deux conseils citoyens

**Page 36** : La dotation de solidarité urbaine (DSU) perçue par la commune de Niort.

**Page 37 et suivantes** : Recueil des annexes (objectifs détaillés du contrat de ville, Tableau d'avancement du plan d'actions partenarial, bilan 2017 du programme de réussite éducative, programmation des actions du pilier cohésion sociale, glossaire).

### **III - Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel 2017 de mise en œuvre du contrat de ville 2015 - 2020**

Le conseil municipal tiens à souligner la qualité et la diversité des interventions du plan d'actions partenariales menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et l'engagement de chacun des partenaires à réduire les inégalités sociales et les écarts de développement.

#### **▪ La nouvelle géographie prioritaire**

Les nouveaux critères de la géographie prioritaire, plus objectifs, sont globalement adaptés à l'objectif de resserrement et de simplification de la géographie prioritaire poursuivie par la loi Lamy. Trois quartiers niortais (1514 à l'échelon national) ont ainsi été retenus, deux précédemment inscrits en politique de la ville : le Clou Bouchet et la Tour Chabot - Gavacherie et un nouveau quartier entrant : le Pontreau - Colline Saint André.

Les chiffres clés de l'observatoire des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) font ressortir des écarts significatifs de développement entre ces micro - territoires, leur commune de rattachement et le territoire d'agglomération en terme de pauvreté, d'emploi, de formation et d'éducation ; raisons pour lesquelles vingt - deux partenaires signataires du contrat de ville se sont engagés à mobiliser, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, les moyens et outils de droit commun de leur politique publique pour réduire ces écarts.

L'observatoire des quartiers présentent un certain nombre de données socio-démographiques qui permettent de situer le quartier par rapport à la commune et

à l'EPCI. Il conviendrait de disposer d'indicateurs de suivi plus qualitatifs permettant de mesurer, années après années, l'impact des politiques publiques sur les trajectoires de vie des habitants.

#### ▪ **Le contrat de ville et la gouvernance**

Le contrat de ville 2015 - 2020 du territoire niortais a été signé par 22 partenaires le 6 juillet 2015 (435 contrats signés à l'échelon national). Il repose sur trois piliers fondamentaux qui permettent ainsi d'assurer une meilleure cohérence entre des actions menées au titre du volet cohésion sociale et celles menées au titre du volet renouvellement urbain et du développement économique.

L'ensemble des partenaires signataires sont représentées au sein du Comité de pilotage co-présidé par le Préfet des Deux-Sèvres et le Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Deux représentants des conseils citoyens siègent dans cette instance. Le comité de pilotage s'est réuni le 28 novembre 2017.

Plusieurs instances techniques, comité de coordination, comité technique, pôles spécifiques permettent d'associer les différentes strates hiérarchiques et services opérationnels des signataires du contrat de ville dans le respect des prérogatives de chacun. Ces instances sont réunies régulièrement pour faire vivre chacune des thématiques du contrat de ville

#### ▪ **Le plan d'actions du Contrat de ville**

Ce cadre se décline en cinq objectifs stratégiques pour le pilier cohésion sociale et trois objectifs stratégiques pour le pilier développement économique et emploi (hors investissement). Il est constitué de 127 actions dont 103 sont en cours de réalisation (79 en 2016), 10 en cours de préparation (23 en 2016), 9 qui ne sont pas débutées (9 en 2016) et 1 en attente d'information par le pilote (18 en 2016).

La Ville de Niort est pilote de 28 actions et le CCAS en porte 12.

A noter, la spécificité du programme de réussite éducative porté par le CCAS de la ville de Niort qui s'inscrit dans le volet éducatif du contrat de ville. Il permet, sur les quartiers prioritaires et hors temps scolaire, un accompagnement global et individualisé d'enfants fragilisés de 2 à 16 ans. Le financement du dispositif est composé des participations de l'Etat à hauteur de 80 000 €, du CCAS et du Lion's club. Sur ce programme, 181 prises en charge individuelles ont été réalisées en 2017 (147 en 2016).

Parallèlement, chaque année la Communauté d'Agglomération du Niortais lance un appel à projet auprès des opérateurs publics et privés pour initier de nouvelles actions au profit de publics cibles ou au regard de problématiques particulières. En 2017, 80 projets ont été réceptionnés dont un tiers d'actions nouvelles :

- 52 actions soutenues (47 en 2016) au titre du pilier cohésion sociale (éducation et parentalité, prévention et accès aux soins, accès aux droits, accès à la culture, prévention de la délinquance).

La ville de Niort pilote deux actions (les animations périscolaires et poney maître d'école) et le CCAS une action (la médiation par les pairs)

- 10 actions relatives au pilier Emploi - développement économique qui couvrent les champs de l'accompagnement des publics en insertion à la création d'entreprises (10 en 2016);

#### ▪ **Les moyens financiers**

##### ➤ **Financement du volet cohésion sociale**

Au titre de l'année 2017, les crédits spécifiques mobilisés par la CAN sont de 345 010 € et ceux du CGET de 254 631 €. Ils sont mobilisés pour financer les actions retenues au titre de l'appel à projet soit :

- 113 000 € au titre des actions éducation
- 105 000 € attribuées aux actions liées à la prévention et l'accès aux soins
- 10 500 € sont mobilisés pour l'accès aux droits
- 96 486 € financent des actions culturelles, sport et loisirs
- 11 500 € au titre de la prévention de la délinquance
- 144 510 € fléchés sur l'emploi/Insertion
- 7 100 € Valeurs de la République
- 3 000 € Jeunesse
- 1 121 € pour les frais d'ingénierie

La répartition territoriale des crédits spécifiques pour chacun des quartiers est la suivante :

- 43 % Clou Bouchet et Tour Chabot - Gavacherie
- 15 % Pontreau/Colline Saint André
- 42 % ensemble des quartiers prioritaires

La part des financements apportée par la Ville de Niort dans le co-financement des actions du pilier cohésion sociale demeure importante et s'élève à 557 950 € en 2017 (475 000 € en 2016). Elle représente près de 25 % du montant total des

interventions réalisées sur les quartiers prioritaires au titre du droit commun et des crédits spécifiques.

➤ **Financement du volet urbain**

La loi Lamy a prévu de mettre en place un nouveau programme centré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. 216 quartiers dits d'intérêt national ont ainsi été retenus. En complément, ont été choisis 264 quartiers dits d'intérêt régional, à l'instar du quartier prioritaire du Pontreau - Colline Saint André, pour lesquels l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) intervient dans une moindre mesure.

Les interventions urbaines sur les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot - Gavacherie devront se réaliser avec les moyens de droit commun locaux dans un contexte de contraction des finances publiques.

La décision annoncée par le président de la république française de doubler dès 2018, l'enveloppe financière initiale du programme (de 5 milliards à 10 milliards d'euros) n'a pas de traduction concrète pour le territoire niortais pour l'instant. Le montant de 1 million d'euros de subvention allouée au quartier prioritaire du Pontreau/Colline Saint André n'a pas, malgré la demande émise, été revu à la hausse.

Au titre du protocole de préfiguration signé avec l'ANRU, la CAN et la Ville de Niort ont réalisé les études urbaines relatives au quartier prioritaire du Pontreau/Colline Saint André pour un montant de 252 795 €. Ces études ont porté sur la circulation et le stationnement, les îlots d'habitat dégradé, la programmation urbaine de l'îlot Denfert Rochereau, la requalification des espaces publics du quartier. Elles sont co-financées par l'agence à hauteur de 67 630 €, l'ANAH à hauteur de 16 550 € et par la CDC à hauteur de 22 025 €.

Ces études ont permis de définir le projet urbain intégré du Pontreau/Colline Saint André qui fera l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU et les autres partenaires financier.

▪ **La convention de Gestion urbaine de proximité**

La convention de gestion urbaine de proximité est annexée au contrat de ville et engage les partenaires signataires (Etat, CAN, Ville de Niort, bailleurs sociaux et CCAS) à une coopération renforcée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'assurer une veille active et un repérage des dysfonctionnements. Elle permet d'améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique des habitants des quartiers prioritaires par une meilleure collaboration des institutions.

La GUP s'appuie sur un coordonnateur (poste financé à 25% par la CAN) identifié au sein des services municipaux (Service Proximité et Relations aux Citoyens) qui intervient en chef d'orchestre du réseau des 25 acteurs mobilisés dans les services opérationnels des partenaires signataires. L'optimisation des processus

d'intervention permet d'agir de manière coordonnée, réactive, efficace et complémentaire.

L'implication des habitants (notamment des conseils citoyens) est favorisée dans le signalement des dysfonctionnements sur l'espace public et dans les démarches de diagnostic en marchant réalisées chaque année sur chacun des quartiers prioritaires.

Les chiffres (800 requêtes en 2017) démontrent l'importance que revêt cette démarche pour améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien dans les domaines de la gestion des espaces verts, de la voirie, de l'éclairage public, des déchets, de la propreté urbaine , ...

▪ **Les conventions d'abattement de Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)**

Un abattement de 30% de la TFPB pour les logements concernés est octroyée aux bailleurs sociaux (Habitat Sud Deux-Sèvres et SA Immobilière de l'Atlantique) en contrepartie de leur engagement à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires. Cet abattement est soumis à plusieurs conditions qui ont été renforcées à l'occasion de la loi de finances rectificatives 2016 : la conclusion d'un contrat de ville et la conclusion d'une convention annexée au contrat de ville relative à l'entretien et à la gestion du parc et à l'amélioration du service rendu aux locataires.

La convention locale signée en mai 2016 présente un diagnostic, un programme d'actions triennal reconductible jusqu'en 2020 spécifiquement mis en œuvre par les bailleurs sociaux au profit des locataires résidant dans les quartiers prioritaires.

Cet abattement n'est que partiellement compensé par l'Etat (40 %) ce qui constitue un manque à gagner pour les communes.

A noter pour 2017, le recrutement par le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres d'un gardien d'immeuble pour renforcer sa présence et améliorer les services de proximité auprès des locataires du Pontreau.

▪ **Les conseils citoyens**

L'article 7 de la loi Lamy instaure les conseils citoyens, celui - ci est complété par une circulaire publiée le 2 février 2017 visant à préciser le cadre de création et de fonctionnement des conseils citoyens. On dénombre plus de 1000 conseils citoyens installés ou en cours de constitution.

Deux conseils citoyens ont été installés sur le territoire niortais par arrêté signé par le Préfet sur proposition du Président de la CAN, l'un relevant du périmètre des quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot - Gavacherie et le second sur le périmètre du quartier Pontreau - Colline Saint André. Chaque conseil est composé de 41 membres représentants pour moitié le collège des habitants et pour l'autre moitié le collège des acteurs socio-économiques.

L'animation du dispositif des conseils citoyens est déléguée par la Communauté d'agglomération du niortais (poste financé à 25%) au service « Proximité et Relations aux citoyens » de la ville de Niort pour conserver une cohérence avec le dispositif des conseils de quartier. Chaque conseil de quartier est représenté au sein des conseils citoyens.

L'année 2017 a été marquée par les actions de formation des représentants des deux conseils citoyens afin de favoriser l'appropriation du cadre réglementaire du contrat de ville et développer l'autonomie de ses nouvelles instances.



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Communauté d'Agglomération du Niortais  
Services courrier

26 OCT. 2018

Direction départementale de la cohésion Sociale  
et de la protection des populations  
Chef de mission ville, égalité des chances, logement.  
Affaire suivie par : Patricia GREGOIRE  
Tél. : 05 49 17 27 28  
Adresse mail : [patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr](mailto:patricia.gregoire@deux-sevres.gouv.fr)

Direction Départementale des Territoires  
Chef du service prospective planification habitat service agriculture et territoires  
Affaire suivie par : Gilles Dumartin  
Tél. : 05 49 06 89 00  
Adresse mail : [gilles.dumartin@deux-sevres.gouv.fr](mailto:gilles.dumartin@deux-sevres.gouv.fr)

Niort, le 23 OCT. 2018

Monsieur le président,

Par courrier du 29 juin 2018, vous m'avez adressé le projet de rapport 2017 du contrat de ville de Niort.

Ce rapport restitue bien les ambitions partagées du contrat de ville ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des 22 signataires du contrat, tant au travers du plan d'actions partenarial réalisé d'ores et déjà à 82 %, que des actions menées dans le cadre de l'appel à projet.

Mes observations porteront essentiellement sur les points suivants :

- S'agissant du volet cohésion sociale, l'évaluation de l'action Grandir ensemble a été menée par l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) dans le cadre de l'action structurante « Atelier Santé Ville ». Cette évaluation confirme le caractère structurant et transversal de cette action mais également la nécessité d'améliorer la gouvernance par la mise en place d'une instance spécifique de suivi. Le comité de pilotage, en cours de constitution, doit pouvoir être mis en œuvre dès cette année.

- Sur le volet urbain, le rapport souligne les réflexions conduites en faveur du renouvellement urbain du quartier Pontreau-Colline Saint André, reconnu d'intérêt régional par l'agence nationale de renouvellement urbain (ANRU). La revitalisation commerciale et la création d'une maison de services au public (MSAP) validées par le comité de pilotage concernent des axes essentiels de la convention de renouvellement urbain à venir.

Monsieur Jérôme BALOGÉ  
Président de la communauté d'agglomération du Niortais  
140 rue des Equarts  
CS 28770  
79027 NIORT cedex

SECRETARIAT DU D.G.S.  
COURRIER ARRIVE LE  
26 OCT. 2018  
ORIGINAL : C51 1/2 TP  
COPIE : FP

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

MADAME LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09

Internet : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

- Les actions relatives à la gestion urbaine de proximité répondent aux préoccupations des locataires. En matière d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs sur les quartiers, le rapport mentionne à juste titre le montant des dépenses sensiblement supérieur en 2017 à celui de l'abattement. Il conviendrait néanmoins d'analyser les motifs du déficit de dépenses sur le quartier de La Tour Chabot/Gavacherie pour la deuxième année consécutive qui amène le bailleur social à demander la fongibilité des dépenses entre quartiers.

- Le rapport restitue également les engagements financiers des différents partenaires. Outre les crédits spécifiques affectés au contrat de ville, la mobilisation des politiques de droit commun constitue un enjeu majeur pour les contrats de ville. A cet effet, j'ai demandé à mes services de procéder à un recensement des dispositifs de droit commun de l'État mobilisés en 2017. Le recensement, annexé au présent courrier, permet ainsi d'avoir une vision globale de l'ensemble des actions soutenues par l'État dans les quartiers prioritaires .

- Concernant les conseils citoyens, il est important de souligner leur implication dans la mise en place des actions ainsi que dans les différentes instances de suivi et de pilotage. Afin de faciliter la participation de ce collectif d'habitants, le centre de ressources Pays et Quartier Nouvelle Aquitaine animera une formation qui aura pour objectif de rappeler le rôle attendu « d'expert d'usage » et d'apporter un soutien au recueil de la parole des habitants.

- Enfin, l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville constitue une étape essentielle qui devra permettre à l'ensemble des partenaires de réfléchir collectivement aux pistes possibles d'amélioration du contrat pour les années restantes.

Cette démarche d'actualisation devra intégrer les orientations nationales définies par le Président de la République et qui s'articulent autour de trois axes structurants et fondamentaux à savoir : garantir les mêmes droits aux habitants, favoriser l'émancipation et restaurer la République.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée. *et cordiale,*



**Isabelle DAVID**

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

MADAME LE PRÉFET DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09

Internet : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr)

13 AOÛT 2018

AOÛT 2018

Monsieur Jérôme BALOGÉ  
Communauté d'Agglomération du Niortais  
140 rue des Equarts  
CS28770  
79027 NIORT CEDEX

Niort, le 9 Août 2018

Dossier suivi par : Julien VINCONNEAU  
Tél. 05 49 28 79 89 ou 06.16.44.57.62  
j.vinconneau@cci79.com  
Réf : 2018000238

Objet : Avis rapport annuel contrat de ville 2017

Monsieur le Président,

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres a pris connaissance du rapport annuel 2017 du contrat de ville dans lequel nous sommes engagés au côté de la Communauté d'Agglomération de Niortais et avec l'ensemble des autres partenaires.

Suite à la consultation de ce rapport, vous trouverez ci-dessous les remarques et observations de la CCI Deux-Sèvres :

- Dans le rapport, page 33, vous évoquez les fortes attentes du conseil citoyen du quartier Pontreau/Colline St André, notamment sur la refonte des espaces publics par l'axe principal du quartier : Pontreau/rue Ferry/Ilot Denfert/rue St Gelais et au sujet du développement économique avec notamment la problématique du commerce de proximité.

La CCI Deux-Sèvres s'interroge sur la requalification globale du quartier et notamment sur la résorption des friches commerciales. En effet, il est important de veiller au développement de l'offre commerciale qui se situe à proximité afin de préserver un équilibre commercial entre les différents pôles d'activités économiques (lien avec les commerces du Centre-Ville, développement de nouvelles cellules commerciales route de Parthenay etc.)

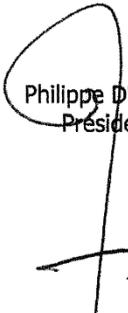
Nous notons par exemple que le principal commerce est l'Intermarché et qu'il est le véritable poumon économique de ce quartier. Il semble donc indispensable de veiller à ne pas fragiliser cet acteur et à renforcer les autres entités économiques de proximité.

Sur le volet urbain, nous sommes favorables à la requalification du quartier et nous incitons la collectivité à organiser de manière lisible la liaison entre le quartier Pontreau/Colline St André et le Centre-Ville.

- Concernant le quartier du Clou Bouchet, une fois encore, nous pensons que l'implantation de nouveaux commerces doit se faire en cohérence avec l'existant au regard des nouvelles implantations commerciales qui ont déjà été faites ces dernières années dans le secteur (zone de la mude, commerces le long de l'avenue de la Rochelle) et la nécessité de conforter le centre commercial Carrefour comme vous le mentionnez page 32.
- Pour répondre à ces différents enjeux de développement économique, **nous préconisons à la collectivité de se doter d'une Charte d'Urbanisme Commerciale à l'échelle du territoire** afin d'avoir une vision globale de l'équilibre commercial et notamment pour les commerces de proximité situés dans ces quartiers fragilisés.

D'autre part, la CCI Deux-Sèvres confirme sa volonté de poursuivre son action visant à encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers, réalisée en partenariat avec la CMA Deux-Sèvres et l'ADIE, comme vous le mentionnez dans la page 20 du rapport annuel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

  
Philippe DUTRUC  
Président

17 AOUT 2018

**Siège social**  
20 Rue de Strasbourg  
CS 68729  
79027 Niort Cedex  
Tél : 05 17 837 837  
Fax : 05 49 77 36 00

Monsieur Jérôme BALOGÉ  
Président  
Communauté d'Agglomération du Niortais  
140 rue des Equarts  
CS 28770  
79027 NIORT Cedex

**Objet :** Avis rapport annuel contrat de  
ville 2017

Niort, le 14 août 2018

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le projet de rapport annuel du contrat de ville 2017 et vous en remercions.

Nous vous informons par la présente que nous n'avons pas d'observations particulières à apporter à ce document.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Y. PILPAY

SECRETARIAT DU D.G.S.  
COURRIER ARRIVE LE  
17 AOUT 2018  
DIFFUSION  
ORIGINAL : NC s/c J.D.  
COPIE :

**Immobilière Atlantic Aménagement, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré au capital de 18 689 444 €**

Siège social : 20 rue de Strasbourg - CS 68729 - 79027 NIORT CEDEX • SIREN 304 326 895 • RCS Niort B 304326895  
N°CPI 7901 2016 000 D14 530 • Garantie par le Crédit Coopératif, 12 Boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex

**www.atlantic-amenagement.com**  
Niort - Poitiers - La Rochelle - Bordeaux



24 septembre 2018

**Argumentaire à l'attention de M le Maire et Président de la CAN – Réponse à l'avis des conseils citoyens sur le rapport annuel 2017 du contrat de ville**

Avant de répondre point par point aux observations des 2 conseils citoyens, la VDN et la CAN ont souhaité souligner en introduction les moyens dédiés aux conseils citoyens et les temps de formation, rencontre de travail sur projet ce qui a nécessité une mobilisation forte des services de deux collectivités et des partenaires signataires du CDV.

**Accompagnement :**

- 1/4 temps d'accompagnement des Conseils citoyens (13 000 € prise en charge CAN /mise en œuvre Ville de Niort)

**Formations :**

- Formation proposée par l'école du renouvellement urbain (ERU) dédiée à la préparation des conseils citoyens à la prise de fonction - 4 personnes
- Formation ARESS (financement Etat/CGET) proposée à l'ensemble des conseillers visant l'appropriation du plan d'actions des piliers cohésion sociale et développement économique - 5 jours.

**Temps de rencontre**

- 8 temps de rencontre organisés avec des signataires du contrat de ville portant sur :
  - o le pilier urbain du contrat de ville,
  - o la médiation sociale du CCAS,
  - o le pilier développement économique/emploi du CDV
  - o la DDSP/PM
  - o rencontres avec élus : A BAUDIN
  - o Santé : accès aux droits et prévention avec le CCAS
  - o Réunion d'échanges avec ARS/CAN/IREPS sur la santé et accès aux droits

**Travail sur projet :**

- Jardin Pontreau/Colline
- Temps de partage et d'appropriation de l'action globale politique de la ville à travers la construction de l'avis des Conseils citoyens sur le rapport annuel de mise en œuvre du contrat de ville sur l'année 2016
- Co-construction de l'appel à projet 2018 – 2 ateliers soit 4 réunions afin de prendre en compte les préconisations des Conseils Citoyens dans l'appel à projet
- Consultation des CC par Mme le Préfet 79 sur la mise en œuvre de la Police de Sécurité au Quotidien

**CONSEIL CITOYEN «CLOU BOUCHET TOUR-CHABOT GAVACHERIE » (NIORT)**

**SUR LE PROJET DE RAPPORT ANNUEL « POLITIQUE DE LA VILLE » 2017.**

*Cet avis écrit collectif, a été produit suite à la réunion plénière de l'instance qui s'est tenue le vendredi 31 août 2018.*

*Ont contribué à la rédaction de ce rapport: Joëlle AUMONNIER, Marc BROCHAND, Edwige BROCHAND, Claudie DINAND, Michel FRANCHETEAU Marlene GUERIN, Serge LOISEAU, Frederic ORRY, Daniel PEREZ, Gilbert TESSON*

-----

► Le Conseil Citoyen Clou Bouchet - Tour Chabot - Gavacherie a pris connaissance des différents rapports du contrat ville 2017.

Nous constatons de nombreux projets intéressants mais des manques en regard de problématiques de nos quartiers repérées dès le départ.

Notre avis 2016 notait : La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine reconnaît le principe fondamental d'une co-construction avec les habitants, nous souhaitons être associés en préalable, et non pas être informés des décisions prises.

Nous voulons que nos propositions et demandes de rendez-vous soient prises en compte.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Comme le démontrent les éléments énumérés ci-dessus, les Conseils citoyens ont été associés tout au long du processus, sur différentes thématiques. Aucune de leurs demandes ou sollicitations n'a été ignorée.

► **Santé**

Le conseil citoyen a toujours noté un manque de professionnels de santé dans nos quartiers.

En 2017, le conseil citoyen a élaboré un document montrant la nécessité d'un lieu réunissant des professionnels de la santé, notamment sur le quartier Tour Chabot - Gavacherie où il n'y en a aucun.

Le 20 juin 2017 il y a eu une réunion initiée par le CCAS, nous avons souhaité présenter notre travail (PPS) on nous a fait savoir que ce n'était pas le moment.

Nous avons difficilement obtenu une réunion réunissant les différents partenaires, dont ARS qui nous ont opposé une fin de non-recevoir au motif que nous n'avons pas dans nos connaissances un médecin qui souhaite s'installer dans le quartier !

Le quartier a besoin d'une maison de la santé pluri-professionnelle avec des professionnels dispensant des informations de prévention en langage courant et non culpabilisant, des lieux échanges de savoir et de pratiques. Ce dossier doit avancer avec l'aide de tous.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Le 20 juin 2017 l'ordre du jour portait sur une présentation par la CPAM du dispositif AMELI et la présentation de l'offre de service itinérante de la Croix-Rouge.

A la demande des CC du CB/TCG qui expriment de fortes attentes relatives à la présence d'un service de proximité de professionnels de santé sur le quartier TCG. Une réunion a été organisée par la Déléguée du Préfet, avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la démarche du Conseil citoyen a pu être évoquée.

Au cours de cette rencontre, la représentante de l'ARS a évoqué que l'état des lieux montre un nombre insuffisant de professionnels de santé à l'échelle du territoire de la région Nouvelle Aquitaine. Elle a également indiqué que l'offre de soins est à réfléchir à l'échelle du territoire de l'agglomération et non uniquement à l'échelle d'un quartier. C'est un des axes du futur Contrat Local de Santé dont la signature est programmée fin 2018.

### ► Travail - accueil de jeunes enfants

Le conseil citoyen a été invité à participer à une réunion le 14 avril 2017 à l'initiative du CCAS concernant les accueils atypiques de jeunes enfants. Nous avons dit notre préoccupation pour les jeunes enfants notamment famille monoparentale, dont le parent est employé du jour au lendemain pour un contrat court ou pour des horaires atypiques.

Malgré plusieurs sollicitations, nous n'avons pas connaissance de l'avancée du sujet.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Lors de la réunion du 14 avril 2017 initié par la CAN et le CCAS, les conseils citoyens ont été conviés. Leurs observations ont été prises en compte. A cette occasion, les représentants de la CAF 79 ont suggéré de reporter cette réflexion à la signature de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CNAF (COG) car celle en cours se terminait fin 2017. La nouvelle COG 2018 - 2022 permettra de vérifier si cette orientation entre encore dans les priorités et de disposer des moyens correspondants. Il a donc été indiqué que cette réflexion n'était pas abandonnée mais prolongée.

### ► Bus

Nous avons transmis nos réflexions et propositions sur le changement des trajets bus, en souhaitant une réunion d'échanges constructifs. Nous avons été invités à une réunion générale de présentation, pas de réunion de travail. Nous demandons comme c'est le rôle du conseil citoyen de pouvoir être considérés pour notre expertise et nos propositions.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Une réunion a été organisée par la Direction des transports de la CAN le 22 juin 2017, en présence de M Alain LECOINTE, membre du Bureau de la CAN délégué à cette thématique. Cette rencontre a porté sur la présentation du nouveau réseau de transport TANLIB.

La CAN a fait évoluer le tracé de la ligne n° 1, dès janvier 2018, afin que cette ligne puisse faire le lien entre le quartier du Clou Bouchet et le Centre hospitalier, faisant suite aux remarques des conseillers citoyens. Par ailleurs, depuis septembre 2018, la ligne n° 1 dessert plus finement le quartier de la Tour Chabot Gavacherie, comme le souhaitaient également les conseillers citoyens de ce quartier.

## ► HSDS

Suite à notre demande nous avons rencontré HSDS sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière. Les grands principes nous ont été présentés, ne nous permettant pas d'évaluer la réalité des montants annoncés. Nous avons fait remarquer par exemple que si un gardien a été employé au Pontreau, un poste d'entretien a été supprimé, entraînant de fait un service moindre au quotidien.

Nous souhaitons vérifier concrètement les intitulés.

Nous avons fait part de propositions : lorsque les personnes se déplacent aux antennes qu'ils soient reçus correctement, que leur demande soit prise en compte -sans qu'on leur demande en plus un écrit- et qu'ils soient informés du suivi.

Nous avons demandé que lorsqu'un locataire constate ses difficultés financières il soit donné suite à sa demande de mutation, sans attendre qu'il ait des retards de paiement de son loyer et que la demande vienne de HSDS.

Nous n'avons pas constaté d'amélioration.

### ■ Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Le dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties a fait l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage du 27 novembre 2017 par la Direction Départemental des Territoires, réunion à laquelle assistaient les représentants des deux conseils citoyens.

Un temps d'échanges a ensuite été organisé avec le bailleur pour présenter les missions du gardien d'immeuble du Pontreau/ Colline Saint André au conseil citoyens PCSA ;

### ■ Réponse complémentaire de HSDS :

- Les principes et les grandes lignes budgétaires liés à l'utilisation de l'abattement de TFPB ont été présentés aux Conseils Citoyens. Il est difficile de présenter l'ensemble des factures et fiches de payes sur un exercice comptable.
- Lorsqu'une personne se déplace à son agence de rattachement pour émettre une réclamation, si elle est d'ordre technique, elle est prise en compte immédiatement et un accusé de réception lui est envoyé le lendemain matin par SMS.  
Par contre, les réclamations pour problèmes de voisinages et troubles divers ne sont généralement prises en compte que suite à une confirmation des dires des locataires par courrier dûment signé de leur auteur.

HSDS ne peut décemment pas mettre en cause le comportement ou les fait de locataires sur des témoignages qui parfois pourraient être assimilés à de la diffamation. Par ailleurs, HSDS ne donne pas de suite aux courriers anonymes.

Pour traiter des problèmes d'incivilités et autres problèmes de comportement déviant, il existe un dispositif gradué d'intervention au sein de la GUP qui fonctionne plutôt bien et l'on ne peut que s'en féliciter.

Au-delà, seuls les différents services de police ont compétence pour intervenir sur des problèmes d'ordre public.

- Le traitement des impayés en relation avec les mutations de logement est régit par le CCH, il n'appartient pas à HSDS d'y déroger.

En conclusion, et pour que ces deux avis de Conseils citoyens ne laissent pas une impression négative des actions menées par HABITAT Sud Deux-Sèvres, il faut se reporter à la dernière enquête de satisfaction :

Aux questions :

- Quel est votre opinion globale sur HSDS : Globalement 90% des locataires ont exprimé une opinion favorable (90% pour le Pontreau, 89% pour la TCG et 89% pour le CBM).
- Seriez-vous prêt à recommander HSDS à d'autres personnes : Globalement 88% des locataires ont exprimé une opinion favorable ( 87% pour le Pontreau, 84% pour la TCG et 89% pour le CBM).

- Quel est votre avis sur votre immeuble : Globalement 82% des locataires ont un avis favorable (61% pour le Pontreau, 72% pour la TCG et 80% pour le CBM).
- Quel est votre avis sur la propreté des parties communes : Globalement 81% des locataires sont satisfaits (71% pour le Pontreau, 79% pour la TCG et 80% pour le CBM).
- Quel est votre avis sur la propreté du hall d'entrée : Globalement 84% des locataires sont satisfaits (73% pour le Pontreau, 82% pour la TCG et 81 pour le CBM).

Enfin plus généralement :

- Quel est votre avis sur votre relation avec HABITAT Sud Deux-Sèvres (Qualité de l'accueil) : Globalement 89% des locataires sont satisfaits de l'accueil et de l'écoute qu'ils rencontrent dans nos agence.
- Quel est votre avis sur la communication d'HSDS : 88% des locataires sont satisfaits.
- Les conditions d'entrée dans le logement : Globalement 94% des locataires sont satisfaits, 92% sont satisfaits du déroulement de l'Etat des Lieux et 97% sont satisfaits des informations qui sont données.
- Quel est votre avis sur votre relation avec HSDS (qualité de l'accueil) : Globalement 89% sont satisfaits de l'accueil qui leur est fait au sein des agences.
- Quel est votre avis sur le prix des loyers : Globalement 88% des locataires sont satisfaits.
- Quel est votre avis sur le montant des charges : Globalement 79% des locataires sont satisfaits.

Cette enquête est significative, les chiffres sont détaillés par QPV. Il reste des points sur lesquels HSDS peut et doit s'améliorer mais la situation n'est pas si sombre que ce type d'avis pourrait le laisser supposer.

Il conviendra d'être vigilant à ce que les problèmes particuliers ou personnels rencontrés par une minorité de locataires aux seins des conseils citoyens ne soient pas érigés en problématique générale.

### ► Réussite scolaire

Qu'est-ce qui est fait pour soutenir les enseignants dans leur tâche auprès des enfants et pour que ces enseignants ne souhaitent pas quitter au plus vite le quartier ?

Quelle est l'ancienneté des enseignants ? Le nombre et durée des arrêts maladie ? la stabilité des remplaçants ?

Nous constatons des actions intéressantes menées par des services civiques mais qu'est ce qu'on fait pour que ces personnes progressent et que les enfants n'aient pas toujours en face d'eux des débutants ?

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Les équipes enseignantes présentes sur les quartiers prioritaires se caractérisent par une forte stabilité.

Les quartiers prioritaires du Clou Bouchet et de la tour Chabot - Gavacherie sont en réseau d'éducation prioritaire (REP). A ce titre, ils bénéficient de moyens spécifiques :

- Dédouement des classes de CP depuis 2017, puis CE1 en 2018 – Education Nationale
- Dispositifs devoirs faits au sein du collège Jean Zay depuis 2017 – Education Nationale
- Programme de réussite éducative (PRE) pour la prise en compte individuelle et globale de chaque élève dans les domaines de la santé, apprentissage, soutien aux parents, ...Ce programme est porté par le CCAS de Niort pour un montant de 130 000 € (dont un cofinancement de 80 000 euros de l'Etat)
- La coordination du périscolaire est renforcée sur ce territoire –Ville de Niort

Tous les moyens apportés par les partenaires (EN, CCAS, VDN, CAF, CAN, ..) sont détaillés page 13 et 14 du rapport annuel 2017.

Le dispositif « services civiques » intervient sur les ateliers favorisant le langage, la compréhension de l'écrit et des mathématiques. Il est vrai que les jeunes en service civiques ont entre 16 à 25 ans. Le CCAS attache une

vigilance particulière aux compétences et savoir-être lors du jury de recrutement et, de plus, propose des formations complémentaires. Parmi les jeunes recrutés, figurait une personne possédant un master sciences de l'éducation.

### ► Sécurité

Nous demandons que le point de départ soit le vécu des habitants.

La lutte contre la drogue, la recherche des têtes de réseau ne doit pas se faire au dépend des habitants : il est inadmissible que des squatteurs s'installent dans les entrées, dans nos quartiers comme en tous points de la ville.

Qu'est-ce qui est fait par Habitat Sud, par la police pour que les habitants puissent vivre et circuler dans leurs immeubles, dans les espaces collectifs, dans les rues ?

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Les services de police de l'Etat et de la ville de Niort ont renforcé leur coopération dans le cadre d'une convention de coordination des deux polices.

Depuis deux ans, il existe une brigade des stupéfiants au sein du commissariat de Niort. Une dizaine de trafics ont pu être démantelés en 2017 dans le cadre d'enquêtes souvent longues et discrètes.

La Direction départementale de la Sécurité publique a désigné un référent police population qui est l'interlocuteur principal des habitants pour tout problème de sécurité publique.

Les indicateurs de la police municipale démontrent une forte présence de ses agents sur les quartiers prioritaires (4 heures /jour).

### ► Bibliothèque

Nous pourrions évoquer d'autres sujets :

- La bibliothèque du Clou Bouchet : il n'y a pas de remplaçant donc les bibliothécaires changent chaque journée ou même demi-journée. Difficile pour les enseignants et autres partenaires de construire une action dans ces conditions et pas de projet comme les goûters philo en 2016-2017.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

La Direction de la lecture publique de la CAN a dû faire face à une absence de personnel durant l'été 2017 (au sein de la bibliothèque du Clou Bouchet). Une réorganisation a permis de maintenir le niveau de service (ouverture les mardis de 16H00 à 18H00 et les mercredis de 9H30 à 12H30).

De plus, pendant la réhabilitation et jusqu'à la réouverture de la médiathèque Pierre Moinot au 2ème semestre 2020, les personnels sont momentanément redéployés sur les bibliothèques de quartier. A partir du 1er octobre 2018 jusqu'à fin 2020, les horaires de la bibliothèque de quartier seront les suivants : les mardis, mercredis et jeudis de 14H00 à 18H00.

- Les lieux de rencontre...

- L'entretien des espaces verts...

#### **L'entretien des espaces verts**

Chaque année un diagnostic en marchant est réalisé sur chaque quartier dans le cadre de la gestion urbaine de proximité en présence de conseillers citoyens, des élus, des services des collectivités et des bailleurs. Ce diagnostic permet de relever les dysfonctionnements liés aux usages et aux incivilités.

Les signalements par les habitants auprès du coordonnateur GUP sont nombreux et pris en charge avec réactivité.

La ville de Niort attache une importance forte à la qualité de la propreté urbaine pour chacun des quartiers. Depuis 2015, des moyens importants ont été alloués à la direction des espaces publics pour améliorer la qualité de service : création d'un service autonome, révision de la sectorisation, informatisation du service, achat de matériels, mise en place d'un dispositif d'évaluation de la propreté (indicateurs objectifs de propreté (IOP), développement de marché de prestations de service)

#### - Mise en place des éducateurs de prévention

L'aide sociale à l'enfance et la prévention spécialisée relèvent des compétences du Conseil Départemental des Deux-Sèvres. Les deux collectivités ont décidé de porter conjointement une étude de faisabilité pour la création d'une mission de prévention jeunesse sur la Ville de Niort. Elle permettra de bien appréhender les besoins ainsi que les conditions de réussite d'un tel dispositif, et notamment son bon dimensionnement. Après consultation des bureaux d'étude fin 2018, cette étude démarrera début 2019 pour une durée de 6 mois.

**AVIS DU CONSEIL CITOYEN «PONTREAU COLLINE SAINT ANDRE» (NIORT) SUR LE PROJET DE RAPPORT ANNUEL « POLITIQUE DE LA VILLE » 2017.**

*Cet avis écrit collectif a été produit suite à la réunion plénière de l'instance qui s'est tenue le lundi 3 septembre 2018.*

*Ont contribué à la rédaction de ce rapport : Géraldine COUNY GOICHON, Nadine FAVREAU, Liliane FRADIN, Béatrice GOISMIER, Christine LE PADELLEC, Annie LEQUILBEC, Fatima REIS.*

*Excusés : Marie-Noëlle DEHAY, Jacques GOISMIER, Paul HERAUT*

-----

Le Conseil Citoyen PCSA, réuni le 3 septembre à 20h au Centre Duguesclin tient à les formuler les observations suivantes :

► Le nombre d'habitants du quartier mentionné par vos services, soit 1731, reste inchangé: hasard ou erreur?

Le taux d'habitants dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté s'établit à 39,4% et indique un appauvrissement du quartier.

Dans ces conditions, la baisse du budget consacré à la prévention de la délinquance et à l'éducation est jugée préoccupante et d'autant moins compréhensible que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) versée par l'état, est en augmentation de 14% et que les trafics de drogue vont et viennent de la Colline au Pontreau nuisant à la qualité de vie des habitants et à l'image déjà dégradée de notre quartier.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Selon les sources du Système d'Information Géographique (SIG) de la politique de la ville, le dernier chiffre publié de la population municipale est de 1731 habitants pour ce quartier, avec pour référence l'année 2013. L'année 2013 est, en effet, la dernière année de référence car il n'y a pas de mise à jour plus récente, en lien avec le recensement INSEE.

Il ne s'agit pas de baisse de budget. Le montant des crédits spécifiques et de droit commun alloués par les différents signataires du Contrat de Ville, dans le cadre de l'appel à projet 2017, s'élève à plus de 2 600 000 €.

A cela, doivent s'ajouter les moyens mobilisés de droit commun mobilisés par les signataires, dans le cadre du plan d'actions partenariales 2016-2020.

En complément, les 11 500 € sur la prévention de la Délinquance, soulignés par les Conseils citoyens représentent le montant des actions financées en 2017 au regard des projets déposés par les associations dans le cadre de l'appel à projet. Ce qui ne signifie pas une baisse des budgets des institutions qui interviennent par ailleurs sur cette thématique. Cette observation s'applique également à la remarque sur le thème de l'éducation.

La DSU est versée annuellement par l'Etat aux communes en difficulté mais contrairement à la dotation de politique de la ville, elle n'est pas affectée aux quartiers prioritaires. Cette dotation de 998 546 € a connu effectivement une progression de 14% en 2017 après avoir été stable pendant plusieurs années. Elle permet de compenser les dépenses d'investissement et de fonctionnement que la collectivité réalise chaque année dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

► La Maison de Services au Public, dont la création est actée, est une excellente chose pour notre quartier ne bénéficiant pas des services d'une mairie annexe. Elle est attendue et jugée indispensable par tous.

Le projet est intégré dans l'opération de requalification de l'ensemble immobilier sous portage Etablissement Public Foncier- Nouvelle Aquitaine sur le secteur Denfert Rochereau. Les conseils citoyens seront associés sur les phases importantes d'élaboration du projet.

► Les actions mises en place ou reconduites en 2017 nous semblent, en soi, tout à fait positives. Nous aimerions, afin de donner un avis éclairé pour chacune d'entre elles, savoir:

A. Combien d'habitants de notre quartier en ont bénéficié (ex. école de la deuxième chance)?

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Chaque année, les Conseils citoyens reçoivent les bilans de l'ensemble des actions financés dans le cadre de l'Appel à Projets. Ces bilans mentionnent précisément le nombre d'habitants des trois quartiers prioritaires sans détailler de façon distincte pour chacun des 3 quartiers. Cette observation pourra être prise en compte pour les bilans de l'année 2019. Les services de la Ville et de la CAN ont d'ailleurs déjà invité les conseils citoyens à s'exprimer sur les outils utilisés, comme par exemple l'appel à projets. Comme il vous l'a déjà été indiqué, et les opérateurs en ont d'ailleurs été informés, vous pouvez vous rapprocher d'eux pour toute informations complémentaires.

B. Si elle est reconduite ou non en 2018 (ex. aime tes dents, petit déjeuner, j'apprends à nager...)

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Ces actions ne sont pas remises en question. Elles font partie du plan d'actions partenariales.

C. Ce que chaque action a généré comme changement chez les bénéficiaires.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Chaque année, les Conseils citoyens reçoivent les bilans de l'ensemble des actions financés dans le cadre de l'Appel à Projets. Ces bilans présentent des éléments quantitatifs et qualitatifs.

► En ce qui concerne l'accès aux soins l'intervention auprès des familles d'une diététicienne est un manque à combler.

Réunir parents et jeunes sur le thème du sommeil serait pertinent.

Ces deux actions permettraient de traiter les problèmes de surpoids et de défaut d'attention en classe de nombre d'enfants et d'adolescents.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Sur ces deux pistes, les Conseils citoyens sont invités à préciser les besoins et à donner plus d'informations liées à leur connaissance du quartier, pour engager des solutions pertinentes.

► La société d'HLM, HSDS, bénéficie d'un dégrèvement important de la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties (TFPB).

Les fonds ainsi dégagés doivent contribuer à la tranquillité et au sur-entretien des parties communes. Les habitants du Pontreau doivent, parfois, effectuer eux-mêmes le ménage de l'ascenseur p.ex. ce qui relève des charges qu'ils acquittent!! Ils ne constatent ni sur-entretien ni surveillance digne de ce nom.

D'où notre étonnement: alors même que des fonds publics sont mobilisés, la société d'HLM en est comptable et doit, à ce titre, faire procéder par ces agents à des visites inopinées permettant de constater que les missions sont vraiment remplies.

Réponse complémentaire de HSDS :

- L'implantation d'un gardien sur le site du Pontreau.

Conformément à nos engagements, un gardien a été recruté en avril 2017. Ce n'est pas un agent d'entretien en plus mais bien une personne qualifiée avec des missions complémentaires par rapport à un agent de propreté traditionnelle. Mais il n'a pas de pouvoir de police. Ses missions complémentaires sont d'ordre « technique de première urgence » et « relationnel à l'habitant ». Nous avons installé sur site un local dédié à la réception des locataires. Force est de reconnaître que s'il y a eu quelques visites au début, aujourd'hui elles se font rares.

Le surcout engendré par la mise en place d'un gardien sur le site (logement de fonction, dispositif astreinte 24h/24, temps dédié à l'écoute des locataires) n'a pas été répercuté sur les charges.

Le souci principal de HSDS reste la maîtrise des charges, tant aujourd'hui que pour l'avenir.

► Le Parking du Collège Pierre et Marie Curie n'est pas suffisamment sécurisé pour les élèves, des lignes de bus supplémentaires y transitent.

Une problématique de sécurité a effectivement été remontée par l'association des parents d'élève (APE) du collège Pierre et Marie Curie. Le parking, en entrée de ville, est l'objet de conflits d'usage : stationnement des véhicules des enseignants, dépose minute pour les parents, pôle d'échange pour les bus, zone de co-voiturage. Ce conflit d'usage peut être source d'accidentologie pour les élèves. Un groupe de travail a été constitué, piloté la ville de Niort et auquel participe des conseillers citoyen du quartier. Une étude est menée par les services municipaux (flux de circulation) et ceux de la CAN (création d'un parking relais sur un foncier disponible) pour proposer des solutions adaptées.

► Le Conseil Citoyen PCSA n'envisage pas, contrairement à ce qui est indiqué sur le rapport rédigé par vos services, l'autonomie sous forme associative.

De nombreux conseillers se sont essouffés, quelques-uns ont démissionné.

Réponse de la Ville de Niort et de la CAN :

Nous actons le souhait du Conseil Citoyen PCSA de ne pas vouloir évoluer vers une autonomie via un format associatif. Cette question sera à débattre dans le cadre du renouvellement de l'instance prévu fin 2018/début 2019 conduit par les services de l'Etat. L'essoufflement de participation est constaté par de nombreux sites en politique de la ville et remonté au niveau national.

Cela n'est pas seulement dû à des dissensions internes qui ne concernent qu'une petite minorité des Conseillers Citoyens mais au sentiment de pas être entendus et impliqués.

Nous, Conseillers Citoyens, devons participer, selon la loi Lamy, à une démarche de co-construction... ce qui est loin d'être la règle, à l'exception notable de la création de la Maison de Services au Public ou du projet mobilité pour faciliter l'insertion professionnelle.

Nous souhaitons terminer ce rapport en remerciant vivement les bénévoles de la CSF, du CSC grand nord, les Associations de Parents d'élèves, le Secours Populaire, la Croix Rouge et toutes les autres associations actives sur le quartier.

# 11. Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis sur le rapport annuel



## **Prise en compte et mise en perspective par la CAN, des avis des partenaires sur le rapport annuel 2017**

### **A l'attention des partenaires du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération du Niortais,**

A chaque étape du Contrat de Ville, les partenaires se sont engagés aux côtés de l'agglomération dans cette démarche partenariale.

Aussi, après la signature du Contrat en juillet 2015, suivie un an plus tard du plan d'actions des piliers cohésion sociale et emploi-développement économique, doit maintenant être élaboré, chaque année un rapport dont les modalités sont fixées par le décret du 3 septembre 2015.

2017 est la deuxième année de mise en œuvre effective du Contrat sur les 3 quartiers prioritaires (QPV) du Pontreau/Colline St André, le Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie. C'est donc sur cette période que le projet de rapport a été construit en concertation avec les partenaires.

Dans leur retour, les partenaires ont validé globalement le projet de rapport. Ils ont également exprimé des questionnements et des pistes de réflexion pour les années à venir, annexés, suivis de leur mise en perspective par la CAN. L'ensemble constitue le rapport définitif soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

#### **➤ La mobilisation, dans la durée, des crédits spécifiques et de droit commun**

■ En sollicitant, dans un contexte budgétaire contraint, la mobilisation des moyens de droit commun et en complémentarité, celle des crédits spécifiques des agglomérations et de l'Etat, la loi a déterminé un niveau d'objectifs pour les Contrats de ville 2015-2020.

Localement, les partenaires se sont engagés aux côtés de l'agglomération, à travers les 2 leviers d'actions que sont :

- la programmation résultant de l'appel à projets annuel,

- le plan d'actions partenarial qui décrit les actions conduites « en régie » par chacune des institutions.

S'agissant d'une première démarche de ce type, il a été difficile pour les signataires, de chiffrer les moyens humains et techniques, toutefois, ceux-ci ont été identifiés.

Le rapport annuel 2017 donne à voir le niveau d'engagement financier des signataires dans le cadre de l'appel à projets et constitue ainsi une référence qui permettra de mesurer les évolutions annuelles, sur toute la durée du Contrat de ville.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Il en sera de même pour le plan d'actions partenarial dont **la mise en œuvre à hauteur de 82% peut être soulignée**. L'évaluation dont le lancement est prévu à partir de la fin d'année 2018, apportera notamment par le renseignement des indicateurs des éléments plus fins d'appréciation.

■ De manière complémentaire et distincte, les prochains rapports annuels pourraient également présenter la déclinaison locale des moyens inscrits dans les conventions interministérielles ainsi que d'autres financements que les signataires souhaiteraient porter à connaissance. Il faut prendre en compte à ce titre, l'information complémentaire transmise par l'Etat et jointe en annexe.

#### ➤ **Sur le pilier Urbain**

■ Le projet urbain initial présentait des orientations volontaires pour les quartiers prioritaires du Clou Bouchet/Tour Chabot Gavacherie et Pontreau/Colline St André, ce dernier étant positionné en priorité n°1 et seul éligible à des financements ANRU.

La CAN se voit obligée, en lien avec la Ville de Niort, de prioriser et d'étaler dans le temps les interventions prévues dans le projet initial compte tenu :

- du soutien ramené à un million annoncé par l'ANRU, dans le cadre des répartitions régionales, très en dessous du niveau d'intervention initialement envisagé, et nécessaire sur ce périmètre prioritaire,
- des seuls crédits de droit commun pour les 2 autres quartiers, dont le Programme Local de l'Habitat mobilisables.

La convention ANRU dont la signature est prévue début 2019 vient formalisé et concrétisé le projet urbain.

■ Concernant le Projet de Maison de Services aux Publics (MSAP) et l'abattement sur la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB), nous rejoignons l'avis de l'Etat :

- Spécifiquement sur la MSAP, l'opportunité d'un équipement favorisant l'accès aux droits et au numérique sur ce quartier est partagé. Toutefois, une stabilisation des modalités financière d'accompagnement demeure attendue.
- Concernant l'abattement TFPB, nous partageons l'intention de l'Etat d'analyser les motifs du déficit de dépenses sur le quartier de La Tour Chabot-Gavacherie pour la deuxième année consécutive qui amène le bailleur social HSDS à demander la fongibilité des dépenses entre quartiers.

#### ■ **La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)**

La convention de GUP engage les partenaires signataires (Etat, Ville de Niort, bailleurs sociaux et CCAS) à une coordination renforcée sur les quartiers prioritaires. Elle permet un repérage des dysfonctionnements, l'amélioration du cadre de vie et favorise la tranquillité publique. Pour toutes ces raisons, la CAN souhaite maintenir les moyens nécessaires à cette démarche, à conduire en lien étroit avec les Conseils Citoyens.

#### ➤ **Sur le pilier Cohésion sociale**

Concernant l'action « Grandir Ensemble », la CAN rejoint l'appréciation des services de l'Etat relatives aux qualités structurantes et transversales soulignées par l'évaluation du dispositif.

Les pistes d'amélioration portent effectivement sur la mise en place d'instances de pilotage et de suivi qui permettront de renforcer la gouvernance.

#### ➤ **Sur le pilier Emploi développement économique**

En sollicitant une étude d'EPARECA sur le Pontreau-Colline St André, la CAN consolide le point de vue de la CCI relatif à la consolidation d'une offre commerciale de proximité en lien avec l'Intermarché acteur phare de ce quartier.

Par ailleurs, une charte d'aménagement commerciale a été votée lors du conseil d'agglomération du 5 novembre 2018. Celle-ci sera complétée, par la suite, d'un document d'aménagement artisanal et commercial.

#### ➤ **Les Conseils citoyens**

Des réponses spécifiques ont été apportées aux questions des Conseils citoyens, dans un document annexé au présent rapport.

Nous tenons à préciser que la CAN s'engage à maintenir une organisation propice à l'accompagnement et au fonctionnement des Conseils citoyens.

### **En conclusion**

Par les compléments apportés au Rapport annuel 2017 et les lignes qui précèdent, la Communauté d'Agglomération du Niortais a pris en compte et mis en perspective les avis exprimés par les partenaires signataires qu'elle remercie pour leur engagement et leur intérêt à progresser collectivement.

## 12. ANNEXES

- Présentation détaillée des objectifs du Contrat de Ville, qui ont servi de base au Plan d'actions partenarial et à l'appel à projets
- Tableau d'avancement de l'ensemble des actions du plan d'actions partenarial
- Bilan 2017 du Programme de Réussite Educative
- Tableau de programmation des actions pilier Cohésion sociale soutenues dans le cadre de l'appel à projets
- Tableau de programmation des actions pilier Emploi-développement économique soutenues dans le cadre de l'appel à projets
- Tableau présentant des éléments d'appréciation de l'usage de la DSU de la Ville de Niort pour 2017
- Glossaire

## SERVICE COHÉSION SOCIALE

Tél. 05 17 38 80 04 ou 05

agglo@agglo-niort.fr



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

## Présentation détaillée des objectifs du Contrat de ville, qui ont servi de base au Plan d'actions partenarial et à l'appel à projets

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 1	Développer la parentalité et la réussite éducative	Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'accès des services aux familles pour les soutenir dans leur fonction parentale</li> <li>- Agir sur les barrières culturelles, sociales et linguistiques pour améliorer la relation à l'école des familles</li> <li>- Favoriser l'émergence de lieux ressources permettant aux professionnels de créer un autre lien avec les parents</li> </ul>
			Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le lien entre les parents et l'environnement éducatif des enfants</li> </ul>
			Rendre les établissements scolaires plus attractifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une plus grande mixité sociale et scolaire dans les établissements du quartier</li> </ul>

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 2	Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et à la santé	Renforcer le bien-être et la santé des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le bien-être des enfants</li> <li>- Développer chez les enfants des compétences psychosociales (estime, affirmation de soi, empathie, etc.) permettant notamment de réduire les comportements à risques</li> <li>- Améliorer la connaissance en matière d'hygiène et de rythme de vie</li> <li>- Favoriser l'implication des parents aux problématiques de santé des enfants</li> </ul>
			Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les freins à l'accès aux droits</li> <li>- Permettre aux professionnels du territoire de connaître et de maîtriser les différentes structures, dispositifs et droits mobilisables en matière de santé</li> <li>- Rendre accessible l'information sur les droits en santé</li> <li>- Accompagner les publics dans les démarches d'accès aux droits</li> </ul>
			Renforcer l'accès à la prévention et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le recours à l'offre de prévention individuelle ou collective</li> <li>- Renforcer l'accès aux soins primaires</li> <li>- Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs</li> </ul>
	OS 3	Favoriser l'accès aux droits	Informier sur les droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir un égal accès aux droits à tous les habitants des quartiers prioritaires</li> <li>- Favoriser une meilleure appropriation des droits des publics précaires et scolaires des quartiers prioritaires</li> </ul>

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 4	Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives	Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès à l'offre de loisirs, de sports, d'éducation populaire en agissant sur le coût, la mobilité, les barrières culturelles et les freins symboliques</li> <li>- Favoriser l'accès aux équipements culturels du territoire</li> <li>- Favoriser la pratique sportive et de loisirs pour tous les publics</li> </ul>
			Développer le lien social et intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le dialogue entre générations</li> <li>- Agir contre l'isolement social</li> </ul>
			Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les initiatives des habitants</li> <li>- Favoriser les interactions entre acteurs associatifs et habitants</li> </ul>

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Cohésion sociale	OS 5	Prévenir et agir contre la délinquance	Favoriser le civisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner le cadre des valeurs de la République</li> <li>- Sensibiliser la jeunesse à la citoyenneté</li> </ul>
Cohésion sociale	OS Transversal	Favoriser la citoyenneté		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'adhésion à des valeurs partagées et la participation à la vie de la cité</li> <li>- Faire vivre l'égalité : donner les mêmes opportunités à chacun et imposer les mêmes règles à tous</li> <li>- Lutter contre la radicalisation</li> <li>- Favoriser la compréhension des enjeux interculturels</li> </ul>

Pilier	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels	Précisions sur les objectifs/Pistes d'actions
Développement économique et emploi	OS 6	Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté	Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle, notamment des jeunes  <i>Lien avec le référentiel PLIE commun à la CAN et au CD79</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le nombre d'habitants accompagnés, en difficulté d'insertion professionnelle- lien avec le référentiel d'accompagnement PLIE</li> <li>- Mobiliser de manière optimale les dispositifs en direction des habitants des quartiers</li> <li>- Développer des programmes d'actions sur la remobilisation des jeunes</li> </ul>
			Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître les métiers de l'artisanat</li> <li>- Favoriser la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion</li> <li>- Développer la réceptivité du tissu d'entreprises locales à l'offre de travail des publics en difficulté d'insertion professionnelle des quartiers prioritaires</li> <li>- Identifier les besoins en formation des publics des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi, en fonction de la demande prévisionnelle des entreprises du bassin niortais</li> </ul>
	OS 7	Lever les freins à l'emploi	Favoriser la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires</li> <li>- Lever tous les freins à l'emploi par une mobilisation de tous les acteurs concernés</li> </ul>
			Agir pour la maîtrise de la langue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer et traiter les difficultés liées à la non maîtrise de la langue des habitants des quartiers prioritaires, en prenant compte les spécificités des publics</li> </ul>
Développement économique et emploi	OS 8	Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique	<p>Soutenir les initiatives locales</p> <p>Sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détecter, en amont, de potentiels porteurs de projet par les dispositifs partenariaux de soutien à la création d'activité</li> <li>- Informer et orienter les futurs porteurs de projets</li> <li>- Susciter chez les futurs porteurs de projets l'ambition de créer ou de reprendre une activité</li> </ul>

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

<b>P</b>	en préparation
<b>O</b>	opérationnelle
<b>ND</b>	non débutée
<b>AT</b>	En attente d'infos du pilote
<b>F</b>	Action finie non renouvelable

Date de mise à jour : juin 2018

1			Développer la parentalité et la réussite éducative					Pilote signataire					Commentaires				
1 - Soutenir la parentalité en tenant compte des spécificités des compositions familiales			2016	2017	2018	2019	2020										
1	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif	Un groupe de paroles animé par le CSC	CAF	O	O												
		Information sur la médiation familiale	CAF	ND	O												
2	Encourager la médiation sociale et scolaire dans les étab. scolaires	0.4 ETP médiateurs : pour renforcer le lien parents/écoles	CCAS	O	O												
		Animer des espaces d'échanges parents/écoles	EN	O	O												
3	Favoriser l'implication des parents dans les écoles	Procole d'accueil des enfants pour la 1ère scolarisation	EN/VDN	O	O												
2 - Redonner une place centrale aux parents dans la communauté éducative																	
4	Favoriser la participation des parents au sein de l'école et les échanges entre les parents et la communauté éducative	CLAS primo arrivants et outil pronote	CAF	O	O												
		Ouverture des écoles aux familles : "portes ouvertes" "semaine de la maternelle"	EN	O	O												
		Actions passerelles crèches/écoles maternelles	EN/CCAS	O	O												
		Format* des professionnels à la communication bienveillante	CAN	P	O												
	Formation des parents bénévoles dans les associations de parents	EN	ND	ND													
3 - Prévenir et lutter contre la déscolarisation et le décrochage scolaire (soutenir la persévérance scolaire)																	
5	Lutter contre le décrochage scolaire en associant l'Education nationale, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Mobilisation de la plate forme de décrochage scolaire	EN/Mission Loc	O	O												
		Actions prévention déscolarisation	EN	O	O												
4 - Favoriser la maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents																	
6	Actions de maîtrise de la langue en direction des élèves et de leurs parents	Actions type cours d'alphabétisation, ateliers socio linguistiques, support numérique...	EN	O	O												
		Mise en place de l'OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)	EN	O	O												
7	Rendre les établissements scolaires plus attractifs Encourager la mixité sociale au sein des établissements scolaires	Session apprentissage natation	EN/CAN	O	O												
		Appui d'un maitre nageur CAN dans le temps scolaire	EN/CAN	O	O												
		Nouvelle sectorisation des collèges	CD79	P	F												
		Renfort animations dans les AL périscol des 5 écoles	VDN	O	O												
	PRE Ateliers Langage et écriture pour les enfants en difficulté scolaire	CCAS	O	O													

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

<b>P</b>	en préparation
<b>O</b>	opérationnelle
<b>ND</b>	non débutée
<b>AT</b>	En attente d'infos du pilote
<b>F</b>	Action finie non renouvelable

Date de mise à jour : juin 2018

CONTRAT DE ville DE L'AGGLOMÉRATION NORTAISE 2015-2020

**2** Favoriser l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers

Pilote signataire

2016 2017 2018 2019 2020

6 - Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires			2016	2017	2018	2019	2020	
9	Améliorer le bien-être des enfants vivant au sein des quartiers prioritaires	Poursuite des programmes de développement des compétences psychosociales	EN	O	O			
		Développer des actions éducatives autour du vivant et de la relation à l'animal	VDN	O	O			
		Poursuivre la "médiation par les pairs" à l'école Perochon	CCAS	O	O			
		Développer des actions collectives de prévention santé à l'école	VDN	O	O			
		Structurer des parcours d'accès à la prévention et aux soins (PRE)	CCAS	O	O			
7 - Renforcer l'information et l'accès effectif aux droits en santé			2016	2017	2018	2019	2020	
10	Améliorer l'accès aux droits et à la prévention des publics	Mobiliser le plan d'actions CPAM au bénéfice des habitants QPV	CPAM	O	O			
		Mettre en place le "Parcours Santé Jeunes"	CPAM	O	O			
		Mettre en œuvre le "projet santé"	Mission Loc	O	O			
		Interlocuteur référent et ligne dédiée Urgence précarité	CPAM	O	O			
8- Développer l'accès à la prévention et aux soins			2016	2017	2018	2019	2020	
11	Favoriser la prévention individuelle ou collective et de dépistage	Mobiliser les dispositifs de droit commun sur les QPV	CPAM	O	O			
		Poursuivre le partenariat avec l'équipe mobile d'action psychiatrique et de précarité	CCAS	O				Hors QPV
12	Renforcer l'accès aux droits primaires	Accompagner le déplacement pour les personnes âgées	CCAS	O	O			
		Favoriser des modes de prises en charge pluridisciplinaires	ARS	AT	P			
		Accompagner les publics pour mieux appréhender les modalités d'accès au système de santé	ARS	O	O			
		Lever les freins à la mobilité et aider à l'accompagnement physique vers le soin	CAN	P	P			
		Mettre en place la Plateforme d'intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé	CPAM	ND	P			Mise en place en 2018
9 - Développer l'accès à la prévention, aux droits et aux soins par la reconduction de l'Atelier Santé Ville			2016	2017	2018	2019	2020	
13	Favoriser la connaissance mutuelle et la mise en réseau des acteurs permettant d'améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants	Mettre en œuvre une veille sur les besoins de santé des quartiers	IREPS	O	O			
		Impliquer les différents acteurs intervenant dans le champ de la santé	IREPS	O	O			
		Impliquer les habitants dans les problématiques de santé vécues sur leur quartier	IREPS	P	O			
		Accompagnement une réflexion locale sur l'offre de soins	IREPS	AT	O			
		Proposer un appui méthodologique à la mise en œuvre du programme d'actions de l'objectif santé	IREPS	O	O			
		Prendre en compte la dimension "santé" dans les autres volets du Contrat de ville	IREPS	O	O			

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

P	en préparation
O	opérationnelle
ND	non débutée
AT	En attente d'infos du pilote
F	Action finie non renouvelable

Date de mise à jour : juin 2018

**3 Favoriser l'accès aux droits**

Pilote signataire

Commentaires

2016 2017 2018 2019 2020

9 - Informer sur les droits			2016	2017	2018	2019	2020	
18 Favoriser la connaissance des droits par des actions collectives	Développer la connaissance du monde judiciaire pour les collégiens et lycéens	EN/CDAD	O	O				
	"Rallye citoyens" porté et organisé par les jeunes de quartiers via les CSC	AAP CDV	O	O				
	Communiquer sur le nouveau réseau de transport de la CAN	CAN	ND	O				
	Création de guides thématiques en langage accessible au grand public	VDN	AT	ND				A revoir en 2018
	Conduire une démarche expérimentale partenariale d'accès aux droits sur le CB	CCAS	O	O				
	Permanences des partenaires au sein des deux mairies de quartier	VDN	O	O				
	Maintien du service d'écrivain public	AAP CDV	O	O				
	Instruction des dossiers administratifs au sein des deux mairies de quartier	VDN	O	O				
	Faciliter l'accueil, l'information et l'orientation au sein des mairies de quartier	VDN	O	O				
	Réflexion sur le dispositif "Maison de service aux publics"	VDN/CAN	ND	O				
19 Réduire la fracture numérique par le développement d'une médiation	Développer des ateliers pour faciliter l'accès dématérialisé aux droits et aux loisirs	DDCSPP	AT	ND				
	Expérimentation des CSC d'un accès en ligne à l'information et aux prestations CAF	CAF	O	O				
	Aider à l'appropriation de l'appli "transport multi modale" sur smartphone	CAN	ND	ND				Reportée
	Accès libre et accompagnement aux outils numériques dans les mairies de quartier	VDN	P	O				

**4 Renforcer la cohésion sociale et développer les initiatives**

Pilote signataire

Commentaires

2016 2017 2018 2019 2020

10 - Favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs			2016	2017	2018	2019	2020	
20	Renforcer la communication sur la tarification sociale de la CAN	Communiquer sur les dispositifs "Ma carte" et "Chèques loisirs"	CAN	P	O			
21	Soutenir les actions des structures proposant au public une ouverture sportive et culturelle	Médiation culturelle dans les équipements labellisés en direction des QPV	VDN /DRAC	O	O			
		Favoriser les résidences et les interventions d'artistes	VDN	AT	O			
		Activités physiques Séniors	VDN	O	O			
		Favoriser la pratique sportive des jeunes des quartiers	VDN	O	O			
22	Elaborer un parcours d'éducation sportive, culturelle et scientifique de la maternelle au CM2	Elaboration d'un projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC)	EN/DRAC/VDN	AT	O			
		Coordination de l'offre d'activités (au moins 1 projet de la maternelle au CM2)	EN/DRAC/VDN	P	O			
		Convergence entre l'offre sportive et culturelle de la CAN et les CSC, APS, Étab. Scol.	CAN	P	P			
23	Améliorer l'accès aux équipements communautaires par la mobilité	Communiquer sur les transports publics (gratuité) et l'adaptation du réseau	CAN	ND	O			

11 - Développer le lien social et intergénérationnel			2016	2017	2018	2019	2020	
24	Encourager la mise en œuvre de projets associant les habitants des quartiers prioritaires	Animation dans les logements	SA HLM	AT	O			
		Plateforme partenariale "Part'Age SÉNIORT"	CCAS	P	O			
		Actions évenementielles du service culture de la Ville de Niort	VDN	O	O			
		Développement d'une chorale de quartier au Pontreau/Colline St André	CAN	P	O			
		Développement et promotion des réseaux d'échanges de savoirs et compétences	Etat/DDCSPP	AT	ND			
		Convergence des conventions d'objectifs des CSC QPV vers les objectifs du CDV	VDN	O	O			
		Rencontres intergénérationnelles Relais Petite enfance et Maison de retraite	CCAS	O	O			
		Jardin partagé APS Jean Zay et CSC Clou Bouchet	VDN/CSC	O	O			
		"Lire et faire lire" en accueil périscolaire	VDN/CSC	O	O			

12 - Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants			2016	2017	2018	2019	2020	
25	Accompagner l'émergence et le développement des projets des habitants	Formation des professionnels à l'accompagnement de projets et la participation	CAN	P	ND			Pas de réponse à l'AAP en 2017
		Maintien du Fonds de participation des habitants	AAP CDV	O	O			
		Animation des différentes instances de participation des habitants	VDN/CAN	O	O			
		Accompagnement des initiatives évenementielles des habitants	VDN	O	O			

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

P	en préparation
O	opérationnelle
ND	non débutée
AT	En attente d'infos du pilote
F	Action finie non renouvelable

Date de mise à jour : juin 2018

 <span style="font-size: 24px; font-weight: bold; border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block; margin-left: 10px;">5</span> <span style="margin-left: 20px;"><b>Prévenir et agir contre la délinquance</b></span>			Pilote signataire					Commentaires				
			2016	2017	2018	2019	2020					
<b>13 - Favoriser le civisme</b>												
26	Sensibiliser et éduquer au civisme	Former les jeunes au respect de la loi	TGI	AT	AT							
		Actions de prévention (10-12 ans) : sécurité routière, internet, stupéfiant, racisme	DDSP	O	O							
		Accueil et accompagnement des jeunes en TIG dans les services municipaux	VDN	P	O							
		Maintien de l'action "Ambassadeurs des transports"	CAN	O	O							
		Mise en place de la vidéo protection dans les bus urbains au 1er semestre 2016	CAN	O	O							
<b>14 - Optimiser les coopérations</b>												
27	Favoriser la présence des acteurs sur le terrain et optimiser les coopérations	Pérennisation d'un référent politique de la ville au sein de la DDSP	DDSP	O	O							
		Mission de veille préventive des médiateurs sociaux au sein des QPV	CCAS	O	O							
		Mise en place d'éducateurs de prévention	VDN/CD	P	P							
		Pérenniser une mission d'aide aux victimes et d'accompagnement	CCAS	O	O							
		Poursuite de la coopération entre la police municipale et la police nationale	VDN/DDSP	O	O							
		Accentuation des patrouilles de la police municipale sur le terrain	VDN	O	O							
Maintien des lieux d'échanges entre professionnels (Pôle social et GUP)	CAN/VDN	O	O									
<b>15 - Intégrer les problématiques des QPV au sein du CLSPD</b>												
28	Mettre en œuvre un programme d'actions répondant aux besoins des QPV	Déclinaison du plan départemental de prévention de la délinquance dans le CLSPD	VDN	ND	ND							
 <span style="font-size: 24px; font-weight: bold; border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block; margin-left: 10px;">6</span> <span style="margin-left: 20px;"><b>Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté</b></span>			Pilote signataire					Commentaires				
			2016	2017	2018	2019	2020					
<b>16 - Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle notamment des jeunes</b>												
32	Favoriser l'accompagnement individuel renforcé des publics en difficulté d'insertion	au moins 25% des publics des QPV en insertion dans le PLIE	CAN	O	O							
		Action ciblée sur l'insertion des 50-55 ans	CAN/PE	P	P					2018 Faire diagnostic approfondi sur public PLIE		
33	Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes	Renforcement de l'action de la Mission locale dans les QPV	Mission Loc	O	O							
		Mobiliser les dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes à la Mission locale	Mission Loc	O	O							
		Repérage des jeunes DE inscrits à PE non connus de la Mission locale	PE/Mission loc	P	F							
		Développement de l'action de groupes de jeunes "Passerelles pour l'emploi"	Mission Loc	O	O							
34	Orientation favorisant la découverte des métiers et des gestes professionnels	Actions de sensibilisation ou d'immersion dans les métiers	CMA		O							
		Acquisition de pré-requis professionnel facilitant l'entrée en formation	CAN	P	P							
35	Favoriser la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer la mise en lien des demandeurs et des offreurs d'emploi	Service Public pour l'Emploi de Proximité : mutualisation ressources et moyens	Etat	P	O					Formalisation d'une collaboration dans le SPEP		
		Déclinaison à l'échelle locale de la "Charte entreprises et quartiers"	Etat	ND	ND							
36	Accueillir au sein des services de la CAN des publics issus en insertion	Accueil des jeunes sur la mesure "Emploi d'avenir" & les remplacements congés été	CAN	O	O							
37	Accueillir dans les services municipaux des demandeurs d'emploi en contrat aidé et les accompagner dans leur parcours de formation professionnelle	Accueil des publics éligibles aux contrats CIVIS/CAE	VDN/CCAS	O	O							
38	Favoriser la mixité dans l'insertion professionnelle des publics en difficulté	Politique d'égalité hommes-femmes dans l'accès à l'emploi et à la formation	Etat	AT	P					Actions en préparation à l'IDEF		
<b>17 - Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires</b>												
39	Orienter, former et accompagner les habitants des QPV vers l'emploi	Mise en place d'un Service Public Régional de l'Oriente (SPRO) au Clou Bouchet	Mission Loc	O	O							
<b>18 - Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique</b>												
40	Consolider et développer les clauses d'insertion dans la commande publique	Développer les clauses sociales dans la commande publique de la Ville de Niort	VDN	O	O					Création d'un guichet unique à compter du 01/07/2018		
		Expérimentation d'une cellule d'appui au dev des clauses sociales sur la CAN	CAN	O	O					#REF!		
		Modules de préparation aux missions générées par les clauses d'insertion	CAN	P	O					Evolution de l'action vers des informations collectives 079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE Date de télétransmission : 14/12/2018 Date de réception préfecture : 14/12/2018		

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

<b>P</b>	en préparation
<b>O</b>	opérationnelle
<b>ND</b>	non débutée
<b>AT</b>	En attente d'infos du pilote
<b>F</b>	Action finie non renouvelable

Date de mise à jour : juin 2018

 <b>7</b> Lever les freins à l'emploi			Pilote signataire					Commentaires				
			2016	2017	2018	2019	2020					
<b>19 - Favoriser la mobilité</b>												
42	Améliorer la connaissance des besoins en mobilité des habitants des quartiers prioritaires	Objectiver les besoins en conduisant une enquête sur les freins à la mobilité	CAN	P	O							
44	Améliorer la prise en compte de l'ensemble des dispositifs existants par des aides à la mobilité, de l'Etat et des collectivités	Faciliter la mobilisation du conseil en mobilité (conventionnement CAN/AIVE) Activer au mieux des ressources "Mobilité" dans l'accompagnement socio prof	CAN	P	O				Développement plate forme mobilité			
<b>20 - Agir pour la maîtrise de la langue</b>												
45	Repérer et traiter les difficultés de maîtrise de la langue au sein des QP	Mobiliser les dispositifs publics de formation pour les DE en insertion qui ne maîtrisent pas la langue	Région	O	O							
<b>21 - Favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des enfants et la demande, en vue de l'insertion professionnelle notamment des femmes</b>												
46	Identifier les problématiques d'accueil d'enfants au sein des QP	Réflexion partenariale sur des modes d'accueil adaptés au besoin des personnes en insertion	CAN/CCAS	P	P				Réalisation diagnostic partagé en lien avec les conseils citoyens			
		Formalisation du travail partenarial autour de l'accueil de l'enfant	CCAS	P	O							
 <b>8</b> Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique			Pilote signataire					Commentaires				
			2016	2017	2018	2019	2020					
<b>22 - Soutenir les initiatives locales, sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation</b>												
47	Consolider la coordination et la convergence des accompagnements (de l'émergence des projets à la post création)	Consolider l'accompagnement de l'émergence à la post-crétion + Trophés des Q	AAP CDV	O	O				Collectif ADIE/CMA/CCI/BGE			
		"Atelier Régional des Bourses Désir d'Entreprendre" & "Coup de pouce TPE"	Région & CAN	AT								
		Accompagner l'entrepreneuriat féminin	Etat	ND	O							
48	Sensibiliser en amont les publics des quartiers prioritaires à la création d'entreprises	Diverses actions de sensibilisation et stimulation des jeunes à l'entrepreneuriat	EN/PTCE/CMA	O	O							
		Interventions auprès des jeunes de la Mission locale	Mission Loc	O	O							
<b>23 - Soutenir l'attractivité commerciale des quartiers prioritaires</b>												
49	Apprécier la pertinence des services présents. Rechercher les commerces et services renforçant l'attractivité des quartiers	Pontreau Colline St André : voir plan d'actions de l'étude commerciale Clou Bouchet et de la Tour Chabot Gavacherie : intégrer le futur SDEC	CAN	P	P				Etude EPARECA au 2nd semestre 2018			
 <b>Transversal</b> Favoriser la citoyenneté			Pilote signataire					Commentaires				
			2016	2017	2018	2019	2020					
<b>T1 - Favoriser la citoyenneté</b>												
50	Mener des actions d'information civique	Actions visant à donner ou redonner le cadre des valeurs de la République	Etat	O	O				A développer sur 2018			
		Faciliter l'accès à l'information aux droits et devoirs du citoyen	Mission loc	O	O							
		Inciter le citoyen à s'inscrire sur les listes électorales et à user de son droit de vote	VDN	AT	ND			Pas d'actions spécifiques aux dernières élections				
		Promouvoir l'éco-citoyenneté dans les "Eco-écoles" Coubertin et Ferry	EN/VDN	O	O							
<b>T2 - Favoriser la citoyenneté</b>												
51	Permettre des temps de découverte et de sensibilisation	Préparer à l'entrée à la vie citoyenne	Etat	AT	O							
		Actions de découverte des métiers de l'espace public dans les 5 écoles des QP	CAN/VDN	O	O							
		Favoriser la sensibilisation des professionnels aux risques de radicalisation	Etat	O	O			3 séances				
		Favoriser l'éducation à la sécurité routière lors de l'accueil périscolaire	Etat/VDN	O	O							

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Revue de projets - Programme d'actions du Contrat de ville - Pilier cohésion sociale  
et emploi-développement économique (hors investissement)

Bilan de réalisation

<b>P</b>	en préparation
<b>O</b>	opérationnelle
<b>ND</b>	non débutée
<b>AT</b>	En attente d'infos du pilote
<b>F</b>	Action finie non renouvelable

	2016	2017	
Bilan de réalisation des actions			
opérationnelles	79	103	82%
en préparation	24	10	8%
non débutée	10	9	7%
en attente d'infos du pilote	14	1	1%

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

#### **PREAMBULE**

Le Programme de Réussite Éducative de Niort s'inscrit dans le volet éducatif du Contrat de Ville. Il permet d'accompagner, sur le territoire de la politique de la ville de Niort (quartiers du Clou Bouchet, de la Tour Chabot Gavacherie, Colline Saint André et Pontreau) et hors temps scolaire, les enfants et les jeunes de 2 à 16 ans qui y sont scolarisés ou y habitent et qui ont besoin d'un accompagnement sur différents plans (scolaire, culturel, social...).

#### **Les priorités du PRE :**

- Poursuivre la progression du taux des parcours individualisés.
- Privilégier au plan qualitatif la santé, la lutte contre le décrochage scolaire, la prise en charge des élèves temporairement exclus et le soutien à la parentalité.
- Mieux prendre en charge les familles primo-arrivantes.
- Articuler le programme de réussite éducative avec l'ensemble des autres dispositifs éducatifs développés par la politique de la ville.

#### **Fonctionnement :**

Les parcours individualisés sont co-construits au sein des 2 équipes pluridisciplinaires qui réunissent les professionnels de terrain (Inspectrice de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, coordinatrice REP, coordinateur politique de la ville, principaux de collège, directeurs d'écoles, psychologues scolaires, assistante sociale éducation nationale, référentes familles et enfance des centres socioculturels, éducatrice de l'aide sociale à l'enfance, coordinateurs périscolaires Ville de Niort, responsable du service médiation, psychologue libérale, psychomotricienne, coordinatrice du PRE...) autour des situations individuelles. Les équipes pluridisciplinaires se réunissent mensuellement pour l'une au centre socioculturel Grand Nord, pour l'autre en alternance au CSC de Part et d'Autre ou au CSC du Parc. Ces réunions sont animées par la coordinatrice du PRE.

#### **Personnel et moyens :**

La coordinatrice du PRE assure la gestion administrative du dispositif en lien avec les services du CCAS : elle est encadrée par le chef du service petite enfance et bénéficie de l'appui d'une assistante (5% ETP) sur la gestion financière du dispositif. En outre, le CCAS met à sa disposition un bureau, des salles de réunion et un véhicule lui permettant de se rendre sur les quartiers.

L'année 2017 a été marquée par le recrutement de 5 volontaires en service civique auxquels ont été confié l'animation des dispositifs Coup de Pouce et le renfort des équipes périscolaires sur la pause méridienne. Leur recrutement a été mené conjointement par le CCAS, la Ville de Niort et la Ligue de l'enseignement. Leur mission a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et se terminera le 21 mai 2018. Les mois de septembre et octobre ont été consacrés à leur formation et à leur intégration au sein des écoles sur lesquelles ils ont été positionnés et de l'équipe d'animateurs qu'ils ont rejoints. Les volontaires ont également eu l'occasion d'intervenir en Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin d'être mis en situation d'encadrement d'un groupe d'enfants.

Le tutorat de ces jeunes est assuré par la coordinatrice du PRE qui a suivi la 2<sup>nd</sup>e formation destinée aux tuteurs.

### **Budget du PRE :**

Le CGET a subventionné le dispositif à hauteur de **80 000 €** en 2017.

S'agissant des cofinancements qui sont à valoriser, il convient de souligner tout particulièrement les partenariats suivants :

- avec l'Etat qui prend en charge la plus grosse partie du coût des volontaires en service civique soit **16 317 €**
- avec le CCAS en ce qui concerne notamment l'accompagnement individualisé en établissement d'accueil du jeune enfant réalisé par la psychologue du service petite enfance et celui réalisé dans le cadre de la médiation sociale en milieu scolaire, soit **22 607 €** au total
- avec le Lion's Club qui offre au PRE, depuis plusieurs années déjà, un nombre croissant (9 pour 2017 et 10 pour 2018) de séjours en Accueil de loisirs avec hébergement d'une valeur de 650 euros chacun, soit **5 850 €**
- avec la Ville de Niort qui permet aux volontaires en service civique du PRE d'acquérir l'expérience en gestion de groupe dont ils ont besoin dans l'exercice de leur mission.

### **1/ COUP DE POUCE CLE**

#### **Descriptif de l'action :**

5 enfants de Cours Préparatoire d'une école bénéficient du dispositif des Coup de Pouce Club de Lecture et Ecriture. Un club a été constitué dans chacune des écoles du réseau de Réussite Scolaire : Ernest Pérochon, Emile Zola, Jean Zay depuis 2006 et du territoire du Contrat de Ville depuis 2015.

Les clubs fonctionnent 4 soirs par semaine de 16h00 à 17h15 depuis la rentrée 2015. Leur durée a été harmonisée avec celle des activités périscolaires. Les coordinatrices ont noté l'impact positif que cette diminution horaire a sur l'état de fatigue des enfants.

Cette action, pilotée par la coordinatrice du Programme de Réussite Educative, est directement mise en œuvre par le CCAS, employeur des animateurs et des coordinateurs du dispositif.

#### **2016 – 2017 :**

L'action a redémarré par un temps de travail qui a réuni les 5 directeurs des écoles concernées et les coordinateurs le 20 septembre 2016 et a permis de rappeler les critères de choix des

enfants et de préciser l'organisation globale du dispositif. Il a été décidé au cours de ce temps d'échanges de revenir à des clubs de 5 enfants, la dynamique créée avec 6 enfants n'ayant pas été jugée aussi satisfaisante que celle induite par 5 enfants. Pour cette année, ce sont 3 volontaires en service civique, une vacataire et la coordinatrice du PRE qui ont encadré les **25 enfants** du dispositif.

L'Association Coup de Pouce a assuré la formation des animatrices du dispositif le 4 novembre 2016 et la cérémonie d'adhésion au dispositif en mairie est venue clôturer cette journée. Ce dernier temps a permis aux animatrices de rencontrer les enfants et leurs familles lors du trajet en bus qui les a menés depuis l'école jusqu'en mairie.

L'action s'est conclue le 23 juin dernier par la cérémonie de clôture organisée en Mairie en présence du Préfet, du Maire, de l'ensemble des partenaires, des enfants et de leurs familles.

Au cours de cette cérémonie, le livre ayant remporté le Prix des Premières Lectures, auquel tous les enfants des Clubs ont pris part pendant 5 semaines, a été offert à chacun d'eux. Ce prix, parrainé par l'Académie Française, a pour objectif de permettre à des enfants fragiles en lecture de prendre goût au livre.

Tous les enfants ont fait des progrès significatifs en lecture à l'exception de deux d'entre eux. Pour l'un, le PRE a pu prendre en charge un bilan orthophonique qui a mis en évidence une dyslexie préoccupante et pour l'autre, à la demande de l'infirmière scolaire, la coordinatrice du PRE a accompagné l'enfant et sa famille dans la prise de rendez-vous avec un ophtalmologue qui a prescrit des lunettes que l'enfant a pu avoir dès la rentrée scolaire suivante.

## **2017 – 2018 :**

L'action a redémarré le 25 septembre par la formation des 5 volontaires en service civique auxquels l'animation des clubs est confiée pour cette nouvelle année scolaire. Cette journée s'est poursuivie par un temps de travail, toujours avec l'Association Coup, auquel les coordinateurs et directeurs des écoles concernées ont également pris part.

Le 21 octobre 2017, ce sont **24 enfants** et leurs familles qui se sont engagés dans le dispositif lors de la cérémonie d'adhésion en Mairie, en présence, du Préfet, du Directeur Académique et du Maire.

L'évaluation de cette action sera menée par l'Association Coup de Pouce sur la base de questionnaires à destination des enfants, des parents, des enseignants, des coordinateurs, des animateurs et du pilote.

## **2/ COUP DE POUCE LANGAGE**

### **Descriptif de l'action :**

L'action est proposée à des enfants qui n'ont pas bénéficié d'une stimulation suffisante pour les aider à acquérir un langage structuré permettant ultérieurement l'apprentissage du « lire-écrire ». Il s'agit de proposer à ces enfants des temps de dialogue réguliers, comme cela peut se faire dans la majorité des familles, pour qu'ils puissent reprendre à leur compte le langage adapté que leur propose le facilitateur de langage. Celui-ci n'est pas un spécialiste du langage. En fonction des objectifs visés, il est nécessaire qu'il suive une formation initiale et accompagnement tout au long de l'action. Les facilitateurs sont les animateurs des clubs Coup de Pouce Clé.

4 enfants de Grande Section, identifiés par les enseignants comme parlant peu ou pas, sont pris en charge au cours d'ateliers langage, chacun 2 fois par semaine pendant 15 mn sur le temps de

pause méridien, de manière individuelle selon le protocole établi par l'Asforel (Association de Formation et de Recherche sur le Langage créée par Laurence LENTIN). Ces ateliers permettent à l'enfant de bénéficier d'interactions individuelles au cours desquelles il fait l'expérience d'un langage strictement ajusté à ce dont il a besoin à un moment précis de son apprentissage. En effet, l'adulte peut adapter ce qu'il dit à ce que l'enfant peut s'approprier. Il peut adapter spécifiquement son langage à celui de l'enfant pour le faire progresser.

Les progrès des enfants sont évalués au moyen de 3 enregistrements réalisés en début, milieu et fin d'action. Ces enregistrements permettent également de mettre en œuvre une véritable analyse des pratiques des facilitateurs de langage. Un bilan avec les enseignants des enfants est réalisé courant janvier afin de faire le point sur l'évolution des enfants au sein du groupe classe.

### **2016 - 2017 :**

Les facilitatrices ont été formées le 16 octobre 2016 et les ateliers langages ont démarré le 13 novembre les 5 écoles du territoire du contrat de ville.

**20 enfants** ont été à nouveau pris en charge dans le cadre de ce dispositif. La progression des enfants a été très satisfaisante sur chacune des 5 écoles. Les progrès ont commencé à être sensibles dès le mois de février pour la majorité des enfants. En fin d'action, tous les enfants ont connu une progression notable s'agissant de leur niveau de langage. Tous sont capables de produire des énoncés comprenant des complexités. Il faut également souligner que ce dispositif leur permet également de progresser en termes de confiance en eux et les aide donc à prendre toute leur place au sein d'un groupe d'élèves.

### **2017 – 2018 :**

L'action a redémarré le 13 novembre dernier. **24 enfants** sont cette année pris en charge dans le cadre du dispositif. Conformément aux perspectives évoquées au terme de l'année 2016, un 6<sup>ème</sup> atelier langage a pu être positionné sur l'école maternelle Jules Ferry grâce au recrutement d'un 5ème volontaire en service civique.

## **3/ L'HEURE DES PARENTS**

### **Descriptif de l'action :**

La création d'un espace de paroles pour des parents ayant besoin d'être soutenus dans leur rôle et place de parents est venue répondre à un besoin réel sur le quartier de la Tour Chabot. Le groupe de paroles est co animé par une intervenante, infirmière de formation, et par la référente famille du Centre socioculturel du Parc.

Le groupe de paroles s'est mué en l'heure des parents en 2015. Cet accueil se tient désormais à la maison des jeunes, rue Max Linder, tous les lundis de 8h45 à 11h00.

L'heure des parents comprend 3 temps distincts : un premier temps d'accueil, de 8h45 à 10h, qui répond aux besoins des parents d'avoir un endroit d'accueil calme, chaleureux, respectueux et sans contrainte ; un second temps confidentiel de 10h à 11h30, nommé l'heure de partage par les parents lors du bilan. Ce deuxième temps est l'occasion à travers l'apport d'expériences et de témoignages de synthétiser et reformuler le contenu amené par chaque parent pour ouvrir le sujet et amorcer une réflexion qui peut devenir ainsi collective. Cette réflexion amène un champ de possible en comportements parentaux éducatifs, préventifs.

La matinée se termine par un temps de conclusion au cours duquel chacun parle de son ressenti.

## **2016 - 2017 :**

L'action a redémarré en octobre 2016 dans les mêmes conditions que sur la première partie de l'année. La mise à disposition sous forme de prêt de supports audio ou livres sur la parentalité a été instituée. La participation à l'heure de partage a conduit chaque parent à poursuivre ses réflexions, à choisir de nouvelles méthodes sur des points particuliers de l'éducation et à les expérimenter. Le climat de bienveillance instauré par les outils de communication a favorisé une transformation des comportements et des méthodes de communication des parents.

L'expression des émotions a permis d'aller identifier le besoin de parents présents (sécurité, non jugement, revalorisation, déculpabilisation) une fois entendus et compris un sentiment d'apaisement a été noté. Les apports ponctuels de connaissance sur le fonctionnement humain (par exemple sur le sommeil, les émotions, l'estime de soi...) ont permis aux parents de trouver du sens à leurs expériences dans la famille.

## **2017 - 2018 :**

L'heure des parents a redémarré en octobre en offrant un seul espace-temps de convivialité en ambiance « café ». Les habitants du quartier commencent à repérer ce lieu ouvert aussi les vendredis pour un espace café de quartier. Ceci est un atout favorable pour le temps de l'heure des parents car les habitants commencent à voir ce lieu comme un repère de retrouvailles. De 3 à 9 personnes passent sur ce temps. L'outil « Brin de Jasette » est toujours à disposition si besoin de partager autour d'une question au hasard. La durée de ce temps est variable, avec une plage fixe de 8H30 à 10H mais qui peut se prolonger jusqu'à 11H30 en fonction des discussions qui s'y vivent. Les thèmes abordés sont divers : les fêtes de fin d'année, les gens ici en France qui ne disent pas « Bonjour », la façon d'éduquer les enfants (Politesse...), l'évolution des enfants, le rôle du parent d'élèves, les nuisances sonores dans le quartier, le bénévolat, les valeurs humaines nécessaires pour grandir, le lien avec la famille qui est restée au pays, la conjoncture politique dans leur pays, le sentiment de solitude...

Mi-janvier 3 femmes demandent que le 2<sup>ème</sup> temps confidentiel « l'heure des parents » reprenne.

## **4/ CYCLES LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE POUR**

### **LES ENFANTS PRIMO ARRIVANTS**

#### **Descriptif de l'action :**

Dans le cadre de la cellule d'accueil et de suivi des familles non francophones, un partenariat Education Nationale / Centre socioculturel a été mis en place afin d'accompagner ces enfants et jeunes dans leurs premiers pas d'écoliers, de favoriser la socialisation, d'engager un travail relationnel avec les parents et de renforcer les apprentissages fondamentaux. Cette action touche enfants et jeunes de 6 à 16 ans. Les ateliers créés leurs permettent de travailler, non seulement sur une meilleure intégration des enfants, mais aussi sur le langage usuel et la compréhension.

Les enseignants ont remarqué que les enfants investis dans ce dispositif et qui participent aux diverses activités d'été reprennent l'école avec une nette amélioration de leur capacité langagière et une préservation de leurs acquis scolaires.

Le dispositif CLAS s'inscrit dans le projet global des CSC. Il a pour objectif d'accompagner l'enfant dans sa scolarité en intégrant comme outil d'apprentissage des supports pédagogiques ludiques. Il permet également d'offrir un lieu d'appui et d'écoute complémentaire à l'école et sa famille. Le CLAS est également complémentaire du programme de réussite éducative, il met en œuvre un accompagnement plus individualisé en direction des enfants en difficultés.

Objectifs généraux des équipes pédagogiques : accompagner l'enfant dans sa scolarité, renforcer la confiance de l'enfant dans sa capacité à réussir, favoriser une meilleure intégration en milieu scolaire des enfants non francophones, renforcer la confiance des parents dans leurs capacités à accompagner leur enfant dans le suivi de la scolarité.

Contenu pédagogique : le constat fait auprès de ces enfants montre la nécessité d'adapter le fonctionnement classique du CLAS par rapport aux problématiques repérées : non francophones, parfois non scolarisés antérieurement, difficulté comportementale, période difficile liée à l'immigration récente.

Le principe est donc de mettre en place un cycle spécifique, dont l'objet est d'adapter le contenu à ces difficultés, mais aussi d'avoir pour objectif de favoriser l'intégration dans le

CLAS « normal » au plus tôt. Il ne faut pas construire un espace de relégation au sein de l'accueil, mais bien un espace de promotion. L'implication des parents est essentielle dans la réussite scolaire de l'enfant. Cependant, les actions d'implication des parents s'avèrent difficiles à réaliser, car ces derniers perçoivent rapidement de telles actions comme une remise en cause de leurs compétences. L'équipe pédagogique va modifier son approche en considérant les parents comme des partenaires à part entière et en établissant un climat de confiance. Il s'agit de dire aux parents « aider nous à aider nos enfants ». On va offrir aux familles un espace d'information, de dialogue, de soutien afin de les accompagner dans leur tâche éducative sans stigmatiser les modes d'éducation ou les disqualifier dans leur façon de faire. La première des implications reste le moment de l'inscription dans la mesure où l'accord parental est demandé pour que l'enfant puisse bénéficier du dispositif. Les parents sont également associés dans l'évolution et le suivi de leur enfant au cours d'une rencontre individuelle.

L'évaluation de cette action est réalisée par les CSC, c'est celle qu'ils réalisent dans le cadre de leur demande de subvention auprès de la CAF et dont le PRE est destinataire.

## **2016 – 2017 :**

Cette action a redémarré fin septembre 2016 sur les 2 quartiers. Les effectifs sont en augmentation par rapport à l'année précédente.

Le clas primo arrivant du CSC De Part et d'Autre a accueilli **9 enfants** scolarisés en élémentaire et **5 collégiens** à raison de 4 soirs par semaine, de 16h30 à 18h.

Le clas primo arrivant du CSC du Parc a accueilli quant à lui **8 enfants** scolarisés en élémentaire et 3 collégiens, à raison de 3 soirs par semaine, de 16h30 à 18h pour les primaires et de 16h30 à 18h30 pour les collégiens.

Pour les primo arrivants, cette prise en charge a favorisé l'apprentissage de la langue française et leur a permis d'appréhender plus facilement la culture du pays d'accueil et de vivre en collectivité.

Pour les enfants qui n'ont pas bénéficié de scolarisation dans leur pays d'origine, un vrai travail d'alphabétisation s'est mis en place avec des outils fournis par l'éducation nationale.

L'enseignant de la CLIN de Pasteur a invité les intervenants du CLAS à partager des temps d'apprentissage dans sa classe avec ses élèves. Ce partenariat a facilité l'intégration des enfants dans la vie scolaire. Ce dispositif a permis de consolider les acquis sur les champs scolaires mais a surtout renforcé le langage usuel et la prise de parole.

**2017 – 2018 :**

l'action a redémarré fin septembre 2017 sur les 2 CSC. Il y a une augmentation des effectifs. Le CSC De Part et d'Autre accueille pour cette année **8 enfants** et **5 collégiens** et le CSC du Parc **10 enfants** et **4 collégiens**.

## **5 /AIDE AUX LECONS ENFANTS GENS DU VOYAGE**

### **Descriptif de l'action :**

Sur l'école Ernest Pérochon un temps d'aide aux leçons a été spécifiquement organisé en direction des enfants des Gens du Voyage, à raison de 2 fois par semaine de 16h15 à 17h30, encadré par 3 bénévoles. **8 enfants** ont pris part à cette action qui a eu lieu de janvier à mars et d'octobre à décembre.

## **6 /PARCOURS INDIVIDUALISES**

La mise en place des parcours individualisés est un des axes forts du programme de réussite éducative tel que les textes le prévoient.

L'année 2017 a permis jusqu'ici de suivre de manière individuelle **181 enfants et jeunes**.

### **□ Thématiques récurrentes**

Dans le cadre de ces prises en charges individuelles, les thématiques les plus traitées sont :

- l'accompagnement scolaire : avec les dispositifs Coup de Pouce Clé, Coup de Pouce langage et les Cycles Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.
- l'accès aux soins : avec le travail étroit mis en œuvre avec la psychologue scolaire, un travail de partenariat s'est instauré avec des psychologues et une psychomotricienne en libéral grâce auxquels les familles sont amenées vers des prises en charge relevant du droit commun. Cette première prise en charge qui leur est offerte dans le cadre du PRE permet à ces familles d'aller vers le soin plus facilement. En effet, le fait de lever les freins financiers, de proposer des praticiens à proximité ou qui viennent recevoir les enfants au sein du centre socioculturel du quartier comme c'est le cas pour la psychomotricienne, permet aux familles de s'inscrire, souvent pour la première fois, dans une démarche de soin et d'en mesurer la portée et le bénéfice pour leur enfant.

● De la même manière, dans les établissements d'accueil du jeune enfant situés au sein des quartiers relevant du contrat de ville, la psychologue du service petite enfance consacre une partie de son temps à l'observation des enfants en petits groupe et/ou de manière individuelle à

la demande des professionnels de l'établissement. Elle opère un suivi spécifique des enfants et rencontre les familles pour proposer et éventuellement mettre en place un accompagnement. En amont de l'entrée en maternelle des enfants pour lesquels il est pressenti que la scolarisation pourrait être difficile, le lien est fait avec les psychologues scolaires lors de réunions préparatoires qui ont été programmées dans le cadre du protocole de préparation à la première scolarisation et lors de réunions dédiées à l'intégration des enfants à besoins particuliers.

- En réponse à l'augmentation du nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure d'exclusion en maternelle et parfois dès la première année, la coordinatrice du PRE a été à l'initiative du travail engagé avec le Relais Petite Enfance et la psychologue du service Petite Enfance, l'Education Nationale et la Direction de l'Education sur la « co-construction » des modalités de préparation à l'entrée en maternelle. Ce travail se concrétise par l'organisation de deux réunions publiques sur le thème de la première scolarisation sur les quartiers du contrat de ville. Les documents remis aux parents au moment de la première inscription scolaire sont le fruit du travail commun des différents professionnels des institutions concernées.

- La médiation sociale en milieu scolaire : face aux tensions, au développement d'un climat d'insécurité, à l'apparition de conflits interculturels qui trouvent un écho défavorable au sein de l'école et ont des répercussions négatives sur les apprentissages des enfants, le service de médiation sociale du CCAS de Niort a mis en place une présence régulière en sortie d'école pour restaurer le lien social dans les quartiers, prévenir ou résoudre les conflits par le dialogue. Cette présence a permis de tisser des liens avec les parents du quartier mais également avec le personnel enseignant et périscolaire. C'est ainsi qu'est née en partenariat avec l'Education Nationale, le programme de réussite éducative et la Direction de l'Education de la Ville de Niort, la médiation en milieu scolaire. Ce dispositif se décline en deux champs d'intervention : la prévention et la résolution des conflits par le dialogue au sein et aux abords des établissements écoles (organisation de médiation « tables rondes » permettant de restaurer le dialogue, de dédramatiser le rapport à l'école en permettant aux familles de rentrer dans l'école) et l'intermédiation famille-école (accompagnement des familles et des enfants en demande, prise de rendez-vous avec les membres de la communauté éducative, accompagnement aux réunions, participation, aux équipes éducatives, orientation et accompagnement vers d'autres professionnels).

Quand on sait que c'est l'implication des parents au sein de l'école qui est le facteur le plus déterminant de la réussite des enfants, on comprend l'impact extrêmement positif de cette action. Le service de médiation sociale prend part à toutes les réunions des équipes pluridisciplinaires. Des échanges réguliers autour des situations individuelles ont été formalisés entre la coordinatrice du PRE et le chef du service de Médiation Sociale.

- l'accès aux loisirs : le partenariat établi depuis plusieurs années avec le Lions Club permet à 9 enfants de bénéficier pendant la période estivale d'un séjour de 2 semaines en centre de loisirs et d'avoir accès à des activités comme la baignade, le vélo, le golf, l'équitation, le tir à l'arc. Les enfants prenant part à ce séjour sont choisis dans le cadre des équipes pluridisciplinaires. Une participation de 28 € est demandée aux familles.

- un espace de partage de l'information :  
L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'une nouvelle équipe pluridisciplinaire sur le quartier du Pontreau Colline Saint André. En plus du nombre de situations examinées par les équipes pluridisciplinaires, au cours de leurs réunions mensuelles (10 pour chacune d'entre

elles), il semble intéressant de noter que celles-ci sont également des lieux de partage de l'information entre les différents acteurs du quartier.

### Progression du nombre de parcours individualisés

<b>Prise en charge individuelle</b>	<b>Descriptif</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Coup de Pouce Clé	Atelier lecture et écriture pour des enfants de CP	27	29	<b>24</b>
Coup de Pouce Langage	Atelier langage pour des enfants de maternelle	20	20	<b>24</b>
Clas Primo arrivant	Accompagnement à la scolarité mis en œuvre par les CSC	17	22	<b>27</b>
Vacances été	Proposition d'accueil de loisirs avec hébergement pendant 15 jours sur la période d'été	5	6	<b>9</b>
Autres types de parcours individualisés	Accès aux soins, traduction, accès aux loisirs...	21	28	<b>32</b>
Accompagnement individualisé en établissement d'accueil du jeune enfant	Accompagnement et suivi individuel par la psychologue du service petite enfance		15	<b>19</b>
Médiation sociale en milieu scolaire	Intermédiation enfants/familles/écoles		28	<b>38</b>
Aide aux leçons	Aide aux leçons en direction des enfants des Gens du voyage, école Pérochon			<b>8</b>
<b>TOTAL</b>		<b>90</b>	<b>147</b>	<b>181</b>

#### □ Perspectives

Au vu de l'augmentation du nombre de situations complexes d'enfants de plus en plus jeunes au sein des établissements d'accueil du jeune enfant et des écoles maternelles, le programme de réussite éducative aura tout son rôle à jouer. D'une part parce qu'il est le lieu de rencontre des différents intervenants de terrain et qu'en ce sens il peut favoriser l'émergence d'une réflexion collective et d'autre part, parce qu'il a les moyens de proposer et d'expérimenter des réponses co construites au cas par cas.

L'année 2018 aura donc pour objectif :

- maintenir et asseoir les actions existantes (médiation sociale en milieu scolaire, intervention de la psychologue du service petite enfance ...)
- expérimenter le dispositif Coup de Pouce CLEM (Club de Lecture Ecriture et Mathématiques) à destination d'élèves de CE1 sur l'école Jules Ferry. Pour ce faire, une volontaire en service civique et la coordinatrice du PRE ont été formées en décembre 2017 par Jean-Pierre LECLERE, chercheur et expert en mathématiques. Membre du comité scientifique de l'association Coup de Pouce, il a élaboré une méthode dans la volonté d'éviter aux enfants un échec scolaire précoce : la méthode CLEM. Le but est de fournir aux enfants l'occasion d'une pratique supplémentaire des Mathématiques et de l'Écrit dans un contexte de plaisir et de réussite, en sollicitant aussi bien la participation des familles que celle de l'école.
- poursuivre l'expérimentation du Coup de Pouce CLEM ou renforcer le Coup de Pouce CLE par un club volant positionné là où les besoins seront les plus prégnants, de la même façon renforcer le Coup de Pouce Langage avec un 6<sup>ème</sup> atelier.
- renouveler le recrutement de 5 nouveaux volontaires en service civique en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement.
- poursuivre la formation « tutorat de volontaires en service civique » de la coordinatrice du PRE.

Les dossiers présentés lors du Comité Technique ont été instruits conjointement par les services de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Ville de Niort, du Conseil départemental et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.  
Les services instructeurs se sont réunis en amont du comité technique. Leurs propositions sont indiquées en rouge.

**Pilier Cohésion sociale**

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		Crédits spécifiques CAN	CGET								
E1 Maison verte "Lieu d'accueil parent enfant" Reconstruction	17 280,00	5 000,00	2 000,00			3 000,00		8 000,00	500,00	Autres aides: 000	<p><b>Pour rappel, en 2016 : 2 000 € octroyés par le CGET.</b></p> <p>Accueil des enfants de moins de 4 ans (avant l'accueil en crèche ou à l'école maternelle) avec leurs parents (ou grand parents) pour préparer la séparation. Cette action vise le public enfant (éveil, socialisation) et adulte (rupture de l'isolement, appui aux parents, accompagnement à la fonction parentale). Accueil par des psychologues et des bénévoles formés. Ouverture 3,5 journées/semaine + 2 samedis matin par mois. Travail partenarial avec les référentes familles des CSC, médecins généralistes, services PMI, travailleur social et TISF Seul LAEP de Niort. Mise à disposition des locaux par la Ville de Niort.</p> <p><b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 2 000 € au titre du CGET.</b></p>
E2 CSC du Parc "Parentalité" Reconstruction	16 035,00		4 000,00			PDI : 1 500		4 000 5 000	1 335,00	Vente: 200	<p><b>Pour rappel, en 2016 : 4 000 € octroyés par le CGET</b></p> <p>Le projet "Parentalité" regroupe les accueils parents bébé. l'heure des parents (hebdomadaire) et les rencontres parents d'ados. Deux soirées info débats seront également organisées. Les objectifs sont de créer du lien entre les parents et de valoriser les compétences parentales afin qu'ils puissent accompagner leur enfant dans son développement. Les intervenants sont divers (puéricultrice du Conseil Départemental, Maison des ados, (REPS...)) et pour la plupart gratuits, excepté l'educatrice jeune enfant et la co-animatrice du groupe de parole. Moyens du CSC: la référente famille et le référent jeunesse.</p> <p><b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 4 000 € au titre du CGET.</b></p>
E3 CSC de Part et d'Autre "Quartier d'été sur le Clou Bouchet" Reconstruction	31 926,00		15 000,00			1 500,00		2 000,00	9 511,00	HSDS : 2 115 Vente: 1 800	<p><b>Pour rappel, en 2016 : 13 000 € octroyés par la CAN</b></p> <p>Ce dossier vise également des objectifs de la thématique "Renforcer la cohésion sociale"</p> <p>Les actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 mobile-home sera réservé pour les familles du quartier (destination à définir)</li> <li>- des sorties à la journée le mercredi ou le samedi en alternance: sorties plus éloignées car les sorties de proximité n'ont pas fonctionné en 2016</li> <li>- un lieu d'accueil parents-enfants les mardis matin</li> <li>- promenade en poney durant la guinguette pour mieux correspondre aux besoins des familles</li> <li>- une fois par semaine, la guinguette se tiendra sur la place Auzanneau. Une restauration sera proposée par les associations de quartier</li> <li>- cinéma de plein air 1 fois par mois à la place de la guinguette</li> </ul> <p>Une commission d'habitants participative au choix des sorties et de l'organisation de la guinguette. A noter: l'achat d'une tente gonflable pour mieux repérer les animations et être à l'ombre.</p> <p><b>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 13 000 € au titre de la CAN</b></p>
E4 CSC de Part et d'Autre familles sur le quartier du Clou Bouchet" Reconstruction	55 292,00		12 000,00			6 500,00		17987 CADEF: 2000	15055 CEJ: 1600	Vente: 150	<p><b>Pour rappel, en 2016 : 11 000 € octroyés par la CAN</b></p> <p>Poursuite des activités habituelles : accueil parents-enfants, centre de loisirs parental, le temps des nounous, les sorties culturelles parents-enfants, poursuite du groupe de travail "accompagnement au 1er départ en vacances" avec le CD79.</p> <p>En 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite d'ateliers de parents autour de questions liées à la santé et au bien-être + travail sur l'accès aux droits et à l'information; pôles document, règlement d'utilisation de l'espace informatique</li> <li>- création d'une coordination Petite enfance sur le Clou Bouchet, 3 rencontres prévues dans l'année</li> <li>- permanences d'informations mensuelles à la sortie des écoles, lien avec les APE.</li> </ul> <p>Action sur 10 mois.</p> <p><b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 12 000 € au titre du CGET.</b></p>

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Wilfrid FELLISSIER

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	COTIS de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		CAN	CBET									
E5 "Animations périscolaires" Reconstruction Ville de Niort	340 700,00	35 000,00							35 000,00	244 700,00		<p>Pour rappel, en 2016 : 35 000 € octroyés par la CAN</p> <p>La ville de Niort développe sur l'ensemble de son territoire des animations périscolaires : le matin, sur la pause méridienne et en soirée. Sur les quartiers prioritaires, elle développe en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un réseau d'animations périscolaires associatives soit 3 à 4 fois par semaine (au lieu de 2)</li> <li>- des projets d'animations partenariaux : sensibilisation aux métiers de proximité, M'les dents, jardin partagé, les petits déjeuners du REP, Grandir Ensemble, sécurité routière, Lire et faire lire, prévention du harcèlement (notamment 1 atelier pour les parents)</li> <li>- participation aux instances spécifiques de la politique de la ville, PRE, pôles social et un personnel dédié aux écoles des quartiers prioritaires</li> </ul> <p><b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 35 000 € au titre de la CAN.</b></p>
E6 CSC de Part et d'Autre "CLAS" (Cycles locaux d'accompagnement à la scolarité) Reconstruction	64 230,00	8 170,00	22 435,00		4 110,00				17 145,00	12 370,00		<p>Pour rappel, en 2017, 6 470 € octroyés par la CAN et 21 530 € au titre du CGET</p> <p>L'association propose de maintenir le même nombre de cycles en 2016-2017 (une cinquantaine d'élèves) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 CLAS primaire, 3 séances par semaine d'h30 au CSC ; 3 temps forts et 2 temps de regroupement sont proposés aux familles, 3 sorties culturelles sont organisées dans l'année, L'accueil collectif à 4h, 4 ateliers, 4 ateliers, 4 ateliers</li> <li>- 1 CLAS collège, 2 séances par semaine d'h30 au CSC. Des sorties culturelles sont proposées tout au long de l'année auxquelles les parents sont conviés.</li> </ul> <p>Exemple d'activités : mur d'expression, billet d'humeur, espaces de discussion autour de l'actualité, exposition des travaux des enfants, animations sur les gestes citoyens</p> <p>Lien avec les parents : temps festifs, évaluation, réunion d'information, réunion de bilan individuelle</p> <p><b>Avis favorable du comité technique du 13 septembre à hauteur de 28 000 € au titre de la CAN. Les membres de l'instance invitent l'opérateur à se mettre en lien avec le collège Jean Zay qui développe à compter de cette année le dispositif « Devoirs faits » afin de coordonner leurs actions.</b></p>
E7 CSC du Parc "CLAS" (Cycles locaux d'accompagnement à la scolarité) Reconstruction	48 300,00	17 500,00			3 850,00				12 500,00	14 450,00		<p>Pour rappel, en 2017, 17 500 € octroyés par le CGET</p> <p>L'association propose de maintenir un nombre de cycles équivalents à 2016-2017 (une trentaine d'élèves) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 cycles en élémentaire, 3 séances par semaine (mardi, jeudi et vendredi). Le vendredi, la séance est plus longue pour faciliter la mise en place d'activités culturelles en lien avec les collégiens.</li> <li>- 1 cycle primo-arrivant (primaire et collège)</li> <li>- 1 cycle collège : 3 séances de h30 par semaine</li> </ul> <p>Exemples d'activités : sortie-spectacle, ateliers d'expression corporelle, visite d'expositions, ateliers de pratiques artistiques avec des artistes locaux, création d'un blog pour les collégiens, poursuite du projet autour des émotions, animations autour de la découverte de la citoyenneté.</p> <p>Lien avec les parents : temps forts, échanges informels, rendez-vous individuel</p> <p><b>Avis favorable du comité technique du 13 septembre à hauteur de 17 500 € au titre de la CAN. Les membres de l'instance invitent l'opérateur à se mettre en lien avec le collège Jean Zay qui développe à compter de cette année le dispositif « Devoirs faits » afin de coordonner leurs actions.</b></p>
E8 CSC Grand Nord "CLAS" (Cycles locaux d'accompagnement à la scolarité)	24 450,00	1 500,00							6 000,00	13 500,00	participation CSC : 450 bénévolet : 3 000	<p>Le CSC Grand Nord sollicite un financement pour accompagner 24 élèves dont 12 collégiens. Les enfants sont issus des écoles Ferry et Coubertin et du collège P&amp;M Curie. Des primo-arrivants sont visés par l'action (4 en 2016-2017). 2 séances hebdomadaires d'h30 sont mises en œuvre. En plus d'ateliers pédagogiques et de l'acquisition d'outils méthodologiques, un projet est proposé intitulé "L'indien, nous voilà". Ce projet a été construit avec les familles et les bénévoles du CLAS au printemps. Les enfants découvriront ainsi la langue anglaise, la culture, la cuisine lors d'ateliers parents-enfants. Un spectacle en anglais sera également organisé.</p> <p><b>Avis favorable du comité technique du 13 septembre à hauteur de 1 500 € au titre du CGET. Les membres de l'instance invitent l'opérateur à se mettre en lien avec le collège P&amp;M Curie qui développe à compter de cette année le dispositif « Devoirs faits » afin de coordonner leurs actions.</b></p>
Total												
Education Parentalité												
										8 315,00	0,00	
										313 021,00	0,00	8 315,00
										0,00	109 632,00	0,00
										0,00	0,00	0,00
										0,00	12 500,00	0,00
										0,00	7 860,00	0,00
										0,00	7 250,00	0,00

Wilfrid PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture  
079-20004137-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception en préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Contrat de ville			FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
	Coût total du projet	Crédits spécifiques CAN	CGET									
PAS1 "Point d'écoute psychologique" Reconstruction	15 430,00	2 000,00	2 000,00	DRDFE 4 000 ARS : 1 230	3 000,00						Aides privées : 3 200	Pour rappel en 2016 : 4 000 € au titre du CGET.  Mise en place d'un temps d'écoute psychologique pour les personnes résidant sur les quartiers de la politique de la ville pour prendre en charge le mal-être lié à des situations de souffrance induites par des relations difficiles avec son entourage familial, social ou professionnel. L'association proposera des entretiens individuels de soutien psychologique sur rendez-vous sur sollicitation de la personne ou sur orientation d'un partenaire. L'accompagnement sera limité dans le temps, et si nécessaire une orientation vers d'autres dispositifs existants sera envisagée. L'accompagnement sera limité dans le temps, et si nécessaire une orientation vers d'autres dispositifs existants sera envisagée. 1 psychologue clinique est positionné sur l'action : 0,35 ETP
PAS2 L'Escale "Cap'jeunes" Reconstruction	64 184,00	7 000,00	4 000,00	DDCSPP : 2 000 CNASEA+ service civique : 14384	600 FDAJ + PDI : 7 000					5 000,00	vente de produits : 28 000	<b>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 4 000 € au titre du CGET</b>  <b>Pour rappel, en 2016 : 7 000 € octroyés par la CAN.</b>  Objectif : proposer à des jeunes en précarité de faire leurs courses dans un lieu le plus proche possible d'un commerce traditionnel ; denrées vendues entre 10 et 30% du prix marchand. Ouverture 3 après-midis par semaine (mardi, jeudi, vendredi). Les jeunes doivent avoir une carte d'accès au service (valable 3 mois renouvelable) délivrée sur prescription. Ateliers proposés : atelier cuisine, atelier dégustation, café des femmes avec le Planning Familial, intervention santé de la CPAM, économie d'énergie. Public bénéficiaire : 538 jeunes de 16 à 30 ans dont 370 issus des quartiers prioritaires.
PAS3 Secours populaire français "Distribution alimentaire" Reconstruction	115 840,00	5 000,00	5 000,00	13000 DDCSPP : 2 000	10 000,00					5 500,00	Chaumay : 1 600 Autres : 78 740	<b>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 7 000 € au titre de la CAN dans le respect du cadre de la charte alimentaire</b>  <b>Pour rappel, en 2016 : 5 000 € octroyés par le CGET</b>  Distribution alimentaire auprès des familles et foyers en situation de grande précarité : - distribution 4 fois par semaine (au lieu de 3 en 2016) - épicerie de la solidarité : 4 fois par semaine (au lieu de 3) - permanence d'accueil et d'urgence : 4 fois par semaine (au lieu de 3)
PAS4 CCAS "Médiation par les pairs" Reconstruction	14 586,00	3 000,00	4 000,00							7 586,00		<b>Pour rappel, en 2016 : 3 000 € octroyés par la CAN.</b>  Action complémentaire à Grandir Ensemble - Mise en œuvre : octobre 2016 à décembre 2017 - Mise en place d'une formation pour 15 enfants volontaires + accompagnements des 10 "anciens" - Médiation encadrée avec la présence de médiateurs 1 fois par semaine sur le temps méridien - sensibilisation des élèves et recrutement d'une nouvelle cohorte de médiateurs qui seront formés sur la prochaine année scolaire objectif : 35 élèves formés en janvier 2018 25% ETP consacrés à l'expérimentation (médiation + coordination). Un comité technique évalue cette expérimentation et envisagera les perspectives d'essai fin 2017. Action spécifique à la Tour Chabot-Gavacherie.
PAS5 Ville de Niort "poney maîtres d'école" Reconstruction	16 697,00	5 000,00	3 000,00							10 147,00		<b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 3 000 € de la CAN.</b>  <b>Pour rappel, en 2016 : 5 000 € octroyés par la CAN</b>  Tous les jeudis, durant une période de 8 semaines, une classe de grande section de maternelle est transplantée au centre équestre. Participation de parents bénévoles à chaque séance pour l'encadrement. Renforcement du personnel des écoles (assistants supplémentaires). Animation gratuite pour les familles : transport pris en charge et repas fourni. Public ciblé : élèves des grandes sections de 4 écoles des QPV (E. Zola, E. Pérochon, J. Zay, Couberlin), soit : 104 enfants. Les enfants sont répartis en 4 ateliers distincts et passent par l'ensemble des ateliers au cours de la journée : - Atelier 1 – activités pédagogiques délocalisées sur le centre équestre. - Atelier 2 – équitation. - Atelier 3 – connaissance de l'univers du poney (pansage, rencontre avec les différents métiers : vétérinaire, maréchal-ferrant, ...) découverte des équipements et des outils. - Atelier 4 – repos, motricité fine, jeux de mathématiques, dictée à l'adulte, retour sur l'activité du matin.

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

Wilfrid PELLISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet		Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique Proposition
			CAN	CGET									
PAS7 IREPS "Atelier Santé Ville" Reconstruction	61 474,00		41 750,00			ARS : 17700 Education Nationale: 2 024							<p>Pour rappel, en 2016 : 41 000 € octroyés par le CGET.</p> <p>Ce projet se décline en plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une démarche de coordination au plus proche du terrain pour identifier les besoins des habitants (26 jours de travail), participer aux temps forts des quartiers (3 jours) et soutenir à la mise en œuvre d'initiatives participatives (20 jours)</li> <li>- Les moyens de l'IREPS sont sollicités pour les ressources éducatives et pédagogiques (3 jours)</li> <li>- Participation à des projets ciblés : projets de développement des compétences psychosociales avec une évaluation pour évaluer l'impact du programme sur les écoles (44 jours de travail), santé des jeunes (12 jours)</li> <li>- Soit 0,63 ETP consacré à l'ASV dont 0,5 financé par les crédits spécifiques de la politique de la ville</li> </ul> <p>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 41 000 € au titre du CGET</p>
			41 000,00										
PAS8 CSC du Parc "Lien social - estime de soi" Reconstruction	12 125,00		4 000,00					4 500,00			1 815,00		<p>Pour rappel, en 2016 : 4 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Cette action vise le public adulte isolé. Mise en place d'un programme régulier d'activités visant l'échange et le partage. Des activités ludiques, sportives (piscine, platesaux) sont proposées en plus d'ateliers cuisine. Sur ce dernier, les participants ont gagné en autonomie. Le public participe aux actions au vu de ses compétences et de ses envies.</p> <p>Les activités physiques sont proposées chaque semaine, l'atelier cuisine tous les 15 jours (avec des infos santé), et la table du Parc chaque semestre.</p> <p>Présence de l'animatrice Vie de quartier et de la référente adulte famille.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 4 000 € au titre de la CAN</p>
			4 000,00										
PAS9 ACS Centre Ville "Service Entraide" Reconstruction	45 951,00		3 000,00					10 500,00			25 441,00		<p>Pour rappel, en 2016 : 3 000 € octroyés par la CAN</p> <p>Le service Entraide propose des services individuels, coiffure et esthétique, à un coût modeste et donc accessibles aux publics en grande précarité. L'objectif est donc de restaurer une image parfois dégradée. Sur les quartiers prioritaires - 4 interventions collectives au CSC de Part et d'Autre, au CSC du Parc et au CSC Grand Nord soit 27h</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 interventions collectives dans des structures telles que AIN, Ipsa, Résidence Habitat Jeunes, CHRS...</li> <li>- En complément, 2 actions collectives beauté au CSC centre-ville</li> <li>- Poursuite des actions collectives</li> <li>- groupe alimentation et ateliers cuisines</li> <li>- accompagnement culturel</li> </ul> <p>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 3 000 € au titre de la CAN</p>
			3 000,00										
PAS10 Collège Jean Zay "Grandir ensemble" Reconstruction	28 220,00		13 220,00		2 500,00	ARS : 8 000				1 500,00	3 000,00		<p>Pour rappel, en 2016 : 11 000 CAN et 3 000 € octroyés par le CGET</p> <p>Ce projet décline, en partenariat, des actions en direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des enfants (500): ateliers de compétences psychosociales réalisés par les enseignants et des intervenants, travail autour du portrait, fresque, projet "petits scientifiques"</li> <li>- des professionnels (70): analyse de la pratique, sensibilisation</li> <li>- des familles: information, rencontre avec les parents, projet "petit scientifique", exposition</li> </ul> <p>Des outils sont également créés : passeport citoyen, maquette pédagogique, espaces ludiques</p> <p>L'objectif est de développer les compétences psychosociales des enfants, de développer des méthodes pédagogiques adaptées, de former les personnels encadrants, d'impliquer les parents dans un objectif de mieux-être, de réussite des enfants et d'amélioration du climat de l'école.</p> <p>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 10 000 € de la CAN et 3 000 € au titre du CGET.</p>
			10 000,00	3 000,00		8 000,00							
PAS11 Croix rouge française "Accueil santé social" Reconstruction	105 112,00		5 605,00			ARS : 35 000 CDV Thoiras : 3 389 CDV Bressuire : 3 389				5 000,00		participation croix rouge : 45 000 Autres : 7 729	<p>Pour rappel, en 2016 : 5 605 € octroyés par le CGET</p> <p>L'association crée un accueil santé-social tirépart avec un véhicule aménagé comportant un accueil confidentiel avec bureau médical intégré et un espace soins pour les actions santé. Deux missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accompagnement médico-social, conseil et orientation vers les instances médicales, prise de rdv, soutien administratif</li> <li>- la promotion de la santé: dépistage VIH, hépatites, IST, diabète (Les personnes sont reçues par des professionnels de santé), ateliers collectifs, consultations médicales</li> </ul> <p>Bénéficiaires estimés: 800 personnes dont la moitié sur Niort (avec 90% issus des QPV)</p> <p>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 5 605 € du CGET.045</p>
			5 600,00			ARS : 15 000							

Wilfrid PELLISSIER

Fredéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet		Contrat de ville Crédits spécifiques CAN		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educatif	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition			
PAS12	Vent d'ouest "Sport, santé bien être" Reconstruction	8 360,00	2 500,00		ARS - 2 000 FOJIEF - 500 CNDJ - 2 000 Fonds intégration étrangères : 1 000					1 500,00	1 300,00	coitation: 360	Pour rappel, en 2016 : 2 500 octroyés par la CAN Vent d'ouest porte en 2017 cette action. Le partenariat s'enrichit de l'ACS Centre ville, de l'association La Colline, du CADA et du Secours Populaire. - 5/6 journées conviviales défrimées avec les participants réunis d'avril à décembre. Thématiques abordées : alimentation, santé, bien-être, droit des consommateurs, 1ers secours... - Un programme d'activités physiques: gym douce, randonnées à thème, 30 séances envisagées Le support vidéo pourra être utilisé pour travailler l'image de soi et identifier les lieux ressources. Intervenants envisagés: CPAM, CSAPA, EMAPP, Logis des Francs, Hors Champs  Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 2 500 € au titre de la CAN			
PAS13	Collège Pierre et Marie Curie "Mieux vivre sa scolarité" Nouvelle action	14 693,00	7 093,00		ARS - 4 500					1 500,00	1 300,00	Ecole : 300	Le collège et les écoles du Pontreau-Colline St André souhaitent développer des actions autour du développement des compétences psychosociales en 2017-2018. Lien avec Grandir Ensemble. Les enseignants, les animateurs et les ATSEM s'inscrivent dans les séances d'analyse de pratique, ainsi qu'aux formations Espaces Ludiques. Concernant les ateliers à destinations des enfants: accompagnement de l'IREPS sur les 1ères séances + mise en charge des du 1/2 groupe classe restant par un intervenant extérieur (IREPS ou OCCE ou autre à définir). Ils visent les enfants de la GS à la 6ème. Pour les parents: intervenants spécifiques durant les cafés des parents et souhait de mise en place d'une conférence en 2 temps.  Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 6 000 € de la CAN.			
PAS14	Planing familial "Permanences à l'épicerie solidaire Cap'Jeunes" Reconstruction	1 100,00	1 000,00									Dons : 100	Pour rappel, en 2016: 900€ alloués par la CAN  Mise en place de 10 permanences à l'épicerie sociale Cap'Jeunes, soit toutes les 4 semaines (excepté en août & décembre). L'association va vers le public, des filles d'attentes, lors de l'ouverture de l'épicerie. Les objectifs sont de faire connaître les droits de chacune, les lois, les partenaires concernés par leurs problématiques. Sont ainsi abordés : contraception, IVG, les violences, les différents lieux d'écoute et d'accompagnement. Les permanences sont assurées en binôme par une salariée et une militante bénévole de l'association. Une vingtaine de jeunes rencontrés à chaque permanence. Si besoin, des rendez-vous individuels peuvent avoir lieu dans le véhicule aménagé de l'association gare devant l'épicerie.  Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 900 € du CGET.			
PAS15	Restaurants du cœur "Distribution alimentaire" Reconstruction	98 029,00	6 000,00		2 500,00				10 000,00		12 000,00	Autres: 67 529	Pour rappel, en 2016: 5 000 € alloués par la CAN  Chaque personne peut recevoir un repas équilibré par jour. L'association organise également quotidiennement un coin café, et une fois par mois des activités sont proposées au centre Horizon. Elles sont définies au vu des demandes des personnes accueillies. L'objectif est de favoriser le lien social. Autres thématiques: départs en vacances pour une quarantaine de familles, travail sur l'estime de soi (coiffure, vestiaire)  Avis favorable du comité technique du 13 septembre à hauteur de 5 000 € au titre de la CAN dans le respect de la charte alimentaire.			
<p>513 041,00 64 418,00 43 750,00 6 500,00 118 616,00 0,00 35 800,00 10 000,00 8 000,00 71 789,00 232 556,00</p> <p>45 500,00 59 500,00 0,00 30 500,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00</p>													<p>Wilfrid PELLISSIER</p>  <p>Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Projection des Populations</p>		<p>Frédéric PLANCHAUD</p>  <p>Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération du Niortais</p>	

Accusé de réception en préfecture  
079-200049317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

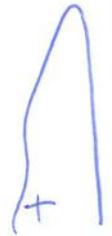
PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet		Contrat de ville		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Nort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition																									
	Coût total du projet		Crédits spécifiques CAN	CGET																																		
AD1 CIMADE "Renforcement des compétences des acteurs sociaux par l'organisation de formations sur le droit d'asile et de séjour des personnes étrangères" Nouvelle action	4 860,00		3 000,00	0,00					1 000,00			Fonds propres : 860	L'association propose 4 modules de formation juridiques à destination des travailleurs sociaux et acteurs du territoire: droit de séjour, droit d'asile, droit de séjour des mineurs et jeunes majeurs. Ces thèmes ont été identifiés par la CIMADE suite aux questionnements des acteurs. L'objectif est par la formation de ces acteurs de permettre l'ouverture des droits aux personnes étrangères: couverture santé, scolarité, travail, droits sociaux... 25 acteurs visés.  Avis défavorable du comité technique du 8 mars. Cette action ne relève pas des crédits de la politique de la ville car elle n'a pas de spécificités liées aux quartiers prioritaires.																									
AD2 Aide familiale populaire "Accès aux démarches" Nouvelle action	6 508,00		6 508,00										Accompagnement des personnes pour leurs démarches en ligne tous les mardis matin à la mairie de quartier du Clou Bouclet. Si nécessaire, un bureau pour un accueil individuel est mis à disposition. Orientation vers les partenaires au besoin. Des ateliers thématiques seront aussi proposés tous les 3 mois par 2 TJSF au sein des locaux de l'association. Les thèmes ont été définis en fonction des accompagnements du mardi. Des intervenants seront conviés (CPAM, Pôle Emploi, CAF...). Des tutoriels seront rédigés pour favoriser l'autonomie des personnes.  Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 3 500 € au titre de la CAN																									
AD3 L'Escalier "Accès aux droits" Nouvelle action	5 725,00		1 500,00									L'Escalier : 1 223 Caisse-épargne : 3 000	L'association propose la mise en place de 2 ateliers collectifs par mois pour favoriser l'accès aux droits des jeunes. Elle fera appel à des intervenants extérieurs au besoin (CPAM, banque, CAF...) Création d'un guide reprenant les acquis des ateliers.  Avis défavorable du comité technique du 8 mars. L'action répond aux objectifs, mais elle ne nécessite pas de crédits spécifiques pour sa mise en œuvre. L'opérateur sera invité à participer aux temps d'échanges mis en place sur cette thématique.																									
AD4 Service d'écriture publique "Ecrivent public" Reconstruction	27 956,00		7 000,00		CNASEA: 5 816		3 000,00		5 000,00		3 500,00	Dons : 590	Pour rappel, en 2016: 7 000€ octroyés par le CGET  Poursuite du service d'écriture publique sur les quartiers de la zone urbaine sensible de Nort. L'objectif est d'apporter une aide à la rédaction de courrier aux personnes ayant des difficultés à écrire (assistance administrative, réorientation si besoin). Le SEP privilégie l'accompagnement et les actions d'autonomisation à l'assistanat. Des statistiques des rendez-vous sont tenues et un comité de pilotage se réunit 1 à 2 fois par an. Service gratuit pour les utilisateurs. Des permanences sont tenues dans chacun des 3 quartiers prioritaires chaque semaine. Orientation si nécessaire vers les travailleurs sociaux ou autres suivant le sujet. Nombre de rdv en 2016 sur les QPV: 739  Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 7 000 € au titre du CGET																									
AD5 AVIC "Sensibilisation et lutte contre les violences intrafamiliales" Nouvelle demande	11 240,00		5 320,00								5 920,00		Ce dossier lié aux quartiers prioritaires, avait été adressé par erreur à la Préfecture. L'association souhaite mettre en place des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires notamment en lien avec le Planning Familial et l'IDEEFF. L'action débutera au mois de mai pour une durée de 7 mois.  Avis défavorable du comité technique du 12 avril, le projet est peu détaillé et le budget est incohérent par rapport au déroulé de l'action.																									
<table border="1"> <tr> <td>56 287,00</td> <td>18 008,00</td> <td>5 320,00</td> <td>0,00</td> <td>5 816,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>3 000,00</td> <td>1 000,00</td> <td>5 000,00</td> <td>9 420,00</td> <td>5 673,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>3 300,00</td> <td>7 000,00</td> <td>0,00</td> </tr> </table>													56 287,00	18 008,00	5 320,00	0,00	5 816,00	0,00	0,00	3 000,00	1 000,00	5 000,00	9 420,00	5 673,00	0,00	3 300,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56 287,00	18 008,00	5 320,00	0,00	5 816,00	0,00	0,00	3 000,00	1 000,00	5 000,00	9 420,00	5 673,00	0,00																										
3 300,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																										

Wilfrid PELISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
 et de la Protection des Populations



Directeur Général Adjoint de la  
 Communauté d'Agglomération du Nivortais



Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
 Date de télétransmission : 14/12/2018  
 Date de réception préfecture : 14/12/2018

	PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet		Contrat de ville Crédits spécifiques		Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique Proposition
				CAN	CGET								
CSL1	ASN Basket "Tournois 3x3 d'été" Reconduction	4 500,00	1 500,00	1 000,00							1 000,00	Vente de produits: 1 000€	Rappel: pas de financement CDV en 2016. Pour concilier les différents aspects : pratique sportive, animation des quartiers, promotion du basket 3 X 3, l'ASN propose une série de tournois gratuits sur les terrains de Niort et de Nivernais finissant sur le nouveau terrain du Clou Bouchet. 4 tournois pendant les mois de juillet et les différents quartiers et des finales fin août. Un tournoi homologué par la FFBB sera organisée au mois de juin. Pour celui-ci, l'inscription sera à 5€. Avis défavorable du comité technique du 12 avril.
CSL2	ASN Basket "Basket de quartiers" Reconduction	15 000,00	3 000,00	3 500,00		CNASEA : 1 000 DDCSPP : 1 500						Vente de produits: 1 500€ ASN: 4 500€	<b>Pour rappel en 2016: 1 000 € octroyés par la CAN</b> L'association propose d'organiser en 2017: - des animations gratuites de quartier et pratique sportive ; - 2 séances par semaine durant tout l'été (découverte, perfectionnement) sur les terrains extérieurs du Clou-Bouchet - des stages de découvertes pour les 5-15 ans pendant les vacances scolaires en intérieur et extérieur en partenariat avec les CSC et la Ville de Niort. - pratique régulière : de septembre à mai, séances d'initiation 2 fois par semaine dans la salle du collège J.Zay pour les personnes du quartier et les jeunes envoyés par France Terre d'Asile Promotion des activités via un agent de développement "basket pour tous", un service civique, les CSC Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de : 1 000 € de la CAN en visant en priorité les animations d'été. Les membres de l'instance demandent dans le bilan de l'action le nombre de licenciés issus des CPV.
CSL3	Les petites débrouillards "Les cités débrouillardes - la science en bas de chez toi" Reconduction	4 574,00	1 500,00	1 200,00					1 200,00			Autofinancement : 674€	<b>Pour rappel, en 2016 : 1 500 € octroyés par la CAN et 1 500 € par la CGET au niveau régional</b> Une équipe d'animateurs en partenariat avec les CSC et les structures du quartier propose une animation gratuite sur les lieux publics. Des expériences, des jeux scientifiques simples sont proposés. Des temps conviviaux complètent le dispositif afin que les enfants puissent présenter leurs réalisations à leurs parents/familles. La science permet d'aborder des thèmes telles que les représentations filles-garçons, la diversité culturelle, les émotions... (résonnance avec Grandir Ensemble) Action avec un support scientifique. 10 jours d'intervention au mois de juillet/août, au Clou Bouchet et à la Tour Chabot-Gavacherie. Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 1 500 € au titre de la CAN
CSL4	Collège Pierre et Marie Curie "La petite troupe" Nouvelle action	7 249,00	4 916,00									EN : 1 482 collège: 650€	Le collège propose à partir d'octobre 2016 : - des ateliers de danse instrumentales (10 élèves) - des ateliers de danse (15 élèves) - des stages mensuels danse et musique - des temps de restitution : fête du collège, grand conseil des clowns, temps forts de l'atelier danse inter degrés Un échange culturel est également prévu dans le cadre de ERASMUS+ Avis défavorable du comité technique du 8 mars. Le projet ne relève pas des crédits spécifiques de la politique de la ville.
CSL5	Association Syndicats des Familles "L'atelier d'expression des souhaits des habitants à partir de lectures publiques" Nouvelle action	1 275,00	900,00									autres produits : 225 Dons, cotisations : 150	L'association propose de s'installer dans un lieu identifié sur les quartiers du Clou Bouchet et du Pontreau. Elle mettra à disposition différents supports écrits; journaux des institutions, livres... adaptés à tous les âges. L'objectif est de lancer le débat à partir de ces supports. Mise en place à partir de mars. Projet ajourné lors du comité technique du 8 mars. Les membres de l'instance souhaitent des précisions sur les modalités de mise en œuvre. Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 900 € du CGET.

Wilfrid PELISSIER

Frédéric PLANCHAUD




 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

 Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

 Accusé de réception en préfecture  
070200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville Crédits spécifiques CAN	FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique Proposition
CLS6 Collège Pierre et Marie Curie "Ateliers danse inter degrés" Nouvelle action	4 522,00	960,00		EN612€		200€ (salle mise à disposition)				CAN: 2 750€ (intervention des prof. du conservatoire de la CAN)  Le collège sollicite une subvention pour prendre en charge le coût des techniciens du Moulin du Roc. <b>Projet ajourné lors du comité technique du 8 mars. En attente d'éléments complémentaires avec une vision globale de l'action.</b>	
CLS7 Ensemble Socioculturel Niortais "Fonds de participation des habitants" Reconstruction	7 352,00	750,00		750,00						Fonds propre : 2 810 participation CSC : 3 042	4 classes de l'école Ferry et du collège P. et M. Curie bénéficient d'un projet danse avec des intervenants du conservatoire de musique : 12h d'intervention par classe. 115 élèves concernés. Une classe à horaires aménagés est envisagée au vu de l'évaluation de l'action en septembre 2017. Ce projet sera valorisé 2 fois : au Conseil Départemental en avril et au Moulin du Roc en juin. Les parents seront conviés.  Le collège sollicite une subvention pour prendre en charge le coût des techniciens du Moulin du Roc. <b>Projet ajourné lors du comité technique du 8 mars. En attente d'éléments complémentaires avec une vision globale de l'action.</b>  <b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 960 du CGET</b> Information complémentaire sur l'objectif accès à l'emploi : durant les temps scolaires : dans le cadre du projet orchestre à l'école au sein de l'école Ernest Pérochon, la CAN prend à sa charge 2068,86 € (le coût de l'assurance) afin que les élèves puissent emmener leur instrument à la maison.  Le FPH a vocation à soutenir les micro-projets d'habitants. Ces derniers sont accompagnés dans le montage de projet par l'ESN ou les CSC. Il vise à favoriser les initiatives des habitants, promouvoir les capacités collectives et individuelles à s'organiser et développer l'implication des habitants sur leur quartier. En 2016 : 12 projets accompagnés (soirées festives, sorts, animations solidaires) dont 10 réalisés, 43 porteurs référents des projets dont 22 hommes et 21 femmes. Participation de l'EiAt, la Ville et la CAN aux commissions mensuelles. L'ESN dépose un dossier pour le 1er semestre uniquement, et sollicite une subvention de 1 500€ qui sera complétée par les crédits non utilisés de 2016. <b>Projet retiré faute de moyens humains dans l'association pour animer cette action.</b>
CLS8 Votubilis "Danse la ville" Nouvelle action	25 520,00	8 000,00		DRAC : 5 000			6 000,00		4 520,00	ONDA : 2 000	L'association souhaite mener un cycle danse avec l'école Pérochon durant 3 années (2017/2019/2021), en lien avec le festival Panique au dancing. Une même classe sera donc sollicitée en CP, CE2 et CM2. Leur proposition : - En amont du festival: ateliers de danse contemporaine dès septembre, les élèves assistent au spectacle "l'Immuie" au CSC + échange avec la chorégraphie soit 15h d'encadrement - Pendant le festival: spectacle pour les enfants et les parents dans le quartier + échange avec la chorégraphie/danseuse, déplacement au centre-ville pour 2 spectacles + échange soit 12h d'intervention - Après le festival: ateliers danse contemporaine (utilisation des locaux du conservatoire de musique et de danse), travail sur un spectacle dont la représentation aura lieu durant la fête de l'école, les enfants assisteront à différents spectacles à la scène nationale soit 30h (intervention 1 fois /semaine)  <b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 8 000 € de la CAN.</b>
CLS9 Vent d'ouest "Jardins solidaires" Reconstruction	93 955,00	15 000,00		ACSE : 17 245 FONJEP : 4 500		PDI : 10 000			36 800,00	dons: 500 OPCA formation: 3 000	<b>Pour rappel : 12 000€ octroyés par la CAN en 2016</b>  L'association accompagne la dynamique des jardins solidaires sur Niort et les quartiers prioritaires: - Sites de jardins: jardins solidaires quai de Belle-Ile, place Auzanneau, place Erna Boincot, parcelle APEMP et une parcelle sur le Pontreau - Jardin Quai de Belle-Ile Accueil du lundi au samedi tout au long de l'année, avec plus ou moins d'amplitude suivant les saisons. Mise en place d'ateliers, d'animations et de sorties favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel. Accueil de structures à visée sociale, éducatives, pédagogiques, thérapeutiques; plusieurs groupes constitués cultivent des parcelles qui leur sont propres. - Jardin Auzanneau: intervention 3 demi-journées par semaine - Jardin Tour Chabot: 2 demi-journées par semaine - Quartier du Pontreau: animation de groupe de travail, lien avec les services de la Ville et de la CAN ( compostage collectif, et gestion des déchets)  En 2017, à noter, l'ensemble du temps de travail de l'association apparaît sur ce dossier (en 2016, une partie apparaît sur le dossier du CSC de P&A, soit 3000€) Près de la moitié des jardiniers sont issus de la ZUS. Travail sur la place des participants dans le projet: les jardiniers seront positionnés comme ambassadeurs du jardin notamment 1 poste adulte-relais  <b>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 15 000 € au titre de la CAN</b>

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération de Niortais

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Projection des Populations

Wilfrid PELISSIER

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

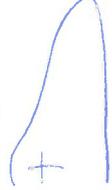
CLS	PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educatif	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
			CAN	CGET								
CLS 10	PROJET "Découverte du volley santé, volley assis, soit volley dans les quartiers du montée" Nouvelle demande	3 276,00	2 000,00	CGET : 1 000							Aides : 276	L'association propose la mise en place de séances de découverte du volley assis 1 fois par semaine durant l'été. Ces temps auront lieu à la Tour Chabot, au Clou Bouchet, sur la colline St André et à Ste Piezanne. Il s'agit d'une pratique sportive ludique adaptée à tous. Partenariat avec les CSC.  Avis défavorable du comité technique du 12 avril. L'opérateur a déjà déposé une autre demande portant sur la découverte de ce sport sur les quartiers prioritaires.
CLS11	CSC du Parc "Sport et culture" Reconduction	10 075,00	6 000,00							4 075,00		Pour rappel, en 2016 : 6 000 € octroyés par la CAN  Projet coordonné par les 2 CSC du Parc et de Part et d'Autre. Contenu : stages sportifs et culturels proposés pendant les vacances scolaires pour initier et faire découvrir une activité sportive et culturelle sur le quartier ou en dehors + des interventions le mercredi ou le samedi en période scolaire. Les principales dépenses du projet sont liées à la rémunération des prestataires de services des clubs et des associations culturelles et à l'animation du projet par les animateurs des CSC. Information auprès des parents sur les différents dispositifs d'aide tels que coupons sport, chèques loisirs... Exemple d'activités: boxe, hip hop, image de soi, musique assistée par ordinateur, vidéo, équitation, vélo, théâtre... + des spectacles dont certains accompagnés par les familles
CLS12	CSC du Parc "Cinéma" Reconduction	12 710,00	6 000,00					2 000,00		4 600,00		Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 6 000 € au titre de la CAN  Pour rappel, en 2016 : 6 000 € octroyés par le CGET.  Contenu: - Cinéma de plein air : 2 projections en plein air, inscription des films dans la plaquette passeurs d'images. Les bénévoles choisissent les films et sont accompagnés dans l'organisation de l'événement - « Si les Cité » dont le but est de proposer des projections plus ciblées avec un choix de thématique et de discussion. Cette animation est organisée par des bénévoles, 1 séance/mois, suivie d'un échange avec les personnes présentes. - Une nouveauté : la mise en place de "cinéma d'antan" avec des films des années 30 en partenariat avec les EHPAD de Niort. - Les dépenses les plus significatives correspondent à 30% ETP de l'animateur multimédia et aux postes de location. Une dizaine de bénévoles fortement impliqués dans l'action.
CLS13	CSC du Parc "Découverte culturelle" Reconduction	14 775,00	5 000,00							8 465,00	Vente : 1 320	Pour rappel, en 2016 : 3 000 € octroyés par le CGET  Le CSC souhaite mettre en place des expositions variées (peinture, sculpture...) au sein du CSC mais également proposer des sorties culturelles sur le Niortais et hors Niort. Son objectif est de valoriser le quartier, de faire entrer la culture sur le quartier et de permettre par un accompagnement adapté d'y amener les publics les plus éloignés. - 2-4 expositions avec l'organisation d'un vernissage, des échanges artiste/habitants sous forme d'ateliers. Les institutions du quartier y seront conviées. - 5 sorties diverses pour attirer le plus grand nombre (cinéma, exposition, concert, spectacle, visites culturelles) seront mises en place. Des temps conviviaux viendront agrémente ces sorties.
CLS14	CSC du Parc "Lisiers adulte famille" Reconduction	20 490,00	4 000,00					4000 CAF ACF : 5 900		2 190,00	Autres ats publics : 1 500 Vente de produits: 2900	Pour rappel, en 2016 : 4 000 € octroyés par la CAN  Ce projet vise à dynamiser le quartier durant les vacances scolaires, favoriser le lien social et permettre aux habitants de découvrir leur environnement. Sur l'été, un programme complet de sorties et d'animation est prévu chaque semaine. 4 sorties à la journée en bus, 4 sorties en minibus, 4 animations enfants 0-5 ans, 4 accueils parents-bébé et un séjour de 5 jours à construire avec les habitants en octobre. Moyens humains : référente famille et animatrice adulte

Frédéric PLANCHAUD

Wilfrid PELLISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet		Contrat de Ville		Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique Proposition
	9 615,00	3 000,00	CAN	CGET								
CLS15 CSC du Parc "Près de chez vous" Reconstruction	9 615,00	3 000,00								6 615,00		Pour rappel, en 2016 : 3 000 € octroyés par le CGET. Le CSC souhaite toujours proposer des animations en extérieur pour aller au plus près des habitants. Mise en place de novembre à mars de temps conviviaux au sein du CSC (jeux, bal...). Aux beaux jours, des rencontres entre voisins seront organisées chaque mois dans une rue, un ensemble de logements... Pendant l'été, même démarche tous les 2 ans. Le CSC prend en charge l'appel à projets. Les habitants sont invités à apporter un plat à partager. 24 habitants sont concernés par ce temps. En amont, l'animatrice de quartier fera du porte à porte pour inviter les habitants du lieu visé à participer à ces temps conviviaux.
CLS16 CSC de Part et d'Autre "Les goûters philo" Vivre Ensemble: "toi, moi, les autres" Nouvelle action	3 775,00	1 900,00							1 875,00		CAN: 700	Des goûters philo sont organisés mensuellement par le CSC de Part et d'Autre en partenariat avec le service Médiathèque de janvier à avril. Un temps fort est prévu le 3 mai avec une matinée déchargée avec l'aide de bénévoles "Goûters philo" pour les élèves de CM des écoles J. Zay et Zoia, L'après-midi : des ateliers pour les parents, une expo photo, des jeux coopératifs, des projections de bandes annonces avec débat, lecture-discussion. Le soir : conférence-débat avec B. Labbe, auteur de goûters philo sur la philo. A noter depuis le dépôt du dossier : prise en charge par la CAN des coûts liés à l'intervenant. Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 1 000 € au titre de la CAN
CLS17 CSC de Part et d'Autre "Le présau" Reconstruction	7 866,00	3 000,00							2 000,00	886,00	Vente: 2 000	Pour rappel, en 2016 : 3 000 € octroyés par la CAN La grande salle du Clou Bouchet est entièrement réaménagée pendant les petites vacances scolaires pour accueillir des enfants de 0 à 8 ans. La petite salle est à destination des 8-10 ans. Les enfants sont accompagnés de leurs parents dans un espace ludique qui leur est totalement dédié. Un coin « Parentalité » est ouvert avec journaux, livres et revues parentaliés, littérature jeunesse (en lien avec la médiathèque de Niort) et infos CSC. Tarif: 1,50€ par demi-journée 23 jours d'ouverture de 10h à 12h et de 14h à 18h. 2 animateurs salariés sont positionnés sur l'action + 1 agent d'entretien. Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 3 000 € au titre de la CAN
CLS18 CSC de Part et d'Autre "Jardin partagé du Clou Bouchet" Reconstruction	19 833,00	8 300,00							2 930,00	8 603,00	Vente: 100	Pour rappel, en 2016 : 7 000 € octroyés par la CAN Le jardin partagé a pour objectif principal de favoriser l'implication et l'appropriation d'un projet collectif de quartier et plus spécifiquement : - poursuivre et enrichir la dynamique partenariale - communiquer sur l'utilité des jardins et leur fonctionnement auprès des habitants: affiche, inscription sur les temps forts du quartier - renforcer le partenariat avec les écoles et l'élargir aux associations du territoire - favoriser l'autonomie des participants: préparation, participation des comités de suivi. Prévu en 2017: mise en place d'une pergo, formation pour sensibiliser le public envers les inconvénients sans se mettre en danger, budget dédié pour l'action. Intervention 0,3 ETP de l'animateur du CSC. Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 4 500 € au titre du CGET
CLS19 CSC de Part et d'Autre "Accès à la culture" Nouvelle action	3 866,00	2 000,00							1 000,00	666,00	Vente: 200	Création d'une commission d'habitants qui se réunira 1 fois par mois dont l'objectif sera de créer une programmation culturelle. Un animateur leur apportera un appui méthodologique et veillera à son bon fonctionnement. Un budget leur sera confié pour prendre en charge d'éventuelles entrées payantes et une location de bus. Avis défavorable du comité technique du 8 mars. Cette action relève des missions d'un centre socioculturel.
CLS20 Le Moulin du Roc "Les excursions d'Opus" Nouvelle action	34 000,00	12 000,00							4 000,00			L'association a l'habitude d'accueillir le public des quartiers prioritaires via un accompagnement des CSC sur les excursions. Elle souhaite aller plus loin et proposer avec le Cie Opus des "excursions" sur chacun des territoires 3 à 5 excursions auront lieu dans chaque quartier. Les habitants seront impliqués dans l'organisation, ou en tant qu'hôte d'accueil d'un théâtre à domicile, participation à la communication, à la préparation de la soirée en amont. Ce théâtre de proximité pourra également être organisé sur des lieux et événements publics (vide-grenier, fêtes diverses...). L'action se clôturera par un spectacle de la Cie dans ou autour du Moulin du Roc. Calendrier septembre 2017 à juin 2018 30 habitants mobilisés, 300 spectateurs visés. Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 8 000 € du CGET. Les membres de l'instance sont attentifs à la mobilisation du public.

Frédéric PLANCHAUD  
+  
Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

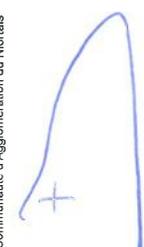
Wilfrid PELLISSIER  
Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique Proposition	
		Crédits spécifiques CAN	CGET									
<b>Liens sociaux/ Accès à la culture, aux sports et aux loisirs</b>												
CLS21 Stade Niortais Rugby "Le rugby vecteur de l'intégration sociale" Nouvelle action	17 358,00	9 858,00								RENAULT : 4 000 CSC : 3 500	L'association décline son projet en 3 opérations: - promotion du programme dans les écoles - une journée découverte réservée aux enfants des quartiers. 1 semaine avant les journées portes ouvertes - invitation de ces mêmes enfants aux journées portes ouvertes - une semaine d'activités en juillet et une en août, autour de différents jeux avec invitation des familles pour un grand goûter et une olympiade - visite d'entreprises partenaires du club - déplacement à La Rochelle pour un match en bus - temps forts au club avec retransmission des matchs internationaux - animation rugby tous de la fête de La Colline et mini tournoi entre différentes équipes d'enfants du quartier	
CLS22 CSC Grand Nord "Mise en place d'un dispositif d'épargne bonifiée" Nouvelle action	15 370,00	3 500,00						3 000,00		vacances ouvertes: 2 800 vente: 2 000	Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 2 000 € au titre de la CAN fléchés en soutien aux semaines d'activités prévues durant l'été.  Aide aux départs en vacances pour les familles : accompagnement pendant 3 ans et poursuite via l'épargne bonifiée Les familles continueraient à préparer leurs vacances avec le référent famille. Travail sur le budget, information sur l'épargne, le crédit. Les familles vont se constituer une épargne qui sera bonifiée à hauteur de 100% par vacances sur leurs fonds. Cette bonification pourrait décroître d'année en année. 14 familles visées soit 30 personnes.	
CLS23 CSC Grand Nord "Fête la colline St André participative et créative" Reconstruction	11 500,00	4 500,00	3 000,00						1 000,00	CSC : 6 000	<b>Pour rappel, en 2016 : 2 400 € octroyés par la CAN</b>  Action à l'initiative d'habitants, qui ont sollicité le CSC pour développer un temps fort permettant la rencontre entre les habitants de la Colline St André. Elle se déroulera le 6 octobre sur une journée complète. En amont, des réunions préparatoires seront organisées. L'association a demandé à déterminer une place plus lisible est à donner au conseil citoyen. Le sur J'espère finira, espace aux ateliers, soupes, bar populaire, tombola, visites patrimoniales. Suivi régulier de l'avancée de l'action: comité de pilotage mensuel Forte mobilisation bénévoles: 978h estimées soit 9 780€  Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 3 000 € au titre du CGET	
CLS24 Boutabouh "A la découverte de l'autre, thématique de l'accueil et de l'ouverture" Nouvelle action	17 663,00	8 178,00					3 950,00		1 875,00	Fonds propres : 860 Recette: 1 500	Mise en place d'ateliers artistiques avec 3 structures en lien avec la thématique de l'accueil et de l'ouverture à l'autre: CSC Grand Nord, Habitat Jeunes La Roulière et l'école Ferry. - ateliers de théâtre avec un groupe du CSC auquel seraient conviés des mineurs étrangers accueillis au FJT. - cas ateliers musique et arts plastiques seront proposés au FJT en journée représentation d'un spectacle sur les représentations féminines et masculines pour l'école Ferry + ateliers musique arts plastiques théâtre de marionnette. Lien avec CSC pour la mise en place de l'action. - Une photographie sera réalisée par le CSC pendant les ateliers. - Une photographie sera réalisée par le CSC pendant les ateliers. 122 personnes visées sur les ateliers artistiques. Démarrage en septembre.  Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 5 000 € du CGET en demandant à prioriser l'action sur le public enfant.	

Frédéric PLANCHAUD

 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations
 

 Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais
 

 Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville		Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		Credits spécifiques CAN	CGET							
<b>Lien social/ Accès à la culture, aux sports et aux loisirs</b>										
CLS25 Temps pour temps "Accordée de Niort" Nouvelle action	17 842,00	9 000,00					2 300,00	250,00	CDC : 2 200 Réseau accordée: 600 Aides privées: 3 000 Cotisation: 482	Ouverture d'une accordée permettant de promouvoir les échanges de services entre habitants et lutter contre l'isolement. Projet issu d'une initiative habitants. Le "label" accordée nécessite un local, un salarié et la création d'une association dédiée. Le label apporte des formations aux bénévoles et un environnement informatique. Fonctionnement participatif. Informations spécifiques aux habitants du quartier du Pontreau Colline St André, et via les accueils de ce territoire. Ouverture à compter de septembre 2017 : le budget est proratisé.  Avis défavorable du comité technique du 12 avril car l'action est positionnée géographiquement sur le quartier du Pontreau-Colline St André mais ne prend pas en compte de manière spécifique les habitants de ce périmètre.
CLS26 AVEC "Couleurs café" Reconstruction	56 515,00	14 000,00			7 000,00		9 000,00	2 000,00	Niort asso : 500 Cotisations: 930 Reprise: 3 750	Pour rappel, en 2016 : 14 000 € octroyés par la CAN  L'accueil multi services « Couleurs Café » est ouvert au public 6 demi-journées par semaine : - mardi et jeudi 10h-12h et 14h-17h - mercredi 14h-17h - vendredi de 13h-16h Il offre un espace accueil, lavérisse, couture, repassage. Des animations ( cuisine, couture, décorations) sont proposées chaque mois par les bénévoles et la salariée en poste adulte-relais. Des temps forts sont prévus sur le quartier: soirée, vide-grenier. Un repas convivial est proposé chaque vendredi. 142 bénéficiaires dont 95 issus des QPV. Travail sur les compétences des bénéficiaires lors des ateliers. Accueil chaque année de stagiaires de l'ICSSA afin d'évaluer le besoin et la satisfaction des usagers pour ajuster le projet.
CLS27 Volley ball péinois "Découverte et pratique du Volley ball dans les quartiers prioritaires" Reconstruction	6 132,00	4 000,00								Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 14 000 € au titre de la CAN  Pour rappel, en 2016 : 2 000 € octroyés par le CGET.  Durant 2 mois, l'association est présente sur les quartiers du Clou Bouchet et de la Tour Chabot pour proposer une initiation au volley-ball. Cette action s'adressera à 2 groupes: les moins de 9 ans et les 10-16 ans. Les groupes sont mixtes. Les rencontres ont lieu en extérieur. Un tournoi interquartiers pourra être envisagé en fin d'été. Partenariat avec les CSC.
CLS28 En vie urbaine "Festival" Reconstruction	30 000,00	1 000,00			1 500,00		2 000,00	7 500,00	recette: 4 500 Aides privées: 4 000 Dons, cotis : 500	Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 2 000 € du CGET.  Pour rappel, en 2016 : 1 000€ octroyés par la CAN  L'association organise la 9ème édition du Festival EnVie urbaine sur 2 temps : - le festival rap les 1er et 2 juillet - Le festival du 10 au 21/10 : spectacle de danse, concert, cinéma-débat, sports urbains, expositions. Accès gratuit ou payant suivant activités. Pour les quartiers prioritaires, en octobre : ateliers d'initiation et de découverte de Djaying, danse, beat box. Ces stages permettent également de rencontrer les artistes. 30 bénévoles participent à la mise en place de l'action.
CLS29 Alphabenn "Cours interactif vocabulaire et vie quotidienne" Nouvelle action	1 400,00									Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 1 000 € de la CAN.  L'association propose des cours de français à des personnes étrangères sachant lire et écrire dans leurs langues. Le groupe constitué en majorité de femmes a des origines géographiques très diverses. Cette action vise leur insertion sociale ainsi que celle de leur famille. En plus des cours, des moments de convivialité permettent de créer du lien. L'achat de matériel permet de rendre les cours plus attractif et de l'adapter au niveau de chacun.  Le budget a été retravaillé depuis le dépôt du dossier. Pas de demande de crédits spécifiques. Le CAF indique son soutien à hauteur du montant demandé de 1 400 €.
CLS30 Théâtre la Chaloupe "I welcome" Nouvelle action	26 228,00	8 078,00						200,00	Aides privés : 8 500 vente: 1 000 Souscription: 6 000	L'association propose la création d'un spectacle théâtral pour sensibiliser le public et notamment les plus jeunes, à la question de l'accueil des réfugiés. L'objectif est la déconstruction des clichés et préjugés véhiculés. Ce projet répond à une proposition d'Amnesty International via sa campagne nationale "I welcome". La base du spectacle sera le récit de réfugiés complété par des témoignages de bénévoles, travailleurs sociaux. Le public pourra assister à toutes les étapes de création comme les lectures ou les répétitions. Sur les QPV: lien avec le lycée de la Venise verte, Alphabenn, le CSC du Parc, les assistantes sociales  Avis défavorable du comité technique du 13 septembre. Le projet, malgré tout son intérêt, ne croise pas les objectifs du contrat de ville.
		0,00								
		504 355,00	105 562,00	48 228,00	4 500,00	58 442,00	17 150,00	41 405,00	164 233,00	
Accès aux sports et loisirs		38 900,00	38 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	

Wilfrid PELLISSIER

Frédéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception en préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educatif	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique Proposition
		Crédits CAN	CGET									
<b>Prévention de la délinquance</b>												
P1 CSC du Parc "Chantier jeunesse" Reconstruction	5 145,00	500,00	500,00		DDCSPP : 750 FIPD : 1 000					1 395 jeunesse : 1 500		<b>Pour rappel, en 2018 : 500 € octroyés par la CAN</b>  Au total, une vingtaine de jeunes de la Tour Chaibot-Gavacherie et du Clou-Bouchet vont participer à un chantier. Ils sont âgés de 14 à 25 ans. Durée du chantier : 3 semaines en juillet. Ils seront encadrés par deux animateurs jeunesse et auront un soutien technique de la ville de Niort. 8 jeunes y prendront part chaque semaine et pourront s'inscrire pour 1 ou 2 semaines. Chantier : travaux de peinture à l'école G. Sand Temps convivial en fin de chantier et inauguration en présence des partenaires Les jeunes recevront en fin de chantier des aides aux loisirs, places de concert...  <b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 500 € de la CAN.</b>
P2 CSC du Parc "Ete jeunesse" Reconstruction	15 280,00		5 000,00					2 000 PS AJ : 700		AAP : 2 500 CEJ : 1 330 subv com : 2 200		<b>Pour rappel, en 2016 : 5 000 € octroyés par le CGET</b>  Contenu de l'accueil jeunesse - Animation de la maison des jeunes (14-25 ans), du lundi au vendredi pendant les 2 mois d'été : accueil, information et animations sur le quartier. Horaires: 15h-19h ou 15h-22h. Bar sans alcool en autogestion. Soirée barbecue tous les vendredis. - Sorties à la journée : 1 activité par semaine en dehors du quartier dont 1 "grande" sortie au début de l'été pour mobiliser - 1 séjour de 6 jours pour 12 jeunes Les jeunes seront conviés dès le mois de mars à définir la programmation de l'été. Durée du projet : 2 mois (juillet et août). Public visé : 45 jeunes de 16 à 25 Salariés : 2 animateurs jeunesse Une attention particulière sera portée à la participation des jeunes filles (choix des activités, échanges avec les parents)  <b>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 5 000 € au titre du CGET</b>
P3 CSC de Parc et d'Autre "Animations jeunesse été sur le Clou Bouchet" Reconstruction	11 745,00		5 000,00						500,00	4 446,00		<b>Pour rappel, en 2016 : 5 000 € octroyés par le CGET</b>  Contenu : - un accueil de loisirs et un accueil de jeunes ouvert tous les après-midi : 13h30-19h30. Possibilité de sorties à la journée. Organisation de soirées. - participation au chantier jeunesse avec le CSC du Parc - un séjour préparé avec les jeunes et en lien avec la référente famille et les familles pour aborder la question du budget. Des actions d'autofinancement seront également mises en place par les jeunes pour ce séjour Mise en œuvre en du 10 juillet au 1er septembre Moyens: 2 animateurs jeunesse  <b>Avis favorable du comité technique du 8 mars à hauteur de 5 000 € au titre du CGET</b>
P4 CSC de Parc et d'Autre "Semaine prévention et sécurité routière" Reconstruction	6 833,00		1 000,00		PDASR : 500					673 AAP : 1 500	Norauto : 3 000 Vente: 160	<b>Pour rappel, en 2016 : 1 000 € octroyés par la CAN</b>  Lors des vacances d'automne, le secteur jeunesse va proposer des actions sur le thème de la sécurité routière: - rencontres avec différentes institutions (gendarmerie, pompier) - sensibilisation aux drogues - simulateur de scooter - démonstration et échange avec des cascadeurs de 2 roues - balade en moto avec les Motards citoyens - passage du permis AM (BSR) pour 12 jeunes  <b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 1 000 € du CGET O140</b>
<b>Prévention de la délinquance</b>												
		530 563,00	500,00	11 000,00	0,00	2 250,00	0,00	0,00	3 200,00	15 544,00	3 180,00	
		500,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Wilfrid PELLISSIER												Frédéric PLANCHAUD

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Prévention des Populations

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture  
079-2000000317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition	
		Crédits spécifiques	FIPD MILDECA									
		CAN	CGET	Jeunesse								
J	24 499,00	6 000,00	2 500,00	333,00	15 499,00	Autres ets publics : 167						Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Près de 80 % des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour. La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. Un Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles (d'abord éducatives puis éducatives et sociales). Il est mandaté par son établissement pour accompagner les jeunes dans leur utilisation d'Internet, d'une manière générale, et plus particulièrement, il peut travailler dans un centre éducatif de jeunes, un espace jeunesse, un espace jeunesse local, un espace jeunesse, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale. Objectif: la création, la mise en réseau et la formation de ces professionnels. Recrutement d'un coordinateur départemental à compter de septembre, et proposition de formation pour les professionnels à compter dès l'automne. Mise en place de groupes d'analyse de la pratique. Expérimentation de la CAF sur 4 départements et étendue en 2017 sur tout le territoire. Partage administratif par l'hôpital car ce projet est porté, dans sa mise en œuvre, par la Maison des Adolescents en partenariat avec la CAF. <b>Avis favorable du comité technique du 13 septembre à hauteur de 6 000 € au titre de la CAN pour couvrir les besoins des jeunes du territoire de l'agglomération et tout particulièrement ceux issus des CPV. Les membres de l'instance souhaitent être tenus informés de la mise en œuvre de cette action et de l'avancée des recherches de co-financement, ils seront également vigilants au maintien du travail de terrain des futurs promoteurs du net.</b>
<b>Total Jeunesse</b>		3 000,00	2 500,00	333,00	15 499,00	CAN: 2000 Autres ets publics : 167 0,00 CAN: 3000						

Pilier Valeurs de la République											
PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet	Contrat de ville		Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
		Crédits spécifiques	FIPD MILDECA								
		CAN	CGET	Jeunesse							
V1	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	La DSDEN souhaite mettre en place un travail de prévention autour du racisme et de l'antisémitisme en direction des jeunes. Pour cela: - installation en résidence d'un enseignant chercheur au lycée Paul Guérin - animations d'ateliers pédagogiques - conférence à destination des parents d'élèves et habitants des quartiers Prise en charge du déplacement par la DSDEN
V2	4 000,00	1 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	Report : 432 FFP : 500 Vente : 100	Le porteur de projet annonce retiré son dossier car celui-ci ne débitera pas en 2017.  L'association propose une journée de déplacement à Paris pour visiter les monuments emblématiques de la capitale et les lieux représentatifs de la République tels que le Sénat. Une trentaine de personnes représentative du public de l'association soit une majorité de femmes seront conviées à cette sortie au mois de juin. Un temps convivial permettra de faire le retour de cette sortie, ainsi que la réalisation d'un livre témoignage.  L'association a revu son budget suite au dépôt du dossier. Une réorientation pour partie vers le FPH est proposée. L'opérateur sera invité à la formation Larcté-Valeurs de la République proposée par le CGET.  <b>Avis favorable du comité technique du 12 avril à hauteur de 1 000 € de la CAN, à même hauteur que la CAF. Les membres de l'instance souhaitent souligner dans la lettre de notification que la préparation de la visite du Sénat, doit faire l'objet d'une attention spécifique. En cas de difficulté, il est souhaitable que l'opérateur envisage un déplacement dans le même objectif, mais sur un site plus proche. Par ailleurs, un déplacement en bus pourrait être envisagé afin de minimiser le coût des transports.</b>
<b>Total Valeurs de la République</b>		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 032,00 0,00	

Frédéric PLANCHAUD

Wilfrid PELLISSIER

Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations

Directeur Général Adjoint de la  
Communauté d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

PROJET Intitulé du projet	Coût total du projet		Contrat de ville Crédits spécifiques		FIPD MILDECA	Autres crédits Etat	Programme de Réussite Educative	Conseil Départemental	Conseil Régional	CAF	Ville de Niort	Autres ressources	Instruction technique/ Proposition
	CAN	CGET	CAN	CGET									
CAN Observation/ingénierie Reconduction	22 050,00	4 000,00	4 000,00	0,00								CAN: 18 050	Mise en place d'un observatoire social des quartiers prioritaires de la politique de la ville: - Les données démographiques de l'observatoire ont été intégrées au contrat de ville signé en juillet 2015 et ont permis d'évaluer le diagnostic des quartiers prioritaires - Des indicateurs sociaux sont renseignés ainsi que les indicateurs d'évaluation Les données recueillies alimentent également le rapport annuel. Des rencontres avec les conseils citoyens sont également prévues à l'automne. La chargée de mission de l'Observatoire est intégrée au groupe projet qui suit l'ensemble de la démarche de la côté des services de la CAN, de l'Etat, de la Ville de Niort et des bailleurs.
CAN Chèques loisirs Reconduction	74 911,00	4 000,00	4 000,00	0,00								CAN: 70 911€	Les chèques loisirs visent à démocratiser la pratique des loisirs (sports, loisirs...) en offrant, à chaque enfant de la CAN de 6 à 15 ans issu d'un foyer à faibles revenus. CAN en 2016 sur 830 bénéficiaires au total (35%)

Total Education Parentalité	598 195,00	53 435,00	0,00	0,00	7 960,00	12 500,00	0,00	109 632,00	0,00	109 632,00	313 021,00	8 315,00	
Total Prévention, accès aux soins	613 041,00	43 750,00	6 500,00	118 616,00	0,00	35 800,00	10 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	71 789,00	232 568,00	
Total Accès aux droits	56 287,00	18 006,00	0,00	5 816,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 420,00	5 673,00	
Total Axe Accès aux sports et loisirs	504 955,00	105 562,00	48 228,00	58 442,00	0,00	20 000,00	17 150,00	41 405,00	0,00	1 400,00	91 235,00	164 233,00	
Total Jeunesse	39 004,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	333,00	0,00	15 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total Jeunesse	24 498,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	333,00	0,00	15 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Pilier Valeurs de la République		2 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total 1ère programmation du 803	194 986,00	97 298,00											
Total 2ème programmation du 1204	123 424,00	31 320,00											
Total 3ème programmation	38 420,00	31 263,00											
Montant soutien octroyé	53 500,00	2 621,00											
Enveloppe globale	205 900,00	134 481,00											
	192 000,00	147 981,00											

Wilfrid PELISSIER

 Directeur Départemental de la Cohésion Sociale  
 et de la Promotion des Populations

Frédéric PLANCHAUD

 Directeur Général Adjoint de la  
 Communauté d'Agglomération du Niortais

 Accusé de réception en préfecture  
 079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
 Date de télétransmission : 14/12/2018  
 Date de réception en préfecture : 14/12/2018

ACCES A L'EMPLOI, FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE  
OS 1 Développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficultés  
notamment des jeunes  
OP 16 Favoriser la remobilisation des publics en difficulté d'insertion professionnelle  
OP 17 Améliorer le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires  
OP 18 Développer et consolider les clauses d'insertion dans la commande publique  
OS 2 Lever les freins à l'emploi  
OP 19 Favoriser la mobilité  
OP 20 Agir pour la maîtrise de la langue  
OS 3 Promouvoir l'attractivité et la vitalité économique  
OP 21 Favoriser l'insertion notamment des femmes  
OP 22 Soutenir les initiatives locales  
Sensibiliser les habitants des quartiers à l'entreprise et stimuler leur motivation  
OP 23 Soutenir l'attractivité commerciale des QPV

Avant chaque comité technique, tous les dossiers présentés font l'objet d'une instruction préalable par les services de la DIRECTION, le CLICD 79, la Ville de Niort, CAMP/LE et en collaboration avec la déléguée du Préfet dans les quartiers.

NATURE DES ACTIONS / Pilier Emploi du CDV

Structure Action	OP	CD 79	Conseil Régional	CAN	Communes	Etat	CGE7	Autres financements éligibles		Total éligibles		FSE et éligibles	Montant du projet	Observations	
								Montant	%	Montant	%				Montant
AIN "Référéntiel de parcours Plie	OP 16	12 000,00		6 500,00						19 500,00	38,25%	29 857,00	61,74%	48 357,00	En 2016, la référente a suivi 95 personnes (46 F, 49 H) dans le cadre de 636 RDV. 59 personnes sont issues des quartiers prioritaires et 71 BRSA, 21 sorties positives ont été validées, 5 CDD, 1 CDDI, 3CDDI,3 CUI, 9 formations, selon le référentiel PLIE.  Pour 2017, le projet est identique à celui de 2016, 1 ETP en référence de parcours PLIE, qui accompagne 100 personnes à l'emploi et/ou la formation, avec une forte proportion des participants des quartiers prioritaires, puisque la structure se situe au sein du Clou Bouchet. Proposition : Avis favorable sous réserve de l'accord du Département  Le comité technique du 8 mars 2017 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans le projet.  Les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 6 500 € qui se décline de la façon suivante : - 5 000 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus de quartiers prioritaires, - 1 500 € pour la réalisation de 12 sorties positives (proportionnellement aux résultats).  En 2016, 2 référentes a temps plein ont accompagné pour une, 99 participants (45 F, 54 H) pour 534 RDV, 27 personnes sont issues des quartiers prioritaires et 75 BRSA, 7 sorties positives ont été validées 1 CDD, 3 missions interim, 1 CDI, 2 formations, selon le référentiel PLIE. L'autre référente a suivi 87 participants (28 F, 59 H) pour 497 RDV, dont 23 personnes issues des quartiers prioritaires et 70 BRSA, 17 sorties positives ont été validées 3 CDD, 1 contrat pro, 4 CDDI, 1 CDI, 8 formations.  Pour 2017, le projet est à l'identique sur 2 ETP, en référence de parcours PLIE, qui accompagnent 200 participants à l'emploi et/ou la formation, avec une proportion de participants des quartiers prioritaires ( Clou Bouchet situé à proximité)Proposition : Avis favorable sous réserve de l'accord du Département  Le comité technique du 8 mars 2017 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans le projet.  Les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 13 000 € qui se décline de la façon suivante : - 10 000 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus des quartiers prioritaires, - 3 000 € pour la réalisation de 24 sorties positives (proportionnellement aux résultats).
		12 000,00		6 500,00							19 500,00	38,25%	29 857,00	61,74%	48 357,00
	OP 16	24 000,00		13 000,00						37 000,00	58,89%	53 000,00	58,89%	90 000,00	
		24 000,00		13 000,00						37 000,00	58,89%	53 000,00	58,89%	90 000,00	

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Niort

Wilfrid PEISSIER

Signature

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Structure Action	OP	Compartiments éligibles							FSE		Moment du projet	Observations		
		OD 79	Conseil Régional	CAN	Communes	Etat	COBET	Autres fonds éligibles	Montant	%				
ASFODEP "Référént de parcours" Pile	OP 16	6 000,00		3 250,00					9 250,00	39,67%	23 200,00	80,13%	23 200,00	En 2016, une référente à mi temps a suivi 65 participants (23 F.42 H) sur 366 RDV. 14 sont issus des quartiers prioritaires et 55 BRSA. 7 sorties positives, 1 CDD, 1CCDI, 5 formations selon le référentiel PLIE ont été réalisées.  Sur 2017, il est proposé un projet à l'identique de 2016, avec un demi ETP en référence de parcours PLIE, pour accompagner 50 participants à l'emploi et/ou la formation, dont certains issus du quartier prioritaire le Pontreau, colline St André, situé à proximité de la structure.  Avis favorable sous réserve de l'accord du Département  Le comité technique du 8 mars 2017 a émis un avis favorable d'opportunité relatif aux publics visés et aux modalités d'intervention décrites dans le projet.  Les membres de l'instance ont également émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 3 250 € qui se décline de la façon suivante : - 2 500 € pour renforcer l'accueil spécifique des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA, notamment issus de quartiers prioritaires, - 750 € pour la réalisation de 6 sorties positives (proportionnellement aux résultats).
			6 000,00	3 250,00										
CSC Marais "Référént de parcours" Pile	OP 18	12 000,00		6 500,00					18 500,00	40,15%	46 080,00	59,85%	46 080,00	En juin 2017, le CSC a déposé un nouveau dossier dans lequel il souscrit à cette demande en proposant une permanence tous les jeudis, à partir du 22 juin, au sein du CSC Grand Nord pour l'accompagnement de 60 personnes.  En septembre 2017, le CSC a déposé à nouveau un dossier identique au précédent sauf qu'il propose de suivre 100 personnes par une accompagnatrice à 50% ETP avec en appui une assistance administrative à 50% ETP. Pour rappel, le référentiel de l'accompagnement partagé entre la CAN et le CD79, prévoit 6 500 € de la CAN en complément du soutien du CD79 (PD+HSE) pour 1 ETP d'un accompagnateur pour le suivi de 100 personnes, de manière à proposer une mesure effectivement renforcée.  Dans ce dossier, les financements sont demandés à hauteur de 100% d'un ETP d'accompagnement, mais c'est pour seulement 50% d'un ETP d'accompagnement.  L'opérateur a déposé plusieurs dossiers, à différents moments de l'année, auprès de la CAN et du CD79. De fait, une rencontre entre le CSC du Marais, la CAN et le CD79, est prévue le 21 septembre afin de clarifier l'ensemble des éléments du dossier. Il est convenu que le comité technique suive les conclusions de cette rencontre.
		12 000,00		6 500,00										Informations complémentaires : compte tenu des difficultés importantes rencontrées par le CSC du Marais en 2017, il est convenu, à titre très exceptionnel, d'un soutien de la CAN à hauteur de 6 500 €, 12 000 € au titre du PDI, pour un 50% ETP de référent de parcours. Il est demandé au CSC du Marais pour 2018, de se réinscrire dans le cadre du référentiel CAN/CD79.
									207 637,00		207 637,00		207 637,00	Total demandé pour l'accompagnement en ETP : 9
									0,00		0,00		0,00	Total proposé pour l'accompagnement en ETP : 5

Cette structure étant en dehors des quartiers prioritaires du Contrat de ville elle ne reçoit pas de financement à ce titre.  
Point de vigilance sur la baisse de prescriptions.

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
Wilfrid PELISSIER

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais  
Jocelyne DAURES

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 4/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

NATURE DES ACTIONS Pilier Emploi du CDV

Structure Action	OP	CD 78	Conseil Régional	CAN	Communes éligibles	Etat	CGET	Autres fonds éligibles	Total éligibles		FSE et éligibles	Montant du projet	Observations
									Montant	%			
AVE « Aide à la mobilité des demandeurs d'emploi par la location de vélos, motos et de voitures »	OP 19	31 000,00		10 000,00				11 080,00	52 080,00	100%	52 080,00	52 080,00	En 2016 : Soutien financier : 10 000€ CAN La restitution du bilan 2015 a amené les membres du CT à réduire de moitié le soutien apporté par le CDV au motif que peu de bénéficiaires résident sur les QPV et que peu de moyens spécifiques étaient déployés sur ses périmètres. Le bilan 2016 fait apparaître un nombre équivalent de bénéficiaires issus des QPV (9 sur 49) mais la réduction de la flotte disponible a été réduite compte tenu de la vétusté et des nombreux vols constatés. Sur une trentaine de véhicules, 5 ont été immobilisés jusqu'en déc. 2016 (jusqu'au remboursement par l'assurance). Cette situation a limité considérablement le nombre de bénéficiaires. Néanmoins, l'utilisation de cet outil a été essentiellement à visée professionnelle : 98% des prescriptions. En 2017, l'action est reconduite. Elle comprend toujours : - La location d'une trentaine de 2 roues sur le bassin niortais : accès au service sur prescription, pour une reprise d'activité ; contrat de location mensuel et renouvelable. L'Atelier Méca réalise : la mise à disposition (lecture et rédaction du contrat), la gestion administrative, la maintenance et la remise en état. La caution est de 280€ et la semaine de location est de 20€. Les moyens humains : 1,22 ETP dont 0,6 emplois aidés. Le soutien de 10 000€ sollicité auprès du Contrat de ville est fléché sur la partie "location 2 roues" du dossier. La location de cyclomoteurs sur le Pays du Haut-Val-de-Sèvre et la location de voitures (sur l'ensemble du 79) sont présentées sur le dossier mais ne font pas l'objet de demandes de financement au Contrat de ville. Le financeur sollicité est le CD79. Les membres de l'instance ont émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 10 000 €.
AVE « Conseil en mobilité »	OP 19	2 400,00		9 000,00			CAF	15 000,00	26 400,00	100%	0 €	28 400,00	En 2016 : Soutien financier : 5 000 € au titre de la CAN ; participants sur le conseil à l'achat 117 pers dont 14 issues des QPV ; le conseil en mobilité (en ind) 37 pers dont 10 issues des QPV ; le conseil en mobilité (atelier collectif) 52 pers. dont 17 issues des QPV ; total 206 pers. dont 41 issues des QPV (soit 20%) En 2017, l'action comprend 2 axes : - Un axe sur la reconduction du conseil à l'achat et l'accompagnement à la mobilité (en individuel et en atelier collectif). Moyens humains 0,53 ETP (0,13 chef d'atelier, 0,03 resp chantier, 0,15 secrétaire, 0,22 conseillère mobilité). - Un axe sur une expérimentation, dans le cadre du plan d'actions du CDV (fiche 4.2 et 4.4) pour objectiver les freins à la mobilité des publics en insertion des QPV. Dans ce cadre, un diagnostic mobilité est proposé systématiquement au démarrage de l'accompagnement vers l'emploi. Ces entretiens réunissent le participant, le réf PLE et la conseillère en mobilité et se déroulent sur les QPV (structures ou matrices annexes). Les objectifs de l'action : recueillir des données sur l'utilisation de l'actuel réseau, expérimenter les freins, vérifier que toutes les solutions ont été proposées, identifier les résistances, définir un partenariat plus opérationnel, avoir des retours sur le nouveau réseau de transport (4ème trimestre 2017). Cette expérimentation vise 35 participants, moyens humains : 0,08 conseillère mobilité. Le représentant de la CAF précise néanmoins qu'il serait opportun, compte tenu des mouvements importants de personnel récemment au sein de la structure, que la direction diffuse un communiqué officiel pour tenir les partenaires informés des recrutements réalisés ou à venir. Soutiens sollicités 2017 : 5 000 € pour la reconduction et 4 000 € pour l'expérimentation. Proposition : Avis favorable Les membres de l'instance ont émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 9 000 €, pour la reconduction du conseil à l'achat, ainsi que pour le lancement de l'expérimentation destinée à objectiver les freins à la mobilité des publics des QPV.

Maquette CAN - Pilier Emploi du CDV

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Wilfrid PEJSSIER

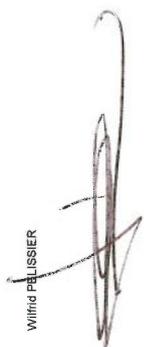
Le Directeur Général des Services de l'Agglomération de Niortais

Joseph LUCAS

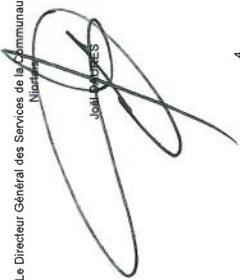
Structure Action	OP	CD 79	Conseil Régional	CAN	Centresparties éligibles		CGET	Autres fonds éligibles		Total éligibles		FSE		Montant du projet	Observations
					Communes	Etat		Montant	%	Montant	%	Montant	%		
Ecole de la Bième classe "Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 12 à 35 ans"	OP 20	45 000,00	140 000,00	40 000,00	139 179,27	132 806,00	495 987,27	76,29%	154 500	651 487,27	651 487,27	En 2016 : soutien financier 40 000 € CAN et montant du soutien du CGET à préciser ; 93 jeunes ont été accueillis (dont 42% des QPV) ; les profils ciblés sont des jeunes ne possédant ni expérience, ni formation et sortant du système scolaire ; 15 sorties positives.  En 2017 : L'action est reconduite pour un objectif de 120 jeunes (40% QPV), et comprend : - l'acquisition de connaissances (français, maths...) sur 30% du temps - l'alternance avec des stages en entreprises sur 40% du temps - développement des compétences pers. et sociales (travail sur projet) 30% du temps Les moyens humains sont maintenant stabilisés.  Le soutien de 21 300 € demandé au titre du CGET correspond au financement à échelon régional. Ce soutien reste à confirmer. Les membres de l'instance ont émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 40 000 €.			
Coopérative d'Activité et d'Emploi Assesop "Coopérative "Jeunesse de services"	OP 22	6 000,00	500,00	4 500,00	500,00	36 000,00	47 000,00	100,00%	0	47 000,00	47 000,00	En 2016 : Soutien financier de la CAN 16 100€ - Action inscrite dans le plan d'actions du CDV Expérience de 2 mois pour 14 jeunes dont 8 issus des QPV sur un objectif d'initiation à l'entrepreneuriat coopératif, une 30aine de contrats pour un CA de 2 829€, des contrats réalisés dans différents domaines : lavage de vitres, entretiens paysagers, lavage voitures...  En 2017 : Acescop souhaite reconduire le projet.  Les membres de l'instance partagent l'avis des services instructeurs sur la fragilité du bilan restitué pour 2016, notamment sur la plus-value apportée aux jeunes bénéficiaires en terme de création d'entreprise. Cette opération se situe au carrefour de plusieurs approches différentes (développement économique, économie sociale et solidaire, cohésion sociale). C'est pour cette raison que le dossier a été revu en lien avec le service des Déchets ménagers de la CAN, dans l'objectif de proposer un support d'activité (le réemploi), qui permette aux jeunes de faire l'apprentissage de la création d'entreprise. Le nouveau dossier détaille cette proposition revue qui impacte également le budget.  Les membres de l'instance ont émis un avis favorable pour un soutien, au titre du contrat de ville de la CAN à hauteur de 4 500 €. Cette participation du service Cohésion sociale et insertion sera complétée par le service des déchets ménagers à hauteur de 11 500 € (sous réserve de validation).			
ADE (en partenariat avec la CMA et le service de la protection des populations de l'agglomération de la CMA) OP 22		10 183,00	20 000,00	4 500,00	7 500,00	68 406,00	106 089,00	93,99%	6 786,00 €	112 875,00	112 875,00	Soutiens 2016 : 20 000 € CAN et 7 500 € CGET. Cette action portée par l'ADIE en lien étroit avec la CMA et la CCI vise l'accompagnement des habitants des OPV. - Pour la détection/amorçage : atelier d'information à la création, atelier émergence et les permanences de l'ADIE (Clou, Bouchet et Tour Chabot Gavacherie). - Accompagnement en amont ; proposé par les 3 partenaires, un accompagnement individuel et collectif (outil de droit commun : stage SPIE de la CMA et stage 5 jours pour entreprendre de la CCI). - L'offre de financement : microcrédit, Nacre (droit commun). - Accompagnement dans la durée.  Pour 2017 demande de reconduction à même hauteur.  Les membres de l'instance ont émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 20 000 € et à hauteur de 7 500 € au titre du CGET, compte tenu des résultats présentés et la qualité du travail collaboratif réalisé par les partenaires.			

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Wilfrid PÉLUSSIER



Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du  
Mauron



Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de transmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Structure Action	OP	CD 791	Conseil Regional	CAN	Contrepertes éligibles		Autres fonds éligibles	Total éligibles		FSE Montant	FSE et éligibles %	Montant du projet	Observations
					Communes	Etat		Montant	%				
Mission Locale * Passerelle pour l'Emploi 13	016			12 130,20	1 054,36	6 000,00		13 184,56	0	13 184,56		13 184,56	Précédemment la Mission locale a proposé 2 actions "passerelle": - Passerelle 1 sur la période du 1/12/2015 au 31/12/2016 - Passerelle 2 sur la période de 01/12/2016 au 30/06/2017 Les éléments de bilan restitués sur Passerelle 1 sont les suivants :  L'action Passerelle 3 (du 1er/07 au 31/12/17) vise notamment : la mise des jeunes en dynamique en vue leur savoir-être et leur connaissance des entreprises. L'action est formalisée par la réalisation par les jeunes des QPV à l'attention d'autres jeunes de la Mission locale, d'un guide des entreprises. Le temps dédié à l'action est de 0,30 ETP. Pour Passerelle 2 : les soutiens financiers étaient de 7 057 € pour la CAN et 7 070€ pour le CGET. Le principe des entrées et des sorties permanentes a été reconstruit pour faciliter l'adhésion des jeunes à l'opération. Le nombre de jeunes ciblés est proportionnellement proche du précédent projet. Le financement demandé au contrat de ville pour la poursuite de l'opération jusqu'au terme de l'année 2017 est de 12 130,20 €. La convention d'objectifs de l'Etat est mobilisée sur cette action à hauteur de 1 054,36€ car il est possible que, compte tenu du nombre important de jeunes que la Mission locale doit orienter sur la garantie jeune et sur l'Ecole de la 2ème chance, le groupe mobilisé ne soit pas constitué uniquement des jeunes QPV.  Les membres de l'instance soulignent la qualité de l'action et émettent : émis un avis favorable pour un soutien, au titre de la CAN, à hauteur de 6 130 € et à hauteur de 6 000 € au titre du CGET.  Précédemment la Mission locale a proposé plusieurs actions "passerelle" qui ont couvert les périodes qui suivent : - Passerelle 1 sur la période du 1/12/2015 au 31/12/2016. Bilan : 36 jeunes mobilisés de manière effective, 25 jeunes accompagnés, 32 entreprises mobilisées, 74 ateliers réalisés. Sur 36 participants, 25% sont en situation d'emploi, 11% en formation et 17% en garantie jeune. - Passerelle 2 sur la période de 01/12/2016 au 30/06/2017. La Mission Locale fournira le bilan, sous peu. - Passerelle 3 soumise à l'avis du C.T du 12 avril dernier - action en cours du 1er/07 au 31/12/2017 - cf présentation ci-dessus. A l'égard de l'enveloppe CAN restante, il est possible de soutenir la Mission Locale pour une nouvelle action de 6 mois (du 1er/01/2018 au 30/06/2018). Ainsi, l'action ne connaîtrait pas de rupture. Les objectifs, les modalités de l'action et les moyens dédiés sont identiques. Pour rappel : l'objectif est de constituer et d'accompagner des groupes actifs et dynamiques de 12/25 jeunes par semestre en moyenne, issus pour partie des QPV, pour réaliser la mise en place de démarches d'enquête en entreprises afin de recueillir les infos nécessaires à la constitution d'une base de données « Guide Passerelles : CV d'entreprises du Niortais » accessibles à tous les jeunes. Cette démarche est un prétexte pour que les jeunes colorent des entreprises et suscitent leur recrutement. Après examen du dossier les membres du groupe d'instruction proposent un avis favorable à hauteur du montant demandé soit 12 120,30€.
Mission Locale * Passerelle pour l'Emploi 13				12 130,20	1 054,36	6 000,00		13 184,56	0,00	13 184,56		13 184,56	Le comité technique valide la proposition d'avis favorable du groupe d'instruction.  Le projet déposé (non finalisé, sans budget) par ASN Basket présente des plans de formation individuelle pour des permanents de l'association ou des jeunes demandeurs d'emploi souhaitant s'orienter vers un métier du sport. De fait, ce projet n'entre pas dans les objectifs du Contrat de ville, mais le lien a été fait avec les services de la Mission locale afin qu'un conseiller puisse étudier individuellement les projets et les financements pour les projets des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.  Les membres de l'instance ont émis un avis défavorable. Les objectifs présentés dans ce dossier ne correspondent pas aux objectifs du Contrat de Ville, en revanche le lien a été fait avec les services de la Mission Locale.  Depuis 2010, AVE propose des outils facilitant la mobilité : un garage solidaire, un pôle de location (scooters, vélos à assistance électrique et voitures), un conseil en mobilité et un conseil à l'achat. De 2010 à 2015, 3219 personnes ont bénéficié de ces services. Une problématique d'adaptation des locaux se pose. Le dossier déposé porte sur la construction de nouveaux locaux, sans spécificité en lien avec le Contrat de Ville. Les crédits d'intervention du Contrat de ville portent sur des crédits de fonctionnement. Après examen du dossier, les membres du groupe d'instruction proposent un avis défavorable, les crédits du contrat étant réservés aux dépenses de fonctionnement.  Le comité technique valide la proposition d'avis défavorable du groupe d'instruction.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 4/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Wilfrid PELLISSIER

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Johel DAURES

Structure Action	OP	CD 79	Conseil Regional	CAN	Contreparties éligibles		Autres fonds éligibles	Total éligibles		FSE Montant	FSE %	Montant du projet	Observations
					Communes	Etat		Montant	%				
Association Hermione-La Fayette "Voyage-Hermione 2018"				7 500,00			1 992 500,00 <small>7 500 € que la CAN doit solliciter auprès des communes éligibles</small>	2 000 000,00				2 000 000,00	En 2015, l'Hermione a réalisé un voyage inaugural transatlantique de 4 mois avec un équipage composé de marins professionnels et de jeunes gabiers. En 2016, la frégate a reconduit ces navigations sur les côtes françaises avec un équipage renouvelé. A ce jour, c'est 230 jeunes qui ont été formés et bénéficié d'une expérience transposable dans le domaine prof. Aujourd'hui, l'asso Hermione-La Fayette souhaite pérenniser son action. En 2018, le voyage en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie, porte sur 4 mois avec des escales sur les rivages français (dont 2 villes du pôle métropolitain) et étrangers en méditerranée. Le nb total de jeunes gabiers à former est de 300 (dont 100 issus de l'espace francophone). Chacun devra suivre 3 jours de formation à quai en 2017 (théorie sur la navigation, maintenance, matelotage...). A ce jour, 2 personnes de l'agglo ont candidaté (1 pers de 35 ans de Niorx, 1 pers de 28 ans de Mauvez). Les caractéristiques des personnes de l'agglo nortaise mobilisées (âges, origine geo, situation...) montre qu'il n'y a pas eu en 2017 de travail spécifique pour mobiliser les jeunes des qpv, via des opérateurs comme la Mission Locale. De fait, il semble difficile de soutenir ce projet en 2017. En revanche, il est convenu que le lien sera établi avec les agents de l'association, la Mission Locale, l'Ecole de la 2ème chance pour préparer l'année 2018. Le comité technique approuve les préconisations formulées par le groupe d'instruction
CMA <small>(RNR (inventaire des intérêts professionnels de Richwiller/Willer))</small>													Rappel du contexte : lors des dialogues de gestion PLIE 2016, certaines référentes de parcours ont exprimé leur besoin d'un outil, en amont de la construction du parcours, pour identifier les centres d'intérêts de la personne en insertion. Suite à cette demande, la CMA est venue lors d'une réunion d'équipe PLIE présenter le test IRMR (test inventaire des intérêts professionnels) qui aide à la construction du projet professionnel en identifiant des domaines d'intérêts. La CMA a proposé 10 mesures "test" à des bénéficiaires du PLIE, pour expérimenter et évaluer le besoin. A la suite de l'expérimentation s'avère concluante, un conventionnement avec la CMA pourra être proposé, au regard des enveloppes restantes. Le coût de cette prestation est de 105€: Au delà des mesures test et sous condition d'un bilan positif, la CMA solliciterait 30% de prise en charge par prestation. Les outils de droit commun proposés par Pôle Emploi devront être mobilisés de manière prioritaire.
IREPS <small>"Comment aborder le public en insertion"</small>													Pour information-Rappel du contexte : lors des dialogues de gestion PLIE 2016, les référents de parcours du PLIE ont exprimé leur besoin d'une formation pour aborder la question de l'hygiène avec les participants pour faciliter leur employabilité. Cette difficulté est partagée avec les conseillers de la Mission Locale. Aussi une formation a été envisagée pour répondre à ces attentes. L'Ireps a été missionnée pour construire le contenu de formation. Une rencontre a été réalisée sur une réunion d'équipe pour évaluer le besoin en présence d'une conseillère Mission Locale. Un projet de formation a été proposé le 20/07 dont le contenu est : Ou'est ce que l'hygiène. Comment aborder ces notions avec les personnes accompagnées? Comment permettre le changement? Existe-t-il des spécificités liées aux publics? Quels outils? Ces jours de formation sont pris en charge dans le cadre du financement de l'ASV.
		132 400,00	156 183,00	124 880,20	500,00	140 233,63	263 294,00	824 990,83		285 676,00		1 110 666,83	
		0,00	0,00	91 730,00	0,00	0,00	0,00	99 250,00		0,00			

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations  
MURIELLELSNER

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Niorxais  
JULI DAURES

Accusé de réception en préfecture  
079 200 041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Maquette CAN - Pilier Emploi du CDV	CD 79	Conseil Régional	CAN	Communes	Etat	COEET	Autres fonds éligibles	Total éligibles	FSE	FSE et éligibles	Montant du projet
Totaux après l'ère programmation du 6 mars 2017	0,00	0,00	91 750,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	99 250,00	0,00	99 250,00	99 250,00
<b>Total demandé</b>	<b>31 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>26 630,20</b>	<b>500,00</b>	<b>1 054,36</b>	<b>0,00</b>	<b>47 060,00</b>	<b>112 264,56</b>	<b>0,00</b>	<b>112 264,56</b>	<b>112 264,56</b>
Totaux après 3ème programmation du 12 avril 2017	0,00	0,00	20 630,00	0,00	0,00	6 000,00	11 500,00	38 130,00			38 130,00
<b>Total demandé</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 130,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 054,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1 992 500</b>	<b>2 031 684,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 031 684,56</b>	<b>2 031 684,56</b>
Totaux après 3ème programmation du 13 septembre 2017	12 000,00		18 630,20								
<b>Total demandé</b>	<b>54 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 010,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 500,00</b>	<b>11 500,00</b>	<b>210 010,20</b>	<b>0,00</b>	<b>210 010,20</b>	<b>210 010,20</b>
Maquette CAN - Pilier Emploi du CDV											
<b>Total demandé</b>	<b>170 000</b>										

Accuse de réception en préfecture  
079-266041317-20181210-C50-12-2018-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des  
Populations

Wilfrid PELLISSIER

Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du  
Niortais

Philippe COLLAIRES

## Glossaire Contrat de ville

ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine
ASV	Atelier Santé Ville
CADEF	Comité d'Animation Départemental Enfance Famille
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAN	Communauté d'Agglomération du Niortais
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
GUP	Gestion Urbaine de Proximité
HSDS	Habitat Sud Deux-Sèvres
INSEE	L'Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Les communes d'au moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MOUSA	Maitrise d'Œuvre urbaine et sociale
OPAH RU	Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local d'Insertion et Emploi
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PRE	Programme de Réussite Educative
PRUS	Projet de Rénovation Urbaine et Sociale
PSL	Plan Stratégique Local
PSP	Plan Stratégique de Patrimoine
REP	Réseau d'Education Prioritaire
SCoT	Schéma de Cohérence Teritoriale
SDEC	Schéma de Développement Economique et Commercial
SDI	Schéma directeur des Infrastructures
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SPEP	Service Public de l'Emploi de Proximité
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Baties